

**CONCOURS DE PROJETS
CHALET ORNY**

Construction d'un espace communal – MICE,
bibliothèque et administratif à Verbier

Rapport du jury

Avril 2024



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES





CONTENU

A.	RÈGLEMENT ET PROGRAMME DU CONCOURS	05
B.	EXAMEN PRÉALABLE	15
C.	JUGEMENT	19
D.	PROJETS PRIMÉS	25
E.	PROJETS NON-PRIMÉS	63



A.

RÈGLEMENT ET PROGRAMME DU CONCOURS

RÈGLEMENT ET PROGRAMME DU CONCOURS	
ADJUDICATEUR / MAÎTRE DE L'OUVRAGE / ORGANISATEUR	08
GENRE DE CONCOURS ET PROCÉDURE	08
CONDITIONS DU CONCOURS	08
PRESCRIPTIONS OFFICIELLES	08
└ Prescriptions nationales	
└ Prescriptions intercantionales	
└ Prescriptions cantonales	
└ Prescriptions communales	
CONDITIONS DE PARTICIPATION PRÉIMPLICATION	09
└ Conditions de participation	
└ Préimplication	
CONFLITS D'INTÉRÊTS	10
ATTRIBUTION, NATURE ET AMPLEUR DU MANDAT ENVISAGÉ	10
PRIX MENTIONS	10

INTENTION DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE	11
DONNÉES RELATIVES AU SITE	11
└ Périimètre d'aménagement	
└ Périimètre de construction	
CRITÈRES D'APPRÉCIATION	12
CONFORMITÉ	12
RÉPONSES AUX QUESTIONS	13
JURY	13
└ Président et membre professionnel	
└ Membres non professionnels	
└ Membres professionnels	
└ Suppléants non professionnels	
└ Suppléants professionnels	
└ Spécialistes conseils	

ADJUDICATEUR / MAÎTRE DE L'OUVRAGE / ORGANISATEUR

† Commune de Val de Bagnes
Aménagement du territoire et mobilité
Chemin du Paquet 2
1941 Vollèges

L'organisation et le secrétariat du concours ont été confiés au bureau:

† c b architectes
Avenue de la gare 24
1950 Sion
crognalotti@cb-ar.ch

GENRE DE CONCOURS ET PROCÉDURE

Le présent concours est un concours de projets d'architecture et d'ingénierie à un degré en procédure ouverte selon les articles 3.1.b; 3.3 et 6.1 du règlement SIA 142, édition 2009 ainsi que d'un marché de service au sens de l'art. 8 alinéa 4 LcAIMP, d'une procédure ouverte selon l'art. 12 alinéa 1.a de l'AIMP du 25 novembre 1994 et 15 mars 2001 et l'art. 9 et 14 alinéa 1.a. de la Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 8 mai 2003.

La langue officielle de la procédure du concours et de l'exécution des prestations est exclusivement le français. Les montants annoncés sont exprimés en franc suisses.

CONDITIONS DU CONCOURS

La participation au présent concours implique pour le maître de l'ouvrage, l'organisateur, le jury et les concurrents l'acceptation des clauses du présent programme, des réponses aux questions, ainsi que des dispositions du règlement SIA 142, édition 2009.

Le règlement SIA 142, édition 2009, fait foi pour tous les points non réglés par le présent programme. Les concurrents qui rendent un projet s'engagent à respecter les lois et règlements mentionnés. Les variantes pour tout ou partie du projet ne sont pas admises.

PRESCRIPTIONS OFFICIELLES

La présente procédure se réfère aux prescriptions officielles données ci-après.

PRESCRIPTIONS NATIONALES

- † Accord sur les marchés publics (AMP) de l'organisation mondiale du commerce (OMC / WTO) du 15 avril 1994 et annexes concernant la Suisse;
- † Accord bilatéral sur certains aspects relatifs aux marchés publics entre la Suisse et la Communauté européenne;

- † Loi fédérale sur le marché intérieur du 6 octobre 2005 (LMI);
- † Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA): normes, règlements et recommandations en vigueur;
- † Norme suisse SN 521 500: constructions sans obstacles, édition SIA 500 édition 2009;
- † Bureau de prévention des accidents (BPA): normes, directives et recommandation en vigueur et notamment recommandations sur les pièces d'eau et les aires de jeux;
- † Association suisse des professionnels de la route et des transports (VSS): normes en vigueur et notamment la norme SN 640 291a édition 2006 sur le stationnement et la géométrie;
- † Loi sur l'énergie du 15.01.2004.

PRESCRIPTIONS INTERCANTONALES

- † Accord intercantonal du 25 novembre 1994 / 15 mars 2001 sur les marchés publics (AIMP);
- † Loi du 8 mai 2003 concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics (LcAIMP);
- † Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI): normes et directives de protection incendie en vigueur.

PRESCRIPTIONS CANTONALES

- † Ordonnance valaisanne du 11 juin 2003 sur les marchés publics (OcMP);
- † Loi cantonale sur l'aménagement du territoire;
- † Loi cantonale sur les constructions;
- † Loi sur la nature et le paysage.

PRESCRIPTIONS COMMUNALES

- † Règlement communal de construction et de zones, RCCZ, de la commune de Val de Bagnes;
- † Standard bâtiments 2019, Energie et environnement des constructions publiques.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux groupes formés obligatoirement d'un architecte (ou d'un groupement d'architectes) responsable du groupe et d'un ingénieur civil (ou d'un groupement d'ingénieurs civils).

Les architectes, respectivement les ingénieurs civils doivent répondre à l'une des deux conditions nécessaires, mais suffisantes suivantes :

- ✦ être titulaire du diplôme d'architecte, respectivement d'ingénieur civil délivré soit par l'École polytechnique fédérale (EPFZ, EPFL ou EPUL), soit par l'Institut d'architecture de l'Université de Genève (EAUG ou IAUG), soit par l'Académie d'architecture de Mendrisio, soit par l'une des Hautes écoles spécialisées suisses (HES ou ETS) ou être titulaire d'un diplôme étranger reconnu équivalent;
- ✦ être inscrit aux Registres suisses des professionnels de l'ingénierie, de l'architecture et de l'environnement (REG) (<https://reg.ch/fr/registres/registres/>) en tant qu'architecte, respectivement ingénieur civil au niveau A ou B, le niveau C étant exclu.

Les conditions doivent être remplies à la date de l'inscription.

Un architecte, respectivement un ingénieur civil employé qui remplit les conditions de participation peut participer au concours si son employeur l'y autorise et ne participe pas lui-même au concours comme concurrent, membre du jury ou spécialiste conseil. L'autorisation signée de l'employeur devra figurer en annexe du formulaire d'inscription.

Dans le cas d'un groupement temporaire, installé depuis moins d'un an à la date d'inscription au présent concours, tous les membres doivent remplir les conditions de participation.

Le marché concerne la compétence d'architecte et celle d'ingénieur civil, il n'est pas requis aux concurrents de s'associer d'autres compétences.

Néanmoins, s'ils le jugent nécessaire les concurrents peuvent consulter ou s'octroyer les services d'autres spécialistes. Le maître de l'ouvrage ne sera pas lié contractuellement avec les spécialistes ne relevant pas du marché concerné par le concours. La formation d'une équipe pluridisciplinaire avec des projeteurs et spécialistes supplémentaires se fait sur une base volontaire.

Si le jury estime que la contribution d'un planificateur spécialisé est de haute qualité ou essentielle pour la recherche de la solution, il le reconnaîtra en conséquence dans le rapport. Si c'est le cas pour le projet recommandé pour la poursuite des études et de l'exécution, le Maître de l'ouvrage se réserve le droit d'adjuger un mandat de gré à gré aux spécialistes, ayant fourni une contribution de qualité exceptionnelle, saluée dans le rapport.

En outre, le concurrent doit pouvoir apporter la preuve, à la première réquisition, que son bureau est à jour avec le paiement des charges sociales de son personnel et qu'il respecte les usages professionnels en vigueur pour sa profession. En s'inscrivant au concours, le bureau s'engage sur l'honneur sur ces aspects.

PRÉIMPLICATION

L'atelier d'architecture she-ARCHITECTURE SA à Verbier, auteur d'une étude de faisabilité réalisée afin de tester le potentiel d'insertion du programme sur le site, est autorisé à participer au concours, l'étude étant terminée et mise à disposition des participants au concours.

CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les bureaux et leur personnel ne doivent pas se trouver en conflit d'intérêts avec un membre ou un suppléant du jury, par analogie à l'article 12.2 du règlement SIA 142 édition 2009. Est exclue du concours :

- † toute personne employée par le maître de l'ouvrage, par un membre du jury ou par un spécialiste-conseil dans le programme du concours ;
- † toute personne proche parente ou en relation de dépendance ou d'association professionnelle avec un membre du jury ou un spécialiste-conseil nommé dans le programme du concours ;
- † toute personne ayant participé à la préparation du concours.

Pour l'interprétation de l'article 12.2 du règlement SIA 142 édition 2009, les candidats peuvent consulter le document « Conflits d'intérêts » publié par la commission SIA 142/143 sur le site www.sia.ch sous la rubrique « Concours-lignes directrices ».

ATTRIBUTION, NATURE ET AMPLEUR DU MANDAT ENVISAGÉ

Conformément à l'art. 23 et 27.1 lit. b du règlement SIA 142, le Maître de l'ouvrage entend confier, aux auteurs du projet qui sera recommandé par le jury, le mandat d'étude et de réalisation de leur projet.

Le mandat attribué à l'architecte du groupe lauréat correspond au minimum au 60.5 % du total selon l'article 7.9 du règlement SIA 102 (édition 2020). Il en est de même pour le mandat d'ingénieur civil qui correspond aux phases 31, 32 et 33 et 51 selon art.7.11 du règlement SIA 103 (2020).

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit, d'entente avec le lauréat, d'attribuer à un autre architecte une partie du mandat correspondant aux phases partielles suivantes, selon SIA 102 (2020) ;

- † 4.32 devis (4%)
- † 4.41 appel d'offres et adjudications (8%)
- † 4.51 contrats d'entreprises (1%)
- † 4.52 direction des travaux et contrôle des coûts (23%)
- † 4.53 mise en service (1%), direction des travaux de garantie (1,5%), décompte final (1%)

En cas de division du mandat d'architecte, l'attribution complémentaire se fera sur la base d'une procédure séparée conforme à la loi sur les marchés publics.

L'acceptation du crédit de construction par les organes compétents pour le financement de l'ouvrage demeure réservée.

Les mandats des ingénieurs en installations techniques et autres spécialistes seront attribués par le Maître de l'ouvrage, avec la participation de l'architecte lauréat du concours, dans le cadre des procédures légales.

PRIX | MENTIONS

La somme globale des prix et mentions est basée sur les directives de la Commission des concours SIA 142. Le nombre d'heures est estimé à environ 300 heures. Le tarif horaire admis est de CHF 130.- Le montant total des prix et mentions correspond au double de la valeur de la prestation demandée, plus une majoration de 15% tenant compte des prestations de l'ingénieur civil et de la travée constructive :

[300 heures à 130.-]	×2	=	CHF	78'000.-
suppl. prestations ingénieur civil	+10%	=	CHF	7'800.-
suppl. travée constructive	+5%	=	CHF	3'900.-
Total somme globale HT arrondie		=	CHF	90'000.-

Cette somme est destinée à l'attribution des prix et des mentions éventuelles, dans les limites fixées par l'art. 17.3 du Règlement SIA 142. De ce montant, 40% au maximum peuvent être attribués à des mentions. La somme attribuée aux éventuelles mentions est comprise dans le montant ci-dessus.

INTENTION DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE

Le maître de l'ouvrage souhaite réaliser un bâtiment de rencontre, ouvert au public afin d'accueillir la population de Val de Bagnes. Ce bâtiment aura pour but de rassembler un espace communal MICE (Meetings, Incentives, Congress & Exhibitions), un espace bibliothèque-ludothèque ainsi qu'un espace administratif communal sous le même toit.

Durant la haute saison, l'espace MICE sera dévolu aux activités d'accueil et d'animation de Verbier Tourisme ainsi qu'aux familles (jeux de société, ateliers culturels,...). Ce même espace MICE sera dévolu au tourisme d'affaires (séminaire, séance, conférence, mariages,...) durant la basse saison. De ce fait, le bâtiment doit pouvoir assurer une transition efficace entre les différentes configurations.

La bibliothèque sera conçue sur le principe de l'open library. Le but est de proposer un accès partiel, en libre-service, en dehors des heures de présence du personnel. Sa conception permettra une gradation entre zone animée (jeux, café) et zone de tranquillité (espace d'étude, lecture) pour répondre aux besoins de son public (résidents, étudiants, écoliers, travailleurs saisonniers, hôtes). Il sera tenu compte d'une clientèle sportive, ski en hiver, vélo et randonnée en été (espace d'accueil, zone dépose matériel de sport).

L'espace administratif regroupant différents services dans un point unique servira de guichet citoyen. Ce lieu ouvert durant les heures de bureau pourra être isolé du reste du bâtiment le soir et le week-end tout en permettant aux autres programmes de fonctionner librement.

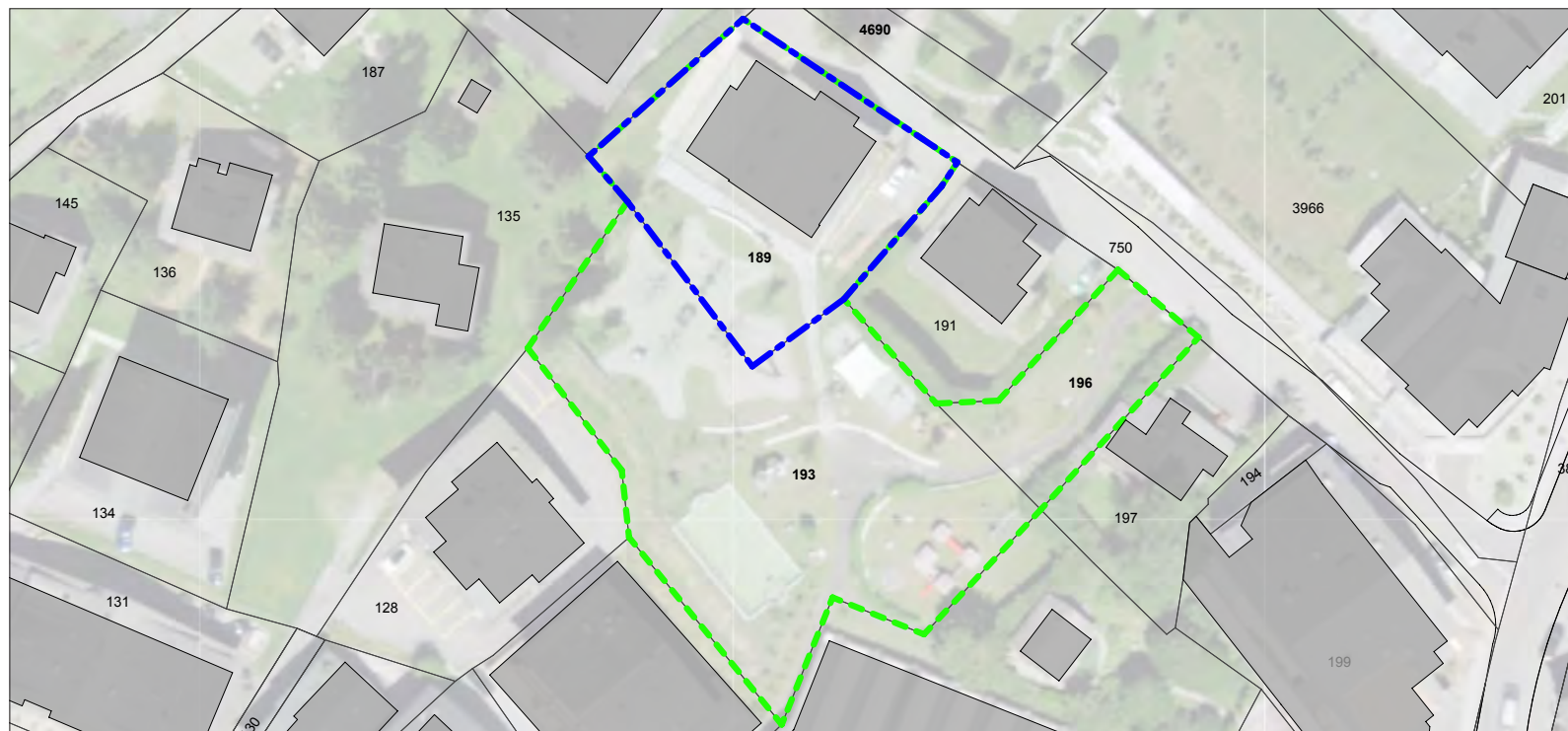
DONNÉES RELATIVES AU SITE

PÉRIMÈTRE D'AMÉNAGEMENT

Ce périmètre définit les limites dans lesquelles doivent être projeté les aménagements extérieurs. Il est mentionné en vert sur le plan de situation topographique remis en annexe. Il correspond aux limites des parcelles n° 189, n° 193 et n° 196.

PÉRIMÈTRE DE CONSTRUCTION

Ce périmètre définit les limites dans lesquelles doit être projeté le bâtiment. Il est mentionné en bleu sur le plan de situation topographique remis en annexe. Il correspond aux limites de la parcelle n° 189. La parcelle n° 4690, n'est pas intégrée au périmètre de construction mais est comptabilisée pour l'utilisation de sa densité.



CRITÈRES D'APPRÉCIATION

L'appréciation des propositions se base sur les critères suivants:

- † Relation et intégration au site;
- † Qualité architecturale (volumétrie et expression);
- † Gestion internes des flux en fonction des usages;
- † Économie globale du projet;
- † Conception des accès et des circulations;
- † Respect du programme;
- † Impact minimal sur la place de jeux;
- † Approche environnementale, durabilité et exemplarité énergétique.

L'ordre de citation des critères ne correspond pas à une pondération. Le jury procède au classement général sur la base des critères d'évaluation exposés.

CONFORMITÉ

La commission des concours et mandats d'étude parallèles a examiné le programme. Il est conforme au règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Les réponses aux 56 questions anonymes ont été traitées par le jury et déposées sur SIMAP le 10 novembre 2023.

JURY

Le jury, désigné par le maître de l'ouvrage, est composé des personnes suivantes:

PRÉSIDENT ET MEMBRE PROFESSIONNEL

- † **Andréa Bassi Architecte EAUG,**
BCMA architectes, Genève

MEMBRES NON PROFESSIONNELS

- † **Christophe Maret**
Président, Commune de Val de Bagnes
- † **Pierre-Yves Gay**
Conseiller municipal, Commune de Val de Bagnes

MEMBRES PROFESSIONNELS

- † **Laurent Savioz**
Architecte HES, Savioz Fabrizzi architectes, Sion
- † **Cédric Felley**
Architecte communal, Commune de Val de Bagnes
- † **Frédéric Quennoz**
Architecte et chef de projet, Commune de Val de Bagnes

SUPPLÉANTS NON PROFESSIONNELS

- † **Vincent Michellod**
Vice-président, Commune de Val de Bagnes
- † **Pierre-Martin Moulin**
Secrétaire général, Commune de Val de Bagnes

SUPPLÉANTS PROFESSIONNELS

- † **Claude Fabrizzi**
Architecte HES, Savioz Fabrizzi architectes, Sion
- † **Guillaume Colin**
Ingénieur communal, Commune de Val de Bagnes

SPÉCIALISTES CONSEILS

- † **Bertrand Deslarzes**
Directeur opérationnel, dicastère culture, tourisme et sport
- † **Virginie Santini-Petoud**
Responsable Bibliothèque de Bagnes, Commune de Val de Bagnes
- † **Steve Bregy**
Responsable congrès et MICE, Commune de Val de Bagnes
- † **Alexandre Gordio**
Directeur opérationnel, dicastère contributions, cadastre et population
- † **Alain Müri**
Directeur opérationnel, dicastère Bâtiments, bourgeoisie et agriculture

EXAMEN PRÉALABLE

DÉLAI DU RENDU

16

PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES

16

- └ Périimètre de construction
- └ Périimètre d'aménagement
- └ Hauteur maximale
- └ Rabattement de façades
- └ Longueur maximale

VALEURS STATISTIQUES

16

PROGRAMME DES LOCAUX

16

B.

EXAMEN PRÉALABLE

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen portant sur leur conformité avec le règlement du concours. L'examen a été réalisé par le bureau c b architectes. Il a porté sur les points suivants :

DÉLAI DU RENDU

29 groupements se sont inscrits au concours pluridisciplinaire, 1 groupement a rompu l'anonymat et a été exclu, 25 projets ont été retournés dans les délais, 3 groupements inscrits n'ont pas rendu de projet.

Toutes les maquettes ont été remises dans les délais.

PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES

PÉRIMÈTRE DE CONSTRUCTION

Tous les projets remis respectent le périmètre mis à disposition.

PÉRIMÈTRE D'AMÉNAGEMENT

Tous les projets remis respectent le périmètre mis à disposition.

HAUTEUR MAXIMALE

Le projet N° 04 dépasse la hauteur maximale.

RABATTEMENT DE FAÇADES

Les projets N° 01 – 02 – 04 – 11 – 15 ne respectent pas les rabattements de façades.

LONGUEUR MAXIMALE

Les projets N° 01 – 09 – 10 – 13 – 15 – 18 – 19 ne respectent pas la longueur maximale de la zone.

VALEURS STATISTIQUES

La suppression des valeurs extrêmes n'engendre pas de différences de moyennes marquantes. Considérant que les valeurs statistiques, calculs du cube SIA, des surfaces de façade, des surfaces brutes de plancher et de toitures, n'étaient pas des éléments déterminants pour les premiers tours d'élimination, ces valeurs n'ont pas été contrôlées pour l'ensemble des projets. Les volumes SIA et les surfaces de plancher des projets retenus au dernier tour ont été vérifiés avant l'analyse finale et l'établissement du classement.

PROGRAMME DES LOCAUX

Certains projets apportent quelques interprétations ou modifications au programme des locaux. Elles sont signalées dans l'analyse détaillée de chaque projet contenu dans le rapport technique. Le respect des autres contraintes particulières et du rapport entre les différentes fonctions du programme n'a pas été contrôlé.



JUGEMENT	
1 ^{er} TOUR D'ÉLIMINATION	20
2 ^e TOUR D'ÉLIMINATION	21
REPÊCHAGE	21
CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX	21
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU JURY	21
EXPOSITION	21

C.

JUGEMENT

Le jury s’est réuni les jeudi 07 et vendredi 08 mars 2024.

Préalablement au jugement, le jury a passé en revue l’ensemble des 25 projets affichés, afin de s’informer des résultats de l’examen préalable et de prendre connaissance des caractéristiques principales de chaque proposition.

Après avoir analysé en détail les questions liées au respect des prescriptions, le jury, conformément à l’article 19.1 de la norme SIA 142, prend acte qu’aucun des projets ne s’écarte fondamentalement du programme au point d’être exclu et décide de tous les accepter au jugement.

Toutefois, les projets suivants feront l’objet d’une mention s’ils devaient être retenu pour la répartition des prix (art. 22.2 et 3, SIA 142).

- N° 01 MILLE NEUF-CENT VINGT-SIX – 1926
- N° 02 LA CROISÉE DES CHEMINS
- N° 04 LÀ... PIERRE À CUPULES
- N° 09 PROXIMITE
- N° 10 HOUSE V
- N° 11 PHANTSCHAFTBOUM
- N° 13 BACKSIDE
- N° 15 ENSEMBLE
- N° 18 MARAIS NOIR
- N° 19 SKYHUB

1er TOUR D’ÉLIMINATION

Lors du premier tour, le jury a décidé d’éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale dans leur relation aux éléments structurants du site. Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés.

Le jury a éliminé au premier tour les 15 projets suivants :

- N° 01 MILLE NEUF-CENT VINGT-SIX – 1926
- N° 02 LA CROISÉE DES CHEMINS
- N° 04 LÀ... PIERRE À CUPULES
- N° 08 CIME
- N° 09 PROXIMITE
- N° 10 HOUSE V
- N° 11 PHANTSCHAFTBOUM
- N° 13 BACKSIDE
- N° 14 ODERSMARTT
- N° 18 MARAIS NOIR
- N° 19 SKYHUB
- N° 20 TOURNESOL
- N° 21 TOIT ET TOIT
- N° 22 HAVE A MICE DAY
- N° 24 AAA

2^e TOUR D'ÉLIMINATION

Pour le deuxième tour, le jury reprend de manière plus approfondie les critères du premier tour en s'attachant à souligner les valeurs intrinsèques des propositions. Sont particulièrement étudié: le rapport et le dialogue avec le site, la qualité des espaces extérieurs, le fonctionnement général du projet ainsi que l'organisation et la qualités des espaces intérieurs et enfin l'économicité de la proposition. Les différents aspects thématiques abordés sont débattus.

Le jury a éliminé au deuxième tour les 8 projets suivants:

†	N° 03	GENTIANE
†	N° 05	TRIPTYQUE
†	N° 06	RYNONOYR
†	N° 07	ON THE ROCKS
†	N° 12	MICETIGRI
†	N° 16	DE PLACE EN PLACE
†	N° 17	LECTURIUM
†	N° 25	ODA

REPÊCHAGE

Arrivé au terme des deux tours d'élimination, le jury a procédé à un tour de contrôle en repassant en vue tous les projets.

Il décide de repêcher les projets suivants:

†	N° 03	GENTIANE	repêché du 2 ^e tour, projet primé
†	N° 05	TRIPTYQUE	repêché du 2 ^e tour, projet primé
†	N° 12	MICETIGRI	repêché du 2 ^e tour, projet primé
†	N° 25	ODA	repêché du 2 ^e tour, projet primé

CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury dispose d'une somme globale de CHF 90'000.- HT pour attribuer des prix et des mentions. Il décide de classer les 6 projets restants et de leur attribuer les montants suivants:

RANG	PRIX	N°	DEVISE	MONTANT
1 ^{er} rang	1 ^{er} prix	N° 23	CERF-VOLANT	CHF 30'000 HT
2 ^e rang	1 ^{re} mention	N° 15	ENSEMBLE	CHF 20'000 HT
3 ^e rang	2 ^e prix	N° 03	GENTIANE	CHF 15'000 HT
4 ^e rang	3 ^e prix	N° 12	MICETIGRI	CHF 10'000 HT
5 ^e rang	4 ^e prix	N° 05	TRIPTYQUE	CHF 8'000 HT
6 ^e rang	5 ^e prix	N° 25	ODA	CHF 7'000 HT

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU JURY

Au terme du jugement, le jury a tenu à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponse aux problèmes posés et remercie l'ensemble des groupements pour la qualité des propositions présentées.

À l'unanimité, le jury propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet n°23 « Cerf-volant » la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Ce projet, par son implantation et sa mise en forme du programme, répond globalement aux objectifs et aux exigences formulées par le maître de l'ouvrage.

EXPOSITION

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu le mardi 09 avril 2024 à 18h00. L'exposition est ouverte au public du 10 au 19 avril de 15h00 à 17h30, à l'Espace St-Marc, Route de Mauvoisin 45, 1934 Le Châble.

JURY

Arrivé au terme de ses délibérations, le jury, à l'unanimité décide d'attribuer le 1^{er} rang, 1^{er} prix au projet: n° 23, devise « Cerf-volant » et de proposer ce projet pour la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Le Châble, le 08 mars 2024

SIGNATURE

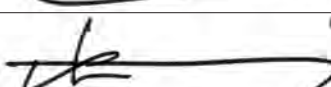
Andréa Bassi



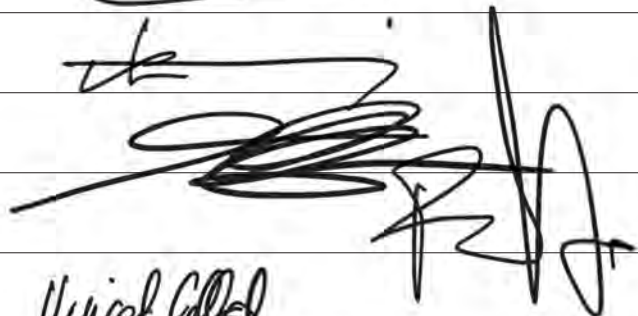
Christophe Maret



Pierre-Yves Gay



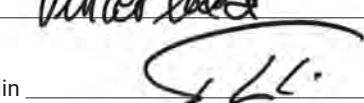
Laurent Savioz



Cédric Felley



Frédéric Quennoz

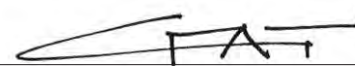


Vincent Michellod



Pierre-Martin Moulin

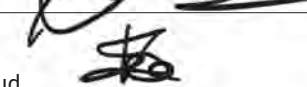
Claude Fabrizio



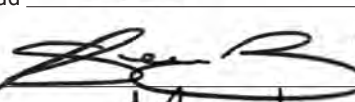
Guillaume Colin



Bertrand Deslarzes



Virginie Santini-Petoud



Steve Bregy



Alexandre Gordio



Alain Müri



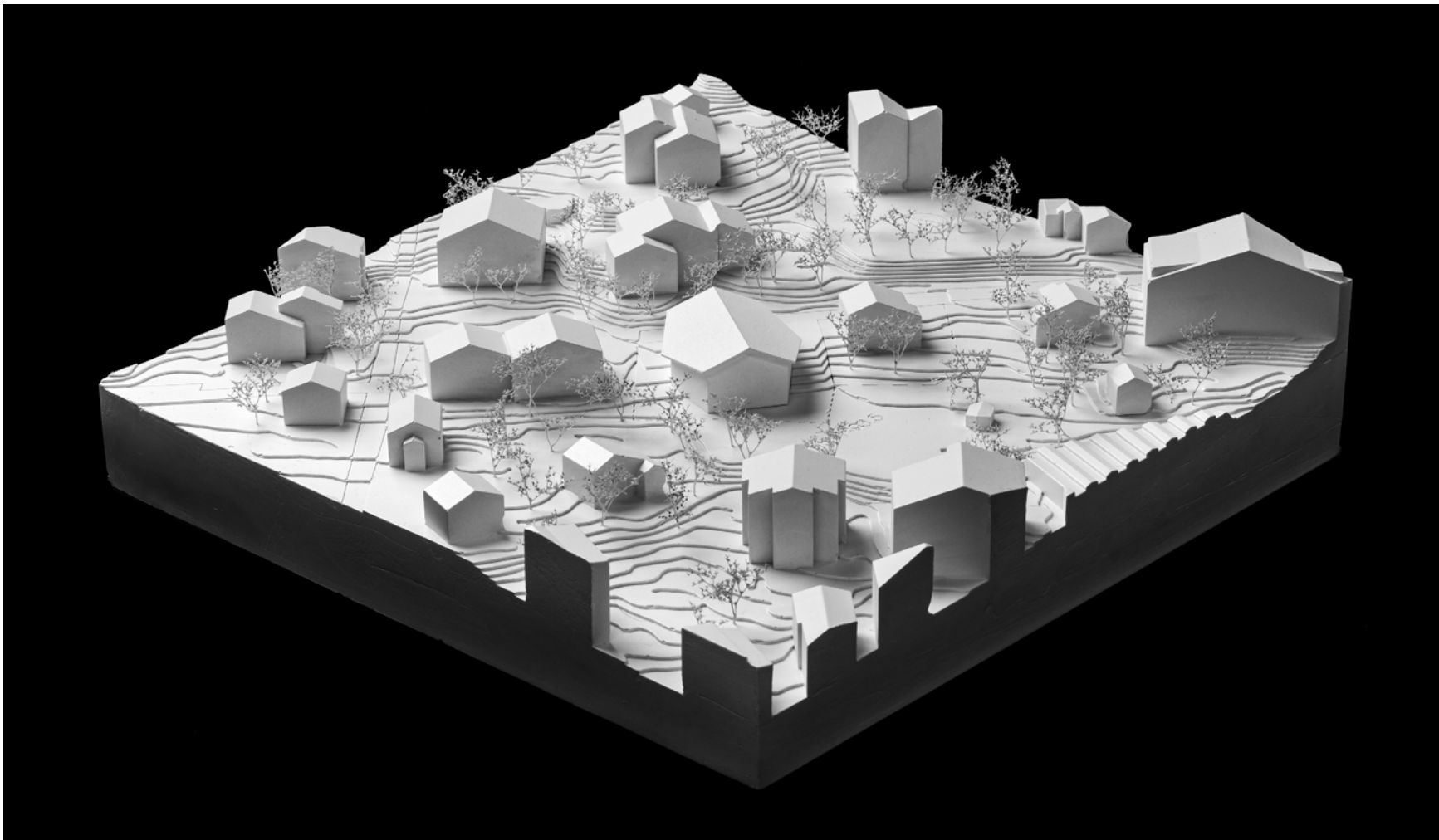


PROJETS PRIMÉS

N° 23	« CERF-VOLANT »	1 ^{er} RANG	1 ^{er} PRIX	26
N° 15	« ENSEMBLE »	2 ^e RANG	1 ^{re} MENTION	34
N° 03	« GENTIANE »	3 ^e RANG	2 ^e PRIX	40
N° 12	« MICETIGRI »	4 ^e RANG	3 ^e PRIX	46
N° 05	« TRIPTYQUE »	5 ^e RANG	4 ^e PRIX	52
N° 25	« ODA »	6 ^e RANG	5 ^e PRIX	56

D.

PROJETS PRIMÉS



NOM DU PROJET

« CERF-VOLANT »

ARCHITECTES

Carlana Mezzalira Pentimalli, Treviso

INGÉNIEURS

Monotti Ingegneri Consulenti, Locarno

COLLABORATEURS

Michel Carlana

COLLABORATEURS

Mario Monotti, Matteo Passamonti, Elia Vittori, Tania Monotti

CRITIQUE

Le bâtiment du projet « Cerf-volant », avec sa forme hexagonale, s'adapte finement aux contraintes de l'espace constructible à disposition. Sur les faces Nord et Ouest, le volume s'implante sur la limite de construction. À l'Est la façade en retrait permet d'offrir un espace d'accueil devant l'entrée principale, en rapport avec l'accès par le Chemin des Marais Verts.

Cette volumétrie permet également de limiter les longueurs de façades et ainsi de diminuer l'impact du bâtiment par rapport au contexte bâti.

Le plan offre, sur le côté Est, un espace d'entrée et de circulation généreux en double hauteur, véritablement à l'échelle d'un programme public. Cet espace connecte, au rez-de-chaussée supérieur l'entrée principale à l'accès secondaire situé au niveau du parc, mais également les différents programmes entre eux avec une grande clarté rendant l'orientation du public instinctive.

La zone MICE est située au rez-de-chaussée inférieur, en rapport avec le parc. Une zone de services enterrée avec l'espace traiteur, le stockage, la connexion avec le monte-charge est disposée à l'écart du flux du public. Que ce soit dans la configuration grande salle, ou en trois salles divisées offrant chacune des caractéristiques différentes, ces espaces ont des proportions et des accès rendant leur utilisation très fonctionnelle.

L'espace bibliothèque à l'étage intermédiaire offre des espaces diversifiés: la zone de détente en contact avec l'entrée, la salle principale de la bibliothèque qui offre un espace généreux sur un double niveau, un espace de lecture en balcon sur l'espace de circulation et un jardin de lecture dans un espace calme au Nord-Ouest du volume. À ce sujet, la connexion entre la bibliothèque et le jardin de lecture pourrait probablement être améliorée.

Les locaux de l'administration se situent dans les combles. L'éclairage des locaux au centre du volume devra être vérifié.

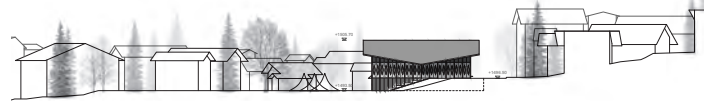
Le bâtiment est construit en ossature bois, seuls quelques éléments en contact avec le terrain et un noyau central regroupant les services et servant de contreventement sont en béton.

Les façades en bois, protégées par de larges avant-toits, sont alternativement vitrées ou pleines avec des percements aux motifs répétitifs évoquant à une grande échelle les découpes de palines de balcon ou d'ouvertures de granges de l'architecture traditionnelle alpine.

Concours de projets ORNY Verhier



Plan de situation 1:500



Coupe longitudinale 1:500

Cerf-volant

1/4



Vie extérieure du nouvel espace communal. Le pavé existant est intégré à la nouvelle intervention, en créant une séquence d'espaces publics accueillants et polyvalents, toujours ouverts à la population.

L'expression et l'identité intrinsèque des lieux, et l'importance de l'espace de rencontre

Cerf-volant est avant tout le projet d'un lieu pour la communauté : un bâtiment tentant d'identifier les particularités contextuelles et d'établir un dialogue attentif et silencieux (en quelque sorte vernaculaire), où le site et ses spécificités deviennent le vrai auteur du projet.

Le nouvel espace communal se distingue par sa volumétrie polygonale particulière, accomodée architecturalement par les pans iconiques de la toiture, permettant aux espaces intérieurs du bâtiment de ne pas avoir de parties arrière, mais une multitude d'ouvertures de liaison avec d'autres espaces ou « micro-monde » où la communauté trouvera accueil et animation. L'intervention assure une parfaite continuité entre le paysage et l'architecture : les jardins existants se fondent avec la nouvelle conception du sol, permettant de considérer tout le plan comme un archipel d'espaces aux particularités différentes. Les zones des jeux et des sports se relient avec la tranquillité du « jardin de lecture », et le système de places sur plusieurs niveaux crée des zones de

détente et de rencontre, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du bâtiment. Comme quand nous jouons enfants avec un cerf-volant et le véritable plaisir était la rencontre et l'échange, le nouvel espace communal doit être perçu comme un lieu vital engageant la participation active des citoyens. Comment un bâtiment public peut-il aujourd'hui devenir véritablement collectif ? On tente de répondre à cette question en proposant des espaces intérieurs « ambigus », où la frontière entre l'intérieur et l'extérieur n'est pas nettement marquée, et où les citoyens peuvent retrouver - même informellement - l'ambiance familière de chez eux. Peut-être qu'aujourd'hui un bâtiment collectif devrait avant tout constituer la maison de la ville : accueillant, polyvalent, confortable et surtout, capable de transmettre un fort sentiment d'appartenance au lieu et au bâtiment. Grâce à la forme hexagonale convexe du bâtiment, l'ongraphie et les irrégularités du site ont été réinterprétées pour cadrer les caractéristiques du site, afin de ne pas varier ses spécificités intrinsèques et permettre à cette intervention de les considérer comme

des ressources à intégrer dans le schéma des flux et des ouvertures de liaison. Le bâtiment respecte mais réinterprète le règlement des constructions communal sur les cotes d'altitude et de contraintes de toiture. Au nord-est, le volume est réduit et vers la rue, en plus d'une série d'accès dans le périmètre, on a intégré dans le mur un long banc public pour les citoyens. Les côtés longitudinaux présentent des caractéristiques différentes : à l'est, on a choisi de travailler avec un sol minéral, en insérant une structure en gradins reliant les différentes places et pouvant offrir des sièges lors d'événements publics ; à l'ouest, en revanche, la bibliothèque trouve comme extension naturelle de l'espace intérieur, un petit jardin de lecture accessible au public de manière autonome et dévolable, planté d'une série d'espèces d'arbres conçues et choisies de manière à obtenir une variation chromatique tout au long de l'année.



Harold Barrey, pionnier de la navigation aérienne, 1911

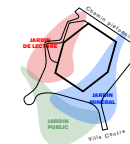
Pour l'organisation des flux d'accès, le projet reprend ce qui existe déjà, en le valorisant par un positionnement simple mais stratégique des places de stationnement pour les véhicules et vélos. À proximité de l'angle nord-est du lot, se trouvent les deux places de parking destinées aux livraisons. À leur extrémité, un long banc en béton définit la limite entre les véhicules et les piétons, en identifiant les places pour les vélos près du bâtiment et en limitant physiquement le flux de véhicules pour garantir aussi la sécurité. Une autre zone pour vélos est prévue à l'entrée nord-est du périmètre d'aménagement.



La nouvelle intervention vue depuis le nord-est. L'espace d'entrée en avant, accueillant un grand banc dans la façade nord, se caractérise par une toiture fortement iconique.

Zones et annexes

Le caractère urbain de l'intervention et sa fonction de « propulseur public » se fondent avec l'espace extérieur existant grâce à une forte perméabilité de l'ouvrage architectural sur plusieurs fronts et niveaux. Le sol extérieur transperce le bâtiment, en accueillant le public dans une première salle d'accueil inédite : le très vaste espace du hall d'entrée à double hauteur.



Monumental et convivial deviennent les paradigmes d'un espace qui, à travers des introspections surprenantes, acquiert un caractère très urbain. Les références visuelles continues entre les différents étages suggèrent l'interaction entre les personnes, en promouvant les rencontres et la cohésion sociale. Si d'une part la spatialité et les introspections contribuent à définir un nouveau lieu de rencontre pour les citoyens et les touristes, d'autre part l'articulation spatiale permet de tirer le meilleur parti de la position des nouvelles dalles dans l'ongraphie existante.



Les zones et les relations visuelles et spatiales internes.



Concours de projets ORNY Verhier

Cerf-volant



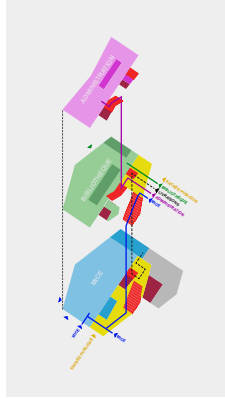
Le jardin de lecture, situé à l'ouest du bâtiment, a été conçu comme un espace assurant une excellente continuité avec les espaces intérieurs de la bibliothèque et une parfaite harmonie avec le parc existant.

Flexibilité et hiérarchie du programme fonctionnel

L'un des principes sur lesquels repose ce projet est celui de faire coexister l'architecture, la structure et les besoins fonctionnels par une division simple et claire des différentes zones. D'une part, un lieu de rencontre ouvert et accessible au public, de l'autre des espaces adaptés qui peuvent être ouverts ou fermés si nécessaire et dotés de manière flexible, en vertu également du principe statique permettant un plus libre de contraintes structurelles. Intéressé entre ces deux zones se trouve un ensemble d'espaces de service qui, en plus de remplir d'importantes fonctions de contreventement du bâtiment, abritent toute la partie de distribution verticale et les installations techniques.

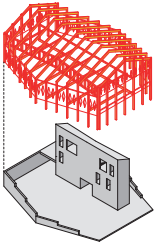


Un bâtiment à vocation publique doit, de par sa nature intrinsèque, être fonctionnel, facilement accessible, modulable et clair dans l'orientation du visiteur. Le programme fonctionnel requis est organisé précisément sur ces bases, en proposant des secteurs positionnés simplement, avec une grande indépendance fonctionnelle et qui, en même temps, exploitent également l'espace public extérieur pour servir de lieux d'échange. Une fois passé le hall d'entrée, on accède aux différentes zones du bâtiment qui peuvent être ouvertes ou totalement fermées. La bibliothèque est située près de l'entrée nord, en devenant ainsi le lieu de rencontre par excellence. La position centrale de la zone d'accueil, le vestiaire proche de l'entrée et l'ample espace de détente garantissent une configuration aisée selon les besoins. La bibliothèque est située près de l'entrée nord, en devenant ainsi le lieu de rencontre par excellence. La position centrale de la zone d'accueil, le vestiaire proche de l'entrée et l'ample espace de détente garantissent une configuration aisée selon les besoins. La bibliothèque est située près de l'entrée nord, en devenant ainsi le lieu de rencontre par excellence. La position centrale de la zone d'accueil, le vestiaire proche de l'entrée et l'ample espace de détente garantissent une configuration aisée selon les besoins.



Concept statique

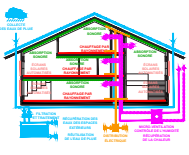
Le concept statique de la nouvelle intervention repose sur des règles très simples et efficaces, reprenant les principes de construction des bâtiments traditionnels. Une fondation apparente en béton armé, composée d'un périmètre continu et d'un noyau central, et une structure préfabriquée en bois, assemblée à sec, définissent la qualité et le caractère architectural du nouveau bâtiment. L'escalier central fait office de contreventement aux poussées horizontales, ainsi d'élément d'union et de raidissement de l'ensemble de la structure.



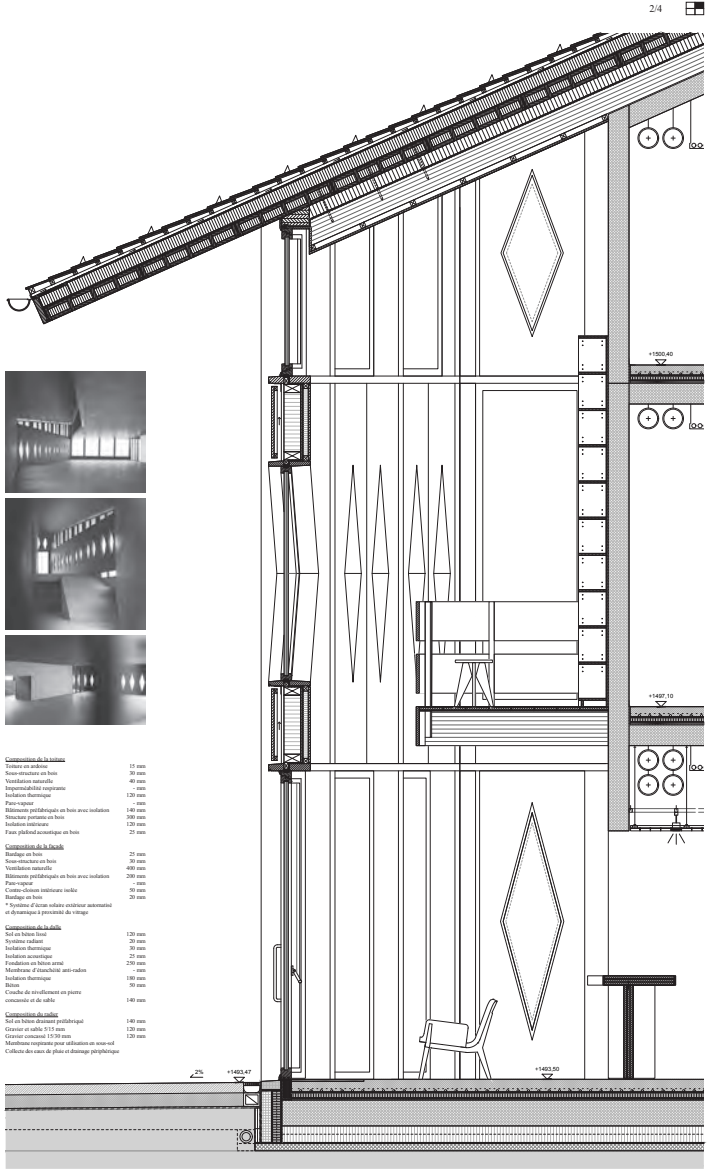
Les murs de tamponnement servent de contreventements aux piliers périmétriques de la façade et une unique grande poutre réticulée supporte la dalle au-dessus du rez-de-chaussée auquel elle est suspendue, en contribuant également à soutenir les ponts de contreventement. Les longrues structurelles continues et la nature stéréométrique des espaces intérieurs permettent la réalisation d'une structure allégée. La modularité garantit une grande flexibilité du programme fonctionnel qui pourra subir des variations à l'avenir sans compromettre la qualité d'un projet dans lequel structure et architecture coexistent. Un projet composé de peu d'éléments qui offre une atmosphère archaïque et aspire à résister au passage du temps.

Énergie et technique de construction

Le projet implique l'utilisation de matériaux durables, recyclés et recyclables, exempts de polluants et faciles à éliminer à l'avenir. Les matières premières peuvent être trouvées dans des sites à proximité et les techniques de construction envisagées sont économes, exploitant également la préfabrication d'éléments en bois. L'isolation thermique de l'enveloppe est très performante : la relation entre la dispersion thermique et la consommation d'énergie permet d'atteindre les valeurs d'un bâtiment avec des émissions polluantes minimales. Le bâtiment est compact et avec peu de dépendance d'énergie vers l'extérieur, les surfaces vitrées ont été dimensionnées de manière rationnelle et efficace. Le noyau en béton armé a pour fonction d'organiser et de ramifier les systèmes technologiques de manière efficace en les rendant facilement inspectables.



Le système d'air canalisé garantit une micro-ventilation silencieuse à faible vitesse, le contrôle de l'humidité permet la bonne conservation des livres qui, combiné à un système radiant, garantissent un confort élevé aux utilisateurs. Cette technologie mixte « air-eau » permet également une grande flexibilité d'utilisation grâce à la mise en marche et à l'arrêt intermittent des systèmes en fonction des besoins particuliers des utilisateurs. L'eau de pluie est collectée et réutilisée à la fois sur le toit et dans les espaces extérieurs par des techniques avancées afin de limiter la consommation d'eau. La rentabilité du projet est garantie par l'utilisation d'éléments préfabriqués modulaires en bois, visant une construction rapide et planifiée. La gestion du temps, si elle est bien planifiée, permet d'éliminer les retards et de garantir une qualité architecturale élevée, tout en contribuant à réduire et à optimiser les coûts globaux.



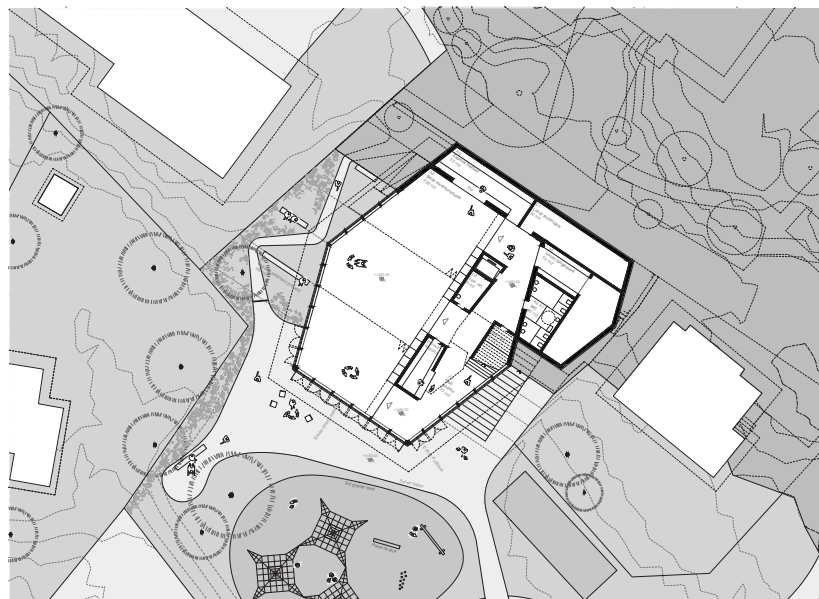
Composition de la toiture	
Isolation en laine	17 mm
Ventilation naturelle	30 mm
Imperméabilisation	40 mm
Isolation thermique	400 mm
Poutre en bois	120 mm
Blancement préfabriqué en bois avec isolation	140 mm
Blancement préfabriqué en bois	200 mm
Isolation intérieure	120 mm
Espace public aménagé en bois	25 mm
Composition de la façade	
Blancement en bois	25 mm
Ventilation naturelle	30 mm
Imperméabilisation	40 mm
Isolation thermique	400 mm
Poutre en bois	120 mm
Blancement préfabriqué en bois avec isolation	140 mm
Blancement préfabriqué en bois	200 mm
Isolation intérieure	120 mm
Espace public aménagé en bois	25 mm
Composition de la dalle	
Isolation en laine	17 mm
Ventilation naturelle	30 mm
Imperméabilisation	40 mm
Isolation thermique	400 mm
Poutre en bois	120 mm
Blancement préfabriqué en bois avec isolation	140 mm
Blancement préfabriqué en bois	200 mm
Isolation intérieure	120 mm
Espace public aménagé en bois	25 mm

Coupe 1/20

Cerf-volant

3/4

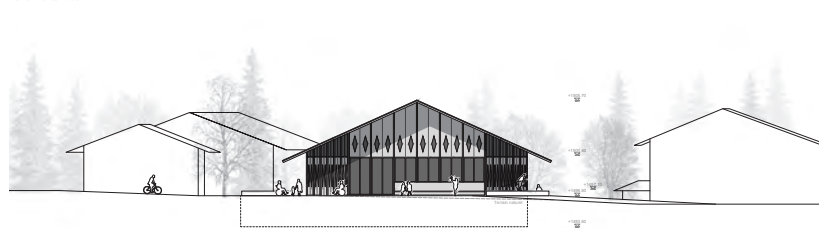
Concours de projets ORNY Verhier



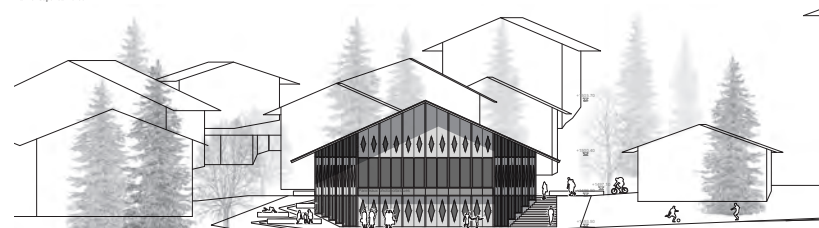
Plan sur site/terrain 1:200



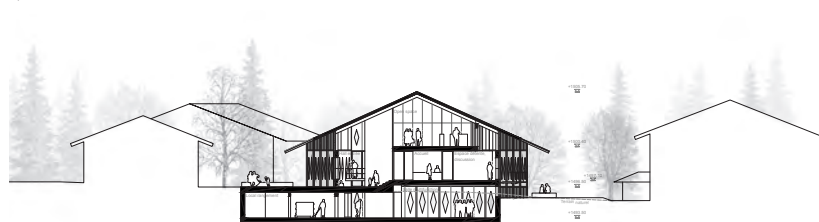
Plan sur site/terrain 1:200



Façade sud-est 1:200



Façade sud-est 1:200



Coupe transversale A-A 1:200

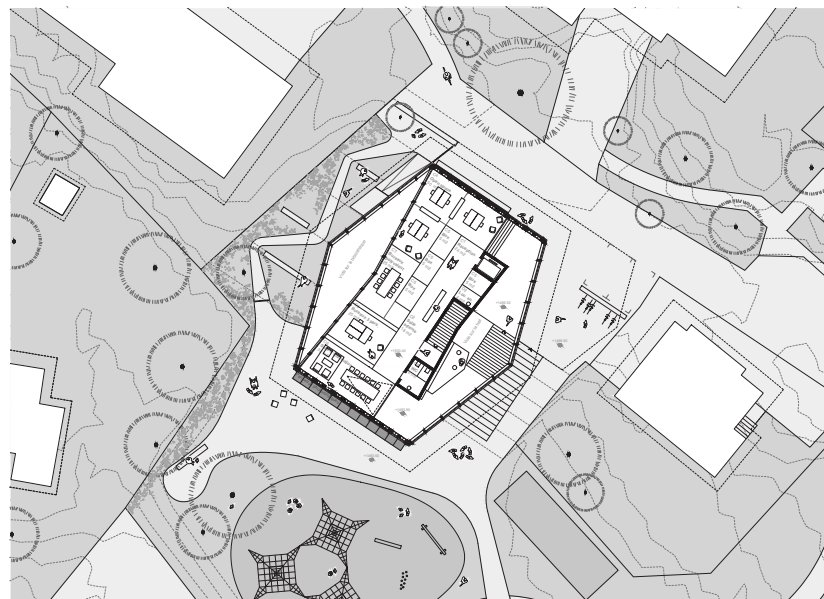


Coupe transversale B-B 1:200

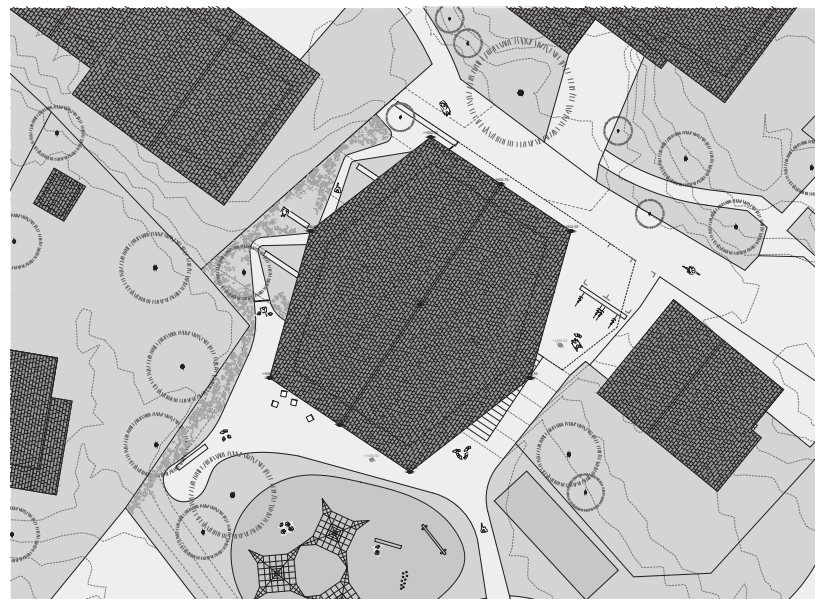
Concours de projets ORNY Verhier

Cerf-volant

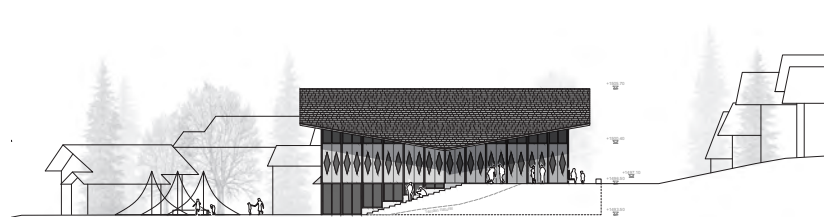
4/4



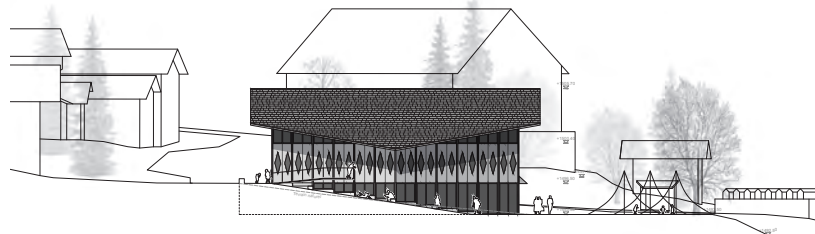
Site plan 1:200



Plan de l'édifice 1:200



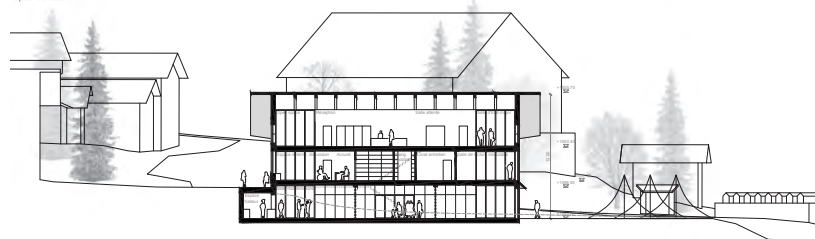
Façade sud-est 1:200



Façade nord-ouest 1:200

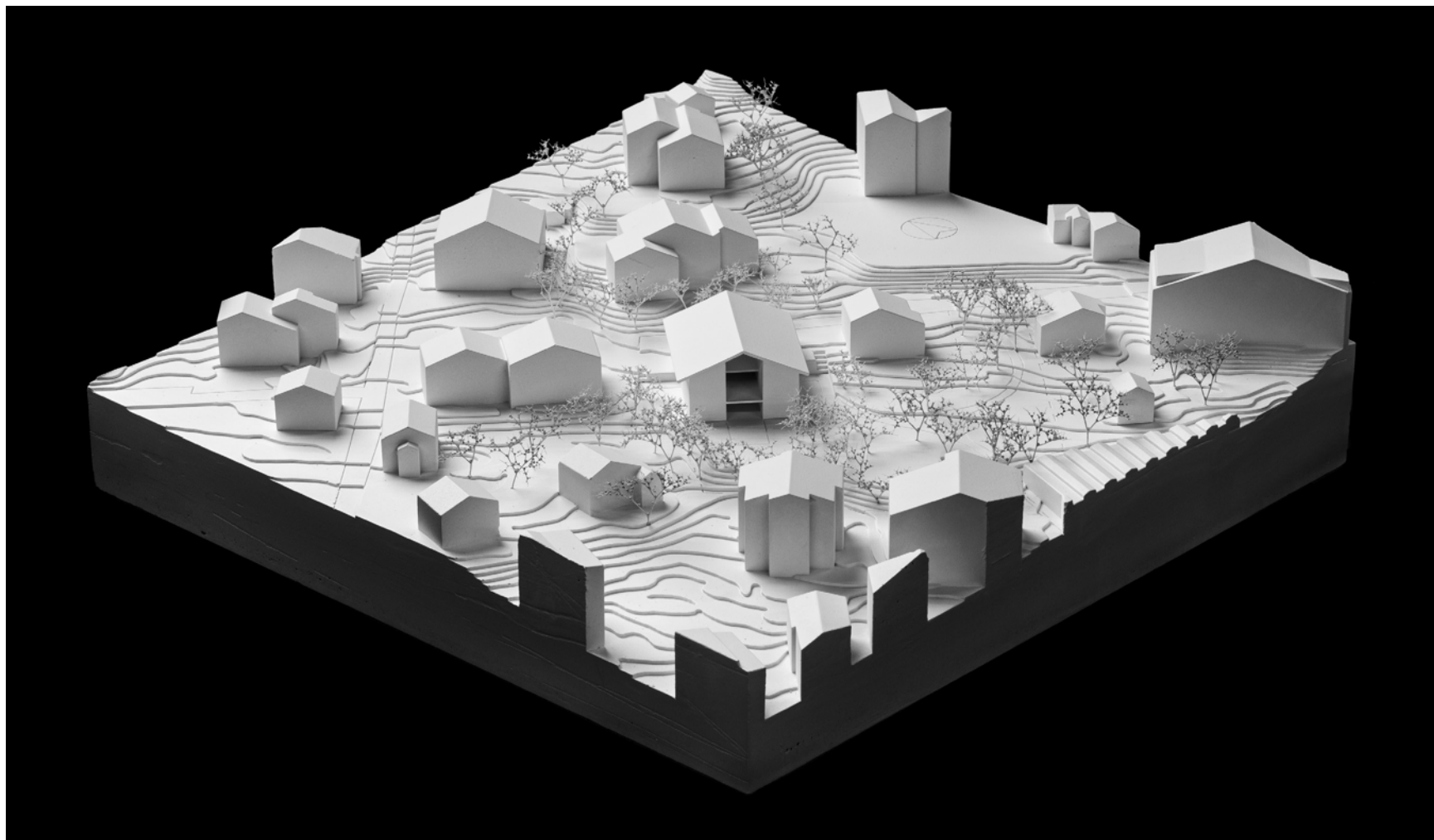


Coupe longitudinale 1:4 1:200



Coupe longitudinale 2:2 1:200





NOM DU PROJET

« ENSEMBLE »

ARCHITECTES

Atelier Dimanche Architectes, Flanthey

INGÉNIEURS

Stabilis Ingénieurs, Sion

COLLABORATEURS

Mathieu Robitaille, Tamara Henry

COLLABORATEURS

Jeremy Nuttin

CRITIQUE

Le projet prévoit un volume orthogonal simple, sous une toiture unique et sans élément de socle. L'implantation dans la géométrie du bâti environnant et légèrement en retrait de la route permet de dégager l'entrée principale au Nord de la parcelle.

Les liaisons extérieures entre l'aval et l'amont du site sont réalisées par des escaliers qui interdisent l'accès aux PMR ou poussettes.

La salle MICE, au rez inférieur, bénéficie de 2 accès ; une entrée à plein pied à l'Est et un généreux escalier couvert au rez supérieur. L'accès à la bibliothèque et aux locaux administratifs est réalisé par une distribution indépendante de type « immeuble de logements ». Si l'accès Nord au MICE est magnifié, le dispositif de circulation délie, en termes de fonctionnement, le MICE de la bibliothèque, en exigeant notamment de sortir du volume chauffé.

Un doute est émis sur le fonctionnement de la salle MICE, notamment quant aux livraisons par l'ascenseur et lors de son utilisation en salle unique en regard des retraits et des structures intérieures et de façade.

La bibliothèque bénéficie d'un accueil central fonctionnel et d'une double hauteur intéressante en termes de volume et d'image pour les espaces de lectures. Son orientation vers l'intérieure, au travers de la terrasse couverte est judicieuse.

L'accueil central de la partie administrative de l'étage convainc. A contrario, la hauteur en fond de toiture des bureaux, de la salle d'attente et des WC est jugée insuffisante.

Le projet orienté vers l'espace central se démarque des bâtiments d'habitation environnant et offre une image convaincante. La structure symétrique et répétitive est efficace, néanmoins elle contraint fortement le projet quant à son fonctionnement.



plan de situation 1/500

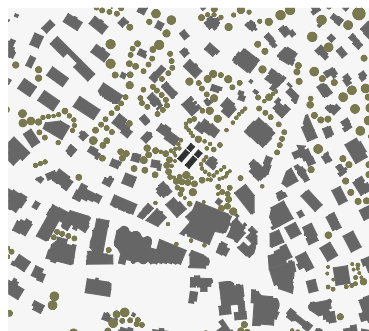
IMPLANTATION. RELATION AVEC LE SITE

Le projet *Ensemble* assemble et rassemble trois programmes distincts sous un même toit. Parallèle à la pente, il s'implante avec un léger recul par rapport au Chemin des Marais Verts. L'espace public se dilate dans l'axe du bâtiment, le volume se creuse pour marquer l'espace d'entrée principal permettant d'accéder aux différentes fonctions. Deux axes se matérialisent dans une alternance de pleins et de vides, de surfaces minérales et végétales qui marquent les axes.

L'usage des demi-niveaux limite l'excavation. Le bâtiment est posé à même le terrain naturel et au même niveau que le bâtiment existant. Il est accessible de plein-pied depuis le chemin au nord et depuis le parc à l'est. Les nouveaux chemins s'inscrivent dans la continuité des chemins existants. Un escalier extérieur relie la rue au parc et facilite les flux piétons qui traversent le site. La repulsi-fication de la végétation marque une transition, un filtre entre les espaces de jeux et la nouvelle terrasse dans le parc. Une clairière apparaît dans l'axe du bâtiment. Elle prolonge l'espace central du programme MICE vers l'extérieur, à la fois isolée par la végétation, mais pleinement intégrée aux aménagements existants.



ensemble
concours de projet ONY Verbiest



plan de Mail 1/200



À l'entrée de la bibliothèque

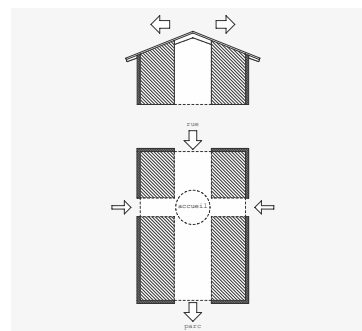
VOLUMETRIE ET EXPRESSION ARCHITECTURALE

Un seul volume regroupe toutes les fonctions sur trois niveaux distincts. La forme est simple, compacte, sans adjonction, ni appendice. Le volume s'ouvre sur deux axes pour laisser entrer la lumière de façon directe et indirecte, pour marquer les entrées, les seuils, les espaces couverts et l'accueil du public. Avec cet intention, le bâtiment entre en relation avec le parc et le grand paysage. Le parc devient visible depuis la rue et vice-versa.

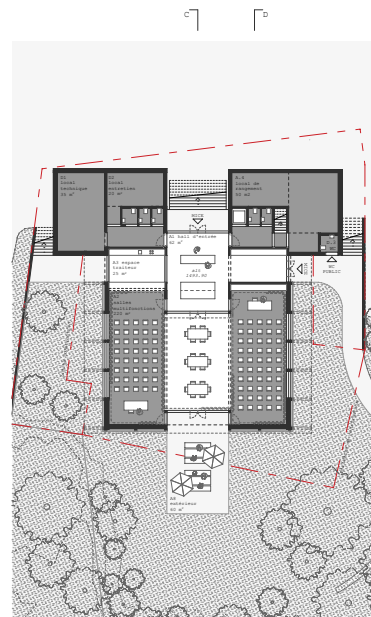
Un jeu de contrastes se met en place, entre pleins et vides, transparence et opacité. Les espaces ouverts sont les lieux d'accueil, de rencontre, de convivialité. De part et d'autre de ces ouvertures, les espaces de la bibliothèque et les salles MICE se retrouvent dans les volumes fermés. À l'abri du bruit et des nuisances extérieures, ils bénéficient d'un environnement protégé.

Les parties pleines sont recouvertes d'un lattage de bois rythmé par la trame structurelle. Le bardage de bois vertical devient closture et filtre la lumière. La structure inclinée de l'avant-toit supporte une toiture fine et profilée. Elle accentue le mouvement d'ouverture de l'axe central et anime la double hauteur dans l'espace de la bibliothèque.

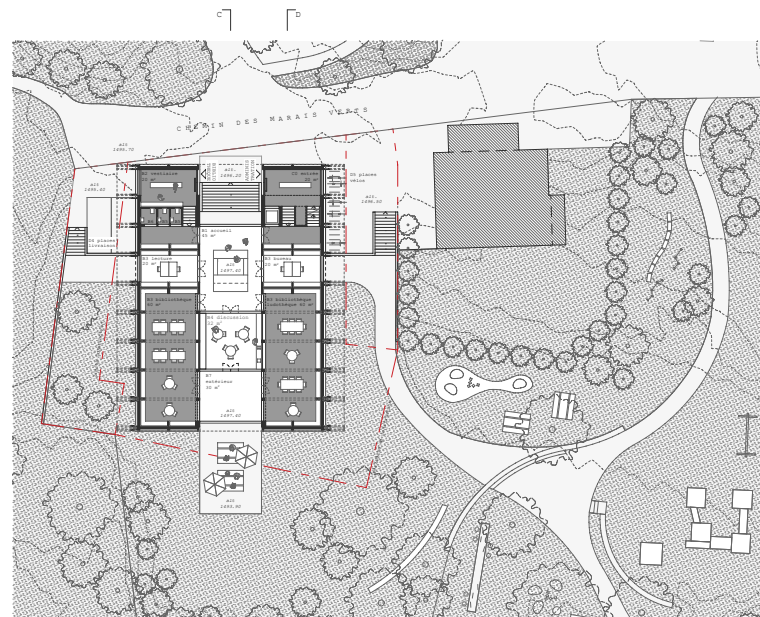
Les fenêtres en partie haute offrent des vues directes sur l'extérieur pour la partie administration et un éclairage indirect pour la bibliothèque dans la double hauteur. Elles amènent aussi une lumière naturelle dans les salles MICE pour les animations et les célébrations. L'obscurcissement total est garanti par un système de stores et de rideaux coulissants.



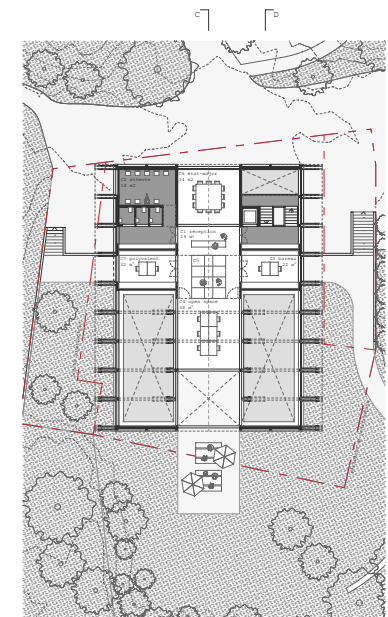
pleins et vides



plan du rez-de-chaussée inférieur 1/200



plan du rez-de-chaussée supérieur 1/200



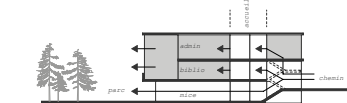
plan de l'étage 1/200

ACCÈS, FLUX ET USAGES

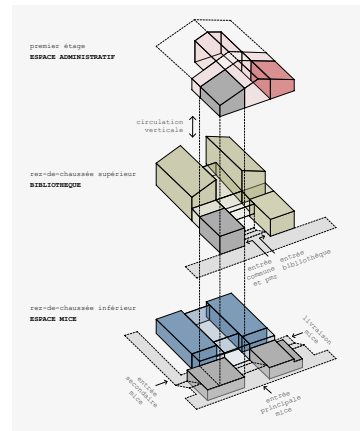
Depuis le Chemin des Maraîs Verts, les trois accès sont regroupés en un seul point de convergence. De part et d'autre de l'escalier central qui donne accès au programme MICE, l'entrée du vestiaire de la bibliothèque et la cage d'escalier permettent de relier les trois programmes et d'assurer une accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Sur chaque niveau, la superposition du programme est mise en place avec la même organisation, la même séquence spatiale : de l'entrée, vers les circulations verticales, vers l'accueil pour ensuite guider l'utilisateur vers les différentes fonctions requises. Une gradation public-privé des espaces animés vers les espaces plus calmes fonctionne à tous les niveaux.

L'espace d'accueil est au cœur du dispositif, à la croisée des deux axes principaux en plan. Visible depuis la rue, dans la lumière, il permet au visiteur de s'orienter facilement vers les différents niveaux d'activités.



ensemble
concours de projets ORY Verhier



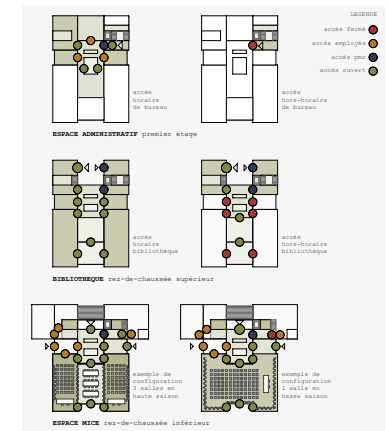
répartition du programme

PROGRAMME

L'espace administratif se développe à l'étage sur les deux ailes du bâtiment. Accessible directement depuis la cage d'escalier, l'accueil permet de recevoir le public et de l'orienter vers la salle d'attente et les boîtes de réception au centre. Derrière cette zone destinée au public, les bureaux et l'open-space sont disposés en façade pour bénéficier d'un éclairage et d'une ventilation naturelle. La salle d'attente est positionnée sur la façade nord en lien direct avec l'accueil et l'escalier principal. Sa situation privilégiée sous le pignon offre un volume généreux et un dégagement sur le grand paysage.

Toutes les fonctions de la bibliothèque sont accessibles depuis l'accueil. L'espace de la bibliothèque s'articule de part et d'autre de l'espace diaphane et de l'espace extérieur. Le lien visuel est assuré par la transparence des parties vitrées au centre. Les deux ailes de la bibliothèque (B1) peuvent être fermées, modulaires facilement (bibliothèque vs ludothèque) et isolées des autres activités. L'accueil, le vestiaire, les WC et la salle d'attente peuvent rester accessibles hors des heures d'ouverture de la bibliothèque grâce à la fermeture des accès aux locaux B1. En haute saison, l'espace MICE et la bibliothèque peuvent être reliés par le lien ouvert de la cage d'escalier dont l'accès peut être refermé en saison basse.

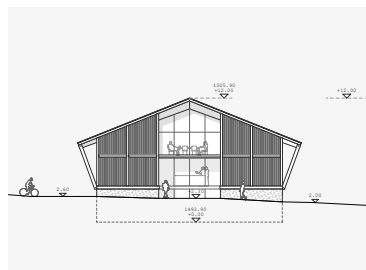
Au rez-de-chaussée inférieur, l'accueil de l'espace communal - MICE est accessible depuis le Chemin des Maraîs Verts et depuis le parc. Il est en lien direct avec les salles multifonctions qui sont modulables grâce à un système de parois et de rideaux coulissants. L'espace central vitré peut être complètement obturé au besoin. Les trois salles ont un accès direct à la terrasse. L'espace traiteur communique avec l'accueil et l'espace multifonction. Il possède un accès de livraison indépendant à l'ouest. À l'arrière, les locaux techniques et de stockage complètent le dispositif.



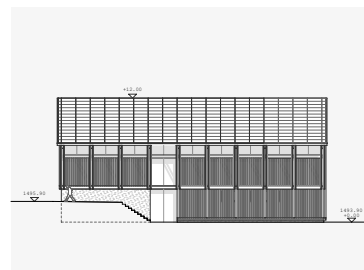
gestion des accès



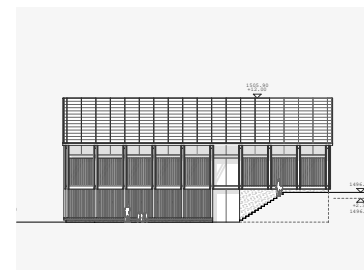
Façade sud 1/200



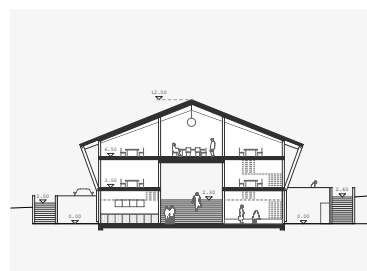
Façade nord 1/200



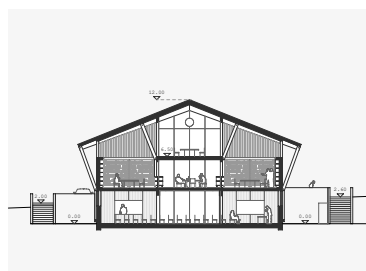
Façade ouest 1/200



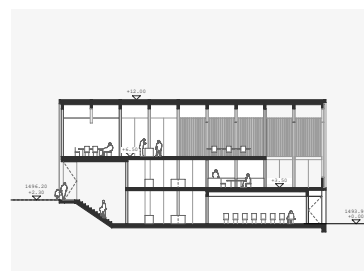
Façade est 1/200



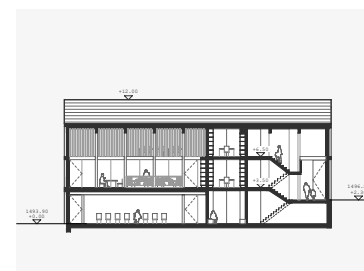
coupe A-A 1/200



coupe B-B 1/200



coupe C-C 1/200



coupe D-D 1/200

STRUCTURE ET MATÉRIALITÉ

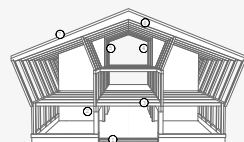
Posé sur un socle en béton, un système poutre-poutres en bois soutient des dalles à caissons (type ligature ou équivalent). Elles intègrent des éléments pour le confort acoustique au rez inférieur (MICE) et pour réduire la transmission du bruit au rez supérieur et à l'étage. La présence de deux densités de matériau sur ces dalles permet d'absorber les hautes et les basses fréquences. Contrairement aux idées reçues, les dalles à caissons (sv 72dB) peuvent être plus performantes que les dalles béton (sv 62dB) sur l'atténuation des bruits aériens et équivalentes sur les bruits solidiens (Dn,w 44dB).

Les salles multifonctions sont exemptées de tout porteur pouvant être des obstacles visuels lors de cérémonies ou de projections. Les charges sont reprises sur deux sommiers en bois lamellé-collé. Le trame se poursuit sur chaque niveau avec des portées maximales de 6 m. Au niveau du toit, des chevrons profilés sont disposés sur la même trame. En l'absence de pannes sablières et faitières, elles sont tenues et contreventées sur les murs le long des 2 axes principaux et supportées par des appuis inclinés. En déportant la charge du toit sur ces éléments inclinés, les murs de la bibliothèque ou rez-de-chaussée supérieur et des bureaux à l'étage se libèrent de toutes contraintes statiques, offrant plus de flexibilité pour les aménagements futurs.

La matérialité entre en résonance et dialogue avec le contexte bâti. Le trame de la façade en bois rappelle la trame structurelle. Celle-ci traverse l'enveloppe pour se dévoiler aussi à l'intérieur. Le bois participe au confort acoustique et contribue à créer un environnement accueillant et chaleureux.



ensemble
concours de projet CHRY Verrier



- ondes 250 mm et socle en béton armé
- sommiers bois lamellé-collé 2X 200X700 mm
- ondes bois type ligature
- sur axe principal pour refend alésage
- sur axe central pour contreventement
- chevrons bois lamellé-collé 300-400 X 200 mm
- anneaux bois 80 mm pour contreventement

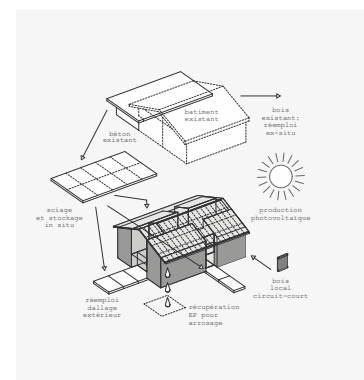
concept structurel

ÉCONOMIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

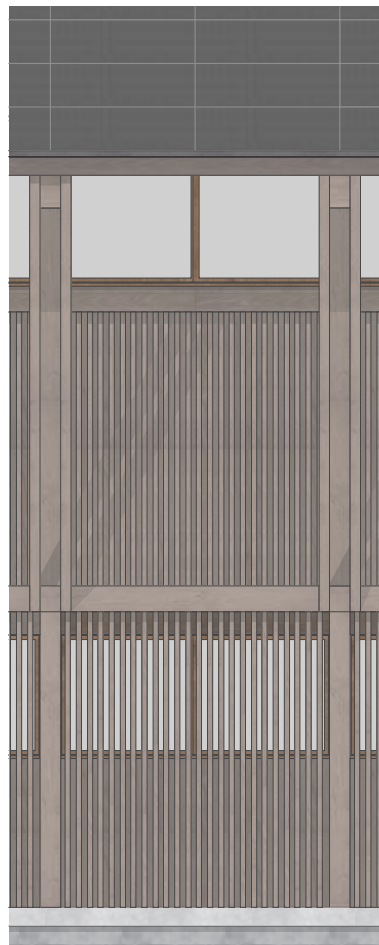
Le projet s'inscrit dans son époque sur les questions du développement durable et de la gestion des ressources. Le béton du bâtiment existant est en partie réutilisé. Les 80 m² de la toiture plate en béton de l'annexe sont scindés en modules et déposés sur site. Ils sont récupérés et posés en pleine terre pour la dalle de la terrasse principale et des nouveaux accès dans les aménagements extérieurs.

Des panneaux photovoltaïques sont disposés sur les deux pans de la toiture du bâtiment pour la production d'électricité. Les vitrages au centre du volume offrent un apport solaire passif permettant de limiter la consommation du chauffage. Les cloîtres en façade et l'avant-toit régularisent la surchauffe en été.

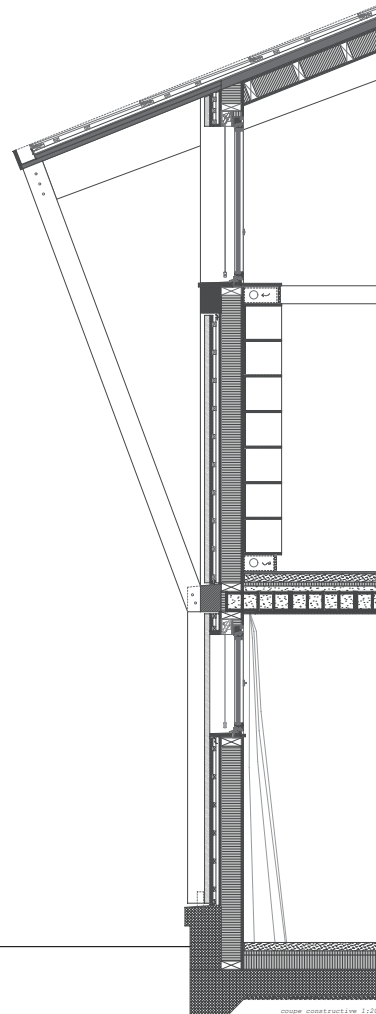
Afin de préserver au mieux la ressource, un système de récupération des eaux pluviales est mis en place lors des travaux pour l'arrosage des aménagements extérieurs. Selon la disponibilité dans les forêts de la Commune ou dans les coopératives forestières avoisinantes, le bois local est utilisé pour la structure, les revêtements et les finitions intérieures. Dans l'ensemble, les matériaux sont choisis sur des critères de proximité, de faible émission d'énergie grise, et sur leur potentiel de réemploi.



développement durable



Façade texturée 1:20



coupe constructive 1:20



ensemble
concours de projets ORSY Verbière



en attendant les lecteurs

COMPOSITIONS

Toiture 405 mm

- 30 panneaux photovoltaïques intégrés
- 40x40 lattes et contre-lattes
- 14 d'étanchéité
- 80 sous-toiture
- feuille PE
- 200 isolation laine de pierre entre chevrons
- pare-vapeur
- 15 finition bois

Plancher 190 mm

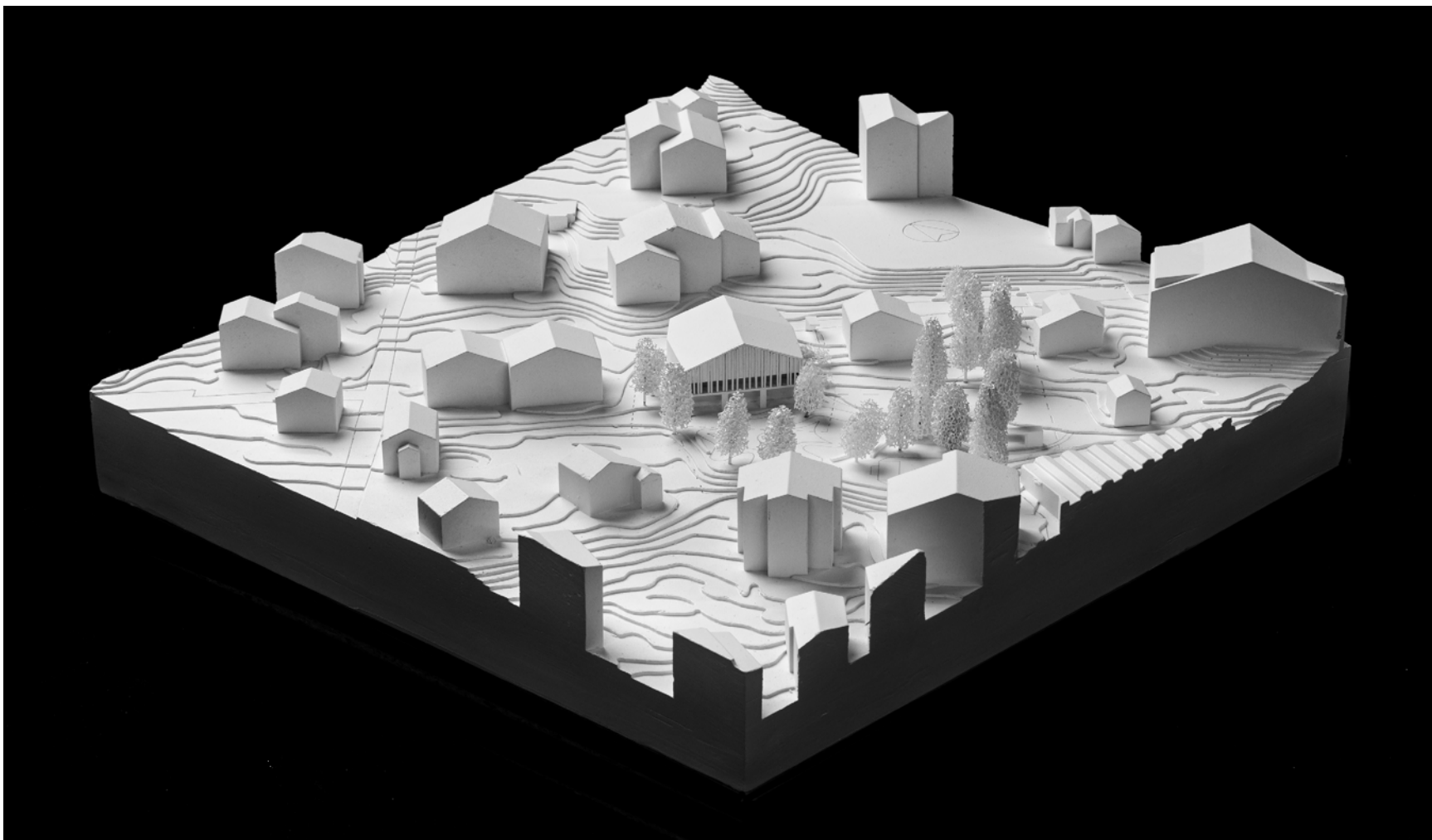
- 20 revêtement de sol en bois massif
- 80 chape ciment avec chauffage au sol
- feuille PE
- 40 isolation phonique contre les bruits d'impact
- 240 dalle à caissons type ligateur alourdie avec granulats calcaires
- 10 finition bois + panneaux acoustiques

Radier 540 mm

- 80 chape ciment avec chauffage au sol
- feuille PE
- 40 + 120 isolation thermique
- pare-vapeur
- 200 béton armé
- couche de séparation
- 50 béton maigre

Façade 400 mm

- 20-60 revêtement extérieur en bois massif
- 40 + 40 lattage et contre-lattage (lame d'air ventilée)
- 240 caisson préfabriqué avec isolation thermique
- 20 panneau de finition bois



NOM DU PROJET

« GENTIANE »

ARCHITECTES

Gebara-Spycher Architectes / maage, Cugy – Carouge

INGÉNIEURS

Kung Et Associés, Échallens

COLLABORATEURS

David Gebara, Mehdi Aouabed

COLLABORATEURS

Cécile Marguerat, Vincent Pera, Annély Demangeon

CRITIQUE

Le projet se démarque par une implantation sur la limite Nord de la parcelle et un volume compact, qui libère l'espace extérieur au Sud en connexion avec la place de jeux. Les biais introduits sur les façades Est et Ouest permettent de s'adapter à la géométrie de la parcelle, sans toutefois réussir à donner une forme caractéristique générale au bâtiment. En coupe, le projet se confronte au terrain naturel et l'abaissement du rez-de-chaussée inférieur sous le niveau de la Place de jeux ne convainc pas le jury.

L'accès au bâtiment situé au rez-de-chaussée supérieur, côté Est, dessert la totalité du programme. Il est marqué par une grande ouverture et un léger retrait, qui permettent d'identifier clairement l'entrée destinée au public. L'accès technique en façade nord complète le dispositif pour les besoins logistiques.

En entrant dans le bâtiment, un grand volume permet d'accéder aux différentes parties du programme. La qualité architecturale et fonctionnelle de ce dispositif de

« rue intérieure », orienté dans le sens Est-Ouest avec des accès et passerelles latérales, est relevée par le jury. L'organisation des flux est maîtrisée : les fonctions techniques se situent à l'arrière et les espaces du programme principal se répartissent au rez-de-chaussée inférieur pour les salles polyvalentes, au rez-de-chaussée supérieur pour la bibliothèque et à l'étage pour l'espace de bureaux.

Du point de vue de sa construction et de sa matérialité, le bâtiment est composé d'un socle en béton et les étages supérieurs sont en structure et bardage bois. Le jury s'interroge sur la qualité de lumière du 1^{er} étage ainsi que sur l'expression architecturale des façades.

Le jury relève les qualités spatiales du projet, de la distribution programmatique par un hall principal dont l'architecture et la fonctionnalité répondent de manière convaincante à la vocation publique du lieu.



Plan de situation
1:500

Lecture du site

La commune de Verbier entreprend une évolution stratégique dans son fonctionnement. Elle doit répondre aux besoins de sa population en pleine croissance et mutation. Mais aussi aux besoins saisonniers, d'un tourisme de loisirs ou d'affaires. Cette attractivité rend nécessaire la création d'un lieu flexible et adapté aux différentes saisons, ainsi qu'à des publics de passage ou résidents. La réunion des programmes MICE, bibliothèque-ludothèque et administration communale, donne au nouveau bâtiment une vocation de pôle communal. Ceci dans un contexte de parc, dont l'attractivité sera accentuée.

Enjeux

Afin de répondre aux enjeux programmatiques et urbains, trois problématiques se dégagent :

- Comment gérer les flux d'utilisateurs de ce nouveau pôle communal, dans un contexte de quartier à la mobilité piétonne et apaisée ?
- Comment créer un bâtiment emblématique pour Verbier, qui soit aux services des habitants et des usages saisonniers ?
- Comment organiser de manière intuitive et qualitative la cohabitation de trois programmes dont les publics et les horaires sont différents ?

Stratégie d'implantation : Définition des vides

Les spécificités du contexte sont prises en compte en tant que ressources, sur lesquelles se fonde la proposition. La méthodologie s'appuie sur un principe simple : Avant de concevoir le nouveau volume du programme, il est indispensable de « définir le vide » (les espaces extérieurs). Afin de répondre aux enjeux évoqués plus haut, le nouveau bâtiment est pensé comme un pivot, qui articule le niveau bas du parc avec le niveau haut de la route. Les flux piétons sont guidés par un cheminement paysager en continuité avec celui du parc. Les accès aux différents programmes s'inscrivent dans cette continuité.

Morphologie de la construction

La définition des vides publics, telle qu'envisagée plus haut, implique une implantation de la construction en limite de propriété côté route. Les aménagements extérieurs du parc ne sont donc pas altérés et un dégagement généreux permet au MICE, en rez-de-chaussée inférieur, de fonctionner entre intérieur et extérieur, grâce à son portique. Ce dernier protège aussi le pied de façade pendant la saison hivernale.

Par sa composition le bâtiment visite et réinterprète l'archétype des chalets du Val de Bagnes, tant les principes qui le compose font sens dans ce contexte et ce climat. Le projet reproduit, par bon sens, l'organisation sur trois niveaux, le sous-sol en bois et massif, la toiture à deux pans, la construction en bois et enfin le traitement différencié des pignons et des flans.

La rue intérieure

Les parcours extérieurs depuis la route et le parc en contrebas, débouchent sur une placette d'accueil au droit de l'entrée principale du bâtiment, au rez supérieur. En pénétrant dans le bâtiment, une « rue intérieure » ouverte dans sa verticalité, permet aux usagers d'identifier les trois programmes principaux de ce bâtiment multifonctions. Un accès par le niveau de Parc, à cette rue intérieure, permet au MICE un fonctionnement optimal et indépendant. La bibliothèque-ludothèque au Rez supérieur, ainsi que l'administration à l'étage, peuvent fonctionner à des horaires différenciés par la simple fermeture de deux portes.

Au-delà d'une solution fonctionnelle qui organise la cohabitation de différents usagers, le grand volume de cette rue intérieure, représente l'unité des fonctions communales, d'apparence contradictoires. Elle offre d'intéressantes opportunités de rencontres, ce qui est l'une des missions les plus nobles de l'architecture.

Physique du bâtiment

Les structures des étages sont conçues de façon à optimiser le comportement thermique par une coupure constructive continue entre l'extérieur (les balcons) et le volume du bâtiment.

Le pont de froid est totalement supprimé par la structure des balcons qui portent dans le sens longitudinal à l'aide de dalle en bois BLC ou béton, entre deux poutres sur poteaux extérieurs. Ainsi le comportement acoustique est également éprouvé. Le bâtiment applique un principe éprouvé, en proposant une enveloppe thermique à haute performance isolante et un « cœur » de bâtiment à forte inertie. Notamment grâce au béton et aux revêtements muraux en terre naturelle.

Les revêtements de sols extérieurs

La transition entre le minéral et le végétal est matérialisée ici par un travail de pavage évoquant le caractère villageois. Des pavés joints mortier caractérisent l'espace public le plus sollicité de la placette côté route et sous le portique du MICE.

Les pavés perméables en béton identifient les cheminements du jardin. Ce revêtement s'intégrant dans les surfaces de prairie et de gazon limite fortement l'imperméabilisation du sol.

Concours de projets ORNY Verbier Gentiane



Vue depuis le parc



Vue depuis le Chemin des Marais Verts

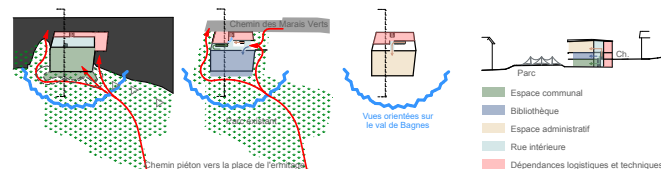
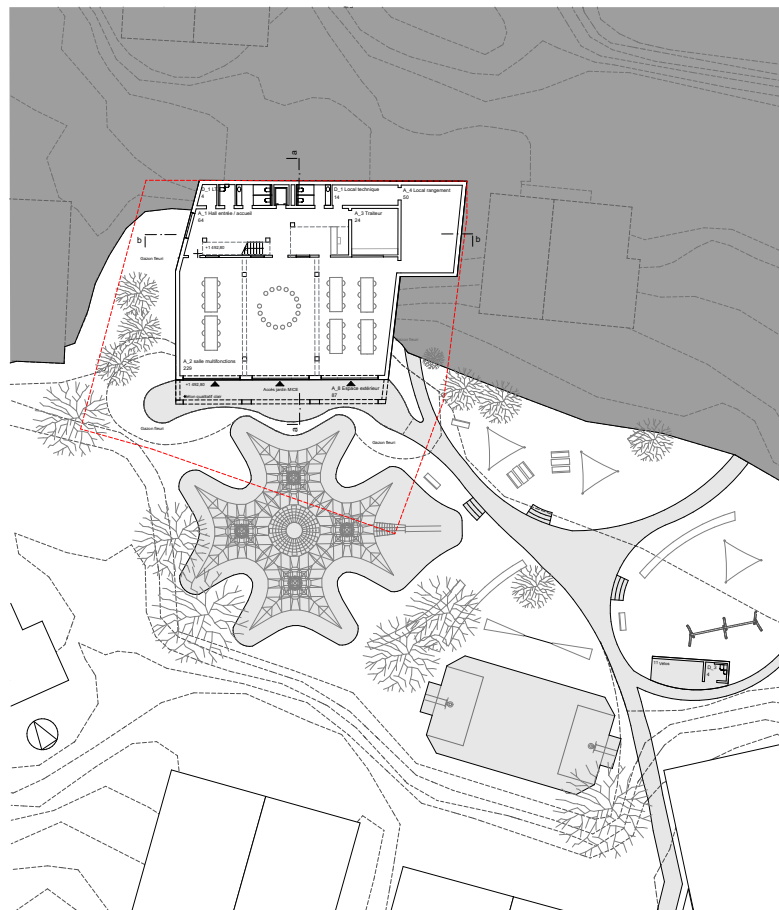


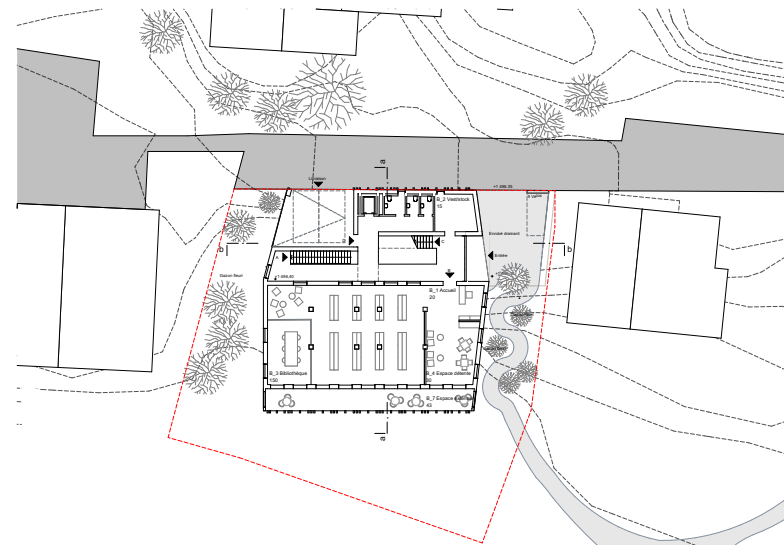
Schéma des flux et fonctionnement des entrées
1:1000



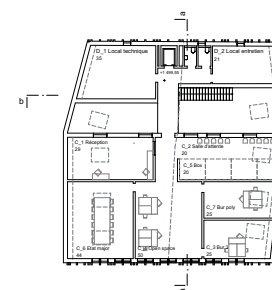
Concours de projets ORNY Verbier Gentiane



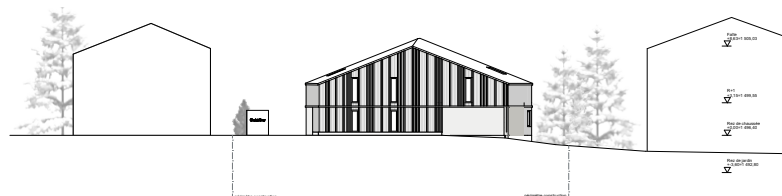
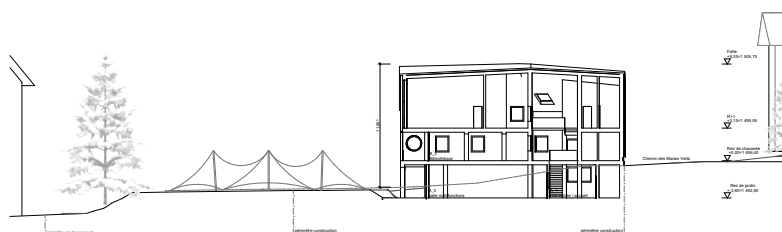
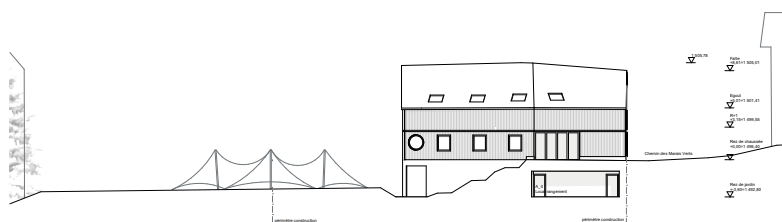
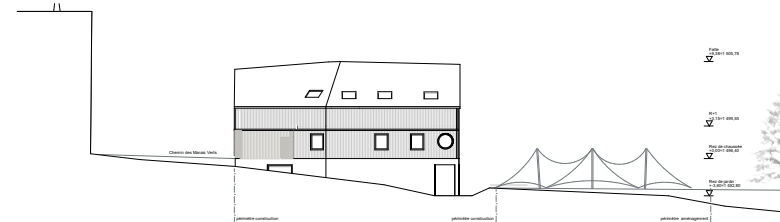
Rez-de-jardin
1:200

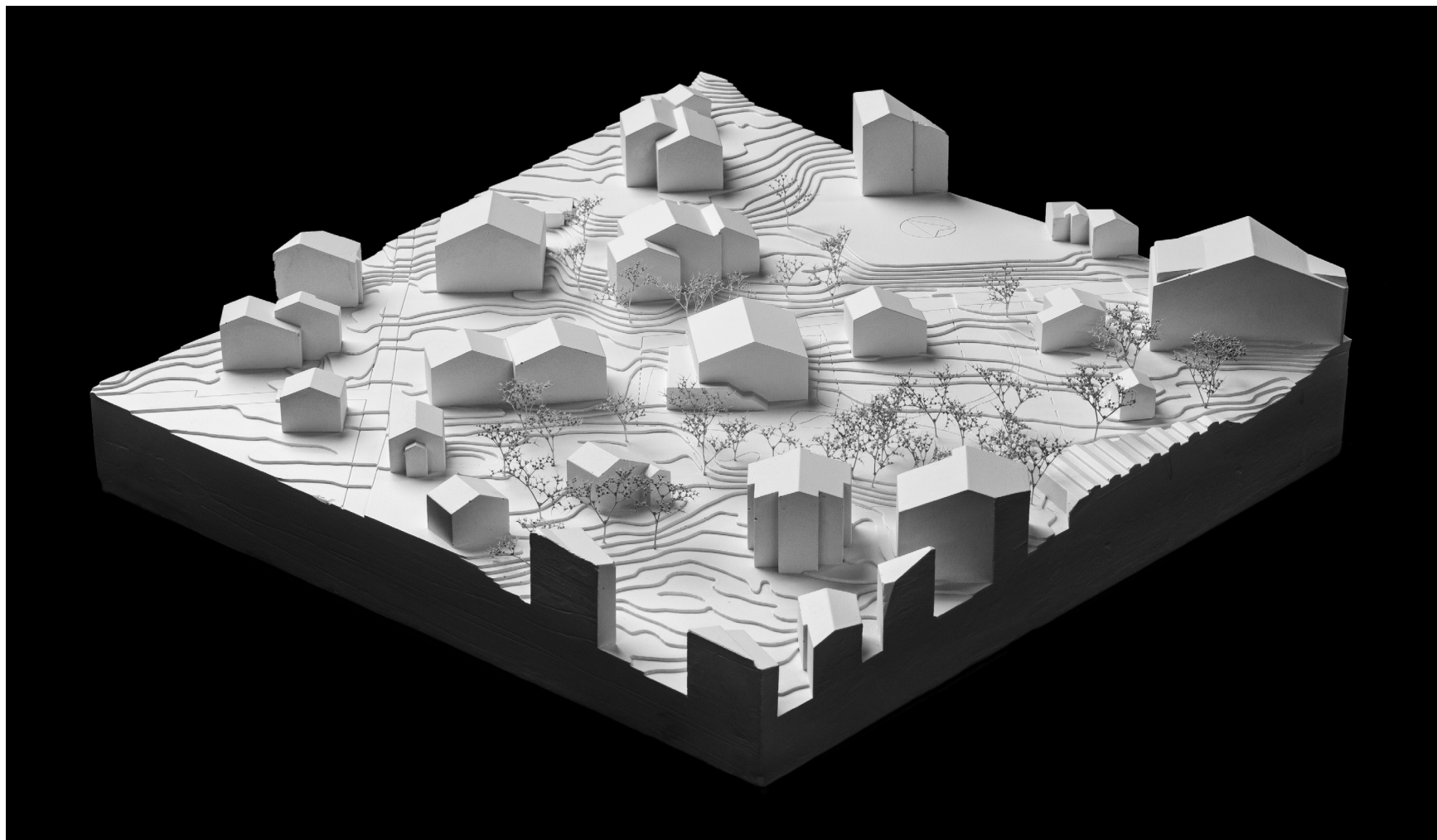


Rez-de-chaussée
1:200



1. Étage
1:200

Concours de projets ORNY Verbier
GentianeFaçade nord
1:200Façade sud
1:200Coupe a
1:200Coupe b
1:200Façade est
1:200Façade ouest
1:200



NOM DU PROJET

« MICETIGRI »

ARCHITECTES

Pont 12 Architectes, Chavannes-près-Renens

INGÉNIEURS

CSD Ingénieurs, Sion

COLLABORATEURS

Hahne Antoine, Baumgartner Lara, Michoud Darius

COLLABORATEURS

Renggli Nicolas

CRITIQUE

Le volume du bâtiment implanté dans l'alignement de l'environnement bâti permet l'accès à l'administration par le Nord de la parcelle. La bibliothèque est accessible par l'Ouest, et le MICE par le Sud. Le rez-de-chaussée en plan carré accueille la bibliothèque, tandis que le socle est réservé aux activités MICE séparant ainsi distinctement les trois programmes dans les niveaux principaux.

Le MICE offre un accueil très généreux qui peut être mis en lien avec l'utilisation de la place, ce qui peut en faire un point fort. Le fait d'avoir placé la terrasse à l'Ouest éloigne trop la terrasse MICE de l'accueil. Un local stockage a été proposé en sous-sol générant des coûts additionnels évitables. Le programme des salles polyvalentes dans le socle s'ouvre à l'Ouest permettant une certaine privacité vis-à-vis des activités du parc public appréciable dans des configurations de conférences ou meeting.

Le traitement du socle minéral permet de faire un élément de liaison très intéressant entre la route communale au Nord et le jardin public au Sud. Depuis le socle au rez-de-

chaussée supérieur, on trouve une terrasse pour la bibliothèque ainsi que son accès. Le rez-de-chaussée supérieur distribue généreusement le programme destiné à la bibliothèque. Les utilisateurs arrivant par l'ascenseur central se retrouvent un peu loin de l'accueil. La répartition des pièces au sein de la bibliothèque aurait pu être plus modulable et ouverte, et la lumière en façade Sud mieux adaptée à la lecture.

Le hall d'accès de l'espace administratif communal est étroit, de plus le long escalier en couloir n'est pas idéal et adapté à une échelle de bâtiment public. Les espaces sous combles contiennent des espaces de bureaux de petites surfaces, dont certains avec peu de lumière naturelle. Nous regrettons que la toiture ne soit percée de puits de lumière, surtout pour la partie centrale qui ne jouit pas d'éclairage naturel provenant des murs pignons.

La matérialité du projet dans son ensemble semble être une proposition convaincante compte tenu du contexte, de l'altitude et de son caractère montagnard.

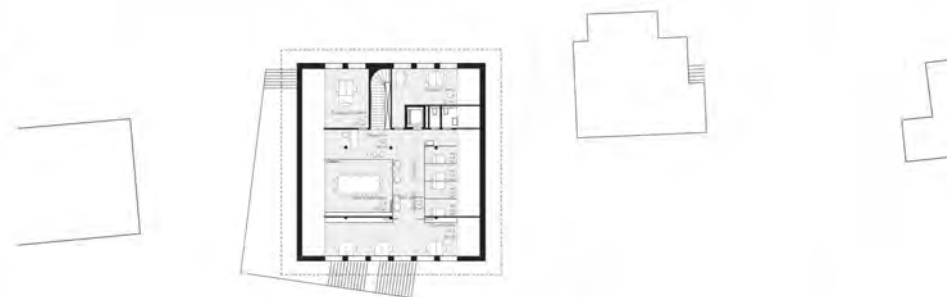
MICETIGRI

Concours de projets ORNY Version

La place de jeux Orny s'inscrit dans un maillage d'espaces publics (avec la place centrale et la future place de l'Ermitage), aussi rare que précieux au centre de Verbier. Sa valorisation avec le développement d'un véritable programme pour les habitants autant que pour les touristes pérennise un usage 4 saisons cohérent avec le développement urbain de la station.

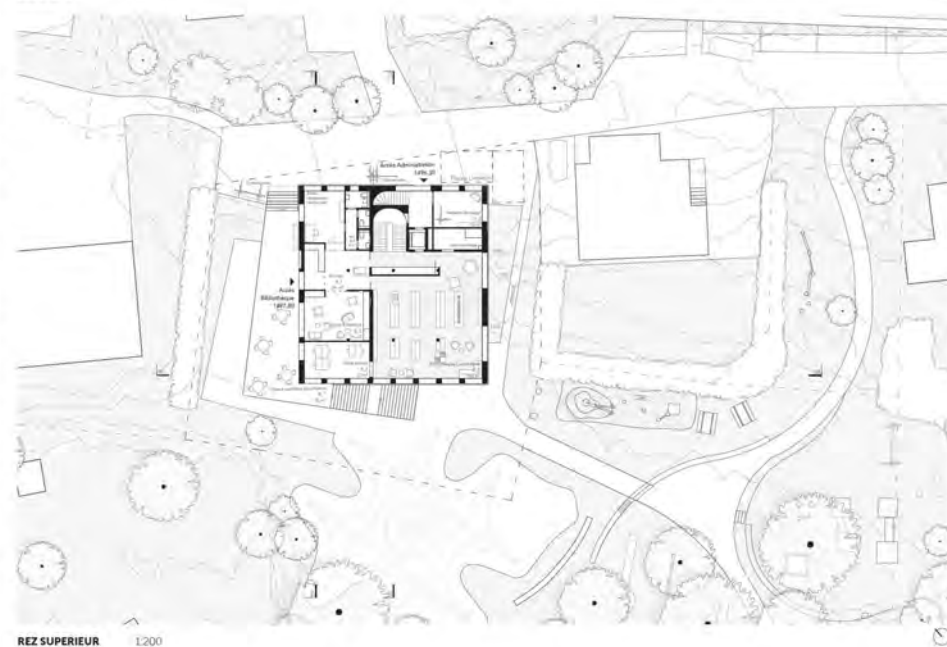
Romanquable et intégré, le projet s'insère naturellement dans le tissu existant et la pente. Malgré un gabarit décuplé par rapport à la maison Orny actuelle, le nouveau bâtiment reste proportionné et dialogue avec son contexte pavillonnaire tout en revendiquant une identité forte, propre à une institution publique, notamment grâce à :

- La partition de l'édifice en deux ordres, un socle minéral intégré à la pente et une émergence en bois, réduisant l'impact visuel de l'ensemble.
- Une monumentalité assumée du socle, valorisant l'entrée principale du bâtiment depuis l'espace public.
- Une façade en bois solem et allénée, largement perméable en contraste avec le socle, révélant le programme de la bibliothèque à l'étage.
- Un choix de matériaux de façade et une composition chromatique à la fois noble tout en restant locale (Gneiss et mélèze brut).



1ER ETAGE

1200



REZ SUPERIEUR

1200

MICETIGRI
 Concours de projets ORNY Verjé

PROGRAMME & DISTRIBUTION

Les affectations se répartissent logiquement de bas en haut, allant du plus ouvert et public large à un accueil moins intensif et plus local. L'espace communal MICE est ainsi au rez inférieur, la bibliothèque au rez supérieur et l'espace administratif se situe à l'étage.

Chaque programme bénéficie de son accès propre et indépendant, le MICE et la bibliothèque étant relié et mutualisable via un escalier intérieur. Un deuxième escalier, connecté visuellement mais séparé physiquement du premier donne accès à l'espace administratif depuis la rue des Marais Verts. Le dispositif est complété par un ascenseur qui relie tous les étages et garantit un accès PMR depuis tous les niveaux extérieurs.

Espace communale - mice

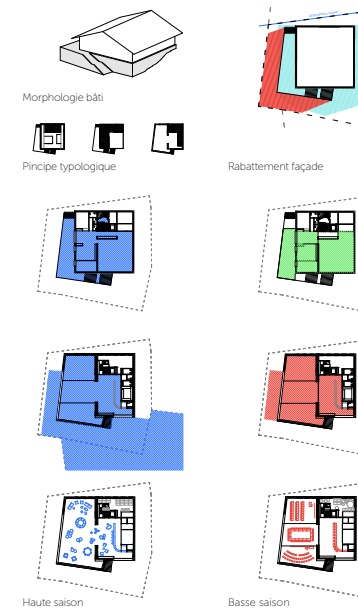
Situé au rez inférieur, son entrée s'affiche au sud et capte les visiteurs en provenance du centre du village. La séquence parvis extérieur - hall d'accueil - foyer/bar - grande salle modulable s'articule de manière fluide et perméable permettant une exploitation simultanée ou séparée de chaque espace. La typologie dense et efficace optimise chaque m² de surface, offrant ainsi une grande générosité spatiale malgré la compacité du plan.

Bibliothèque - ludothèque

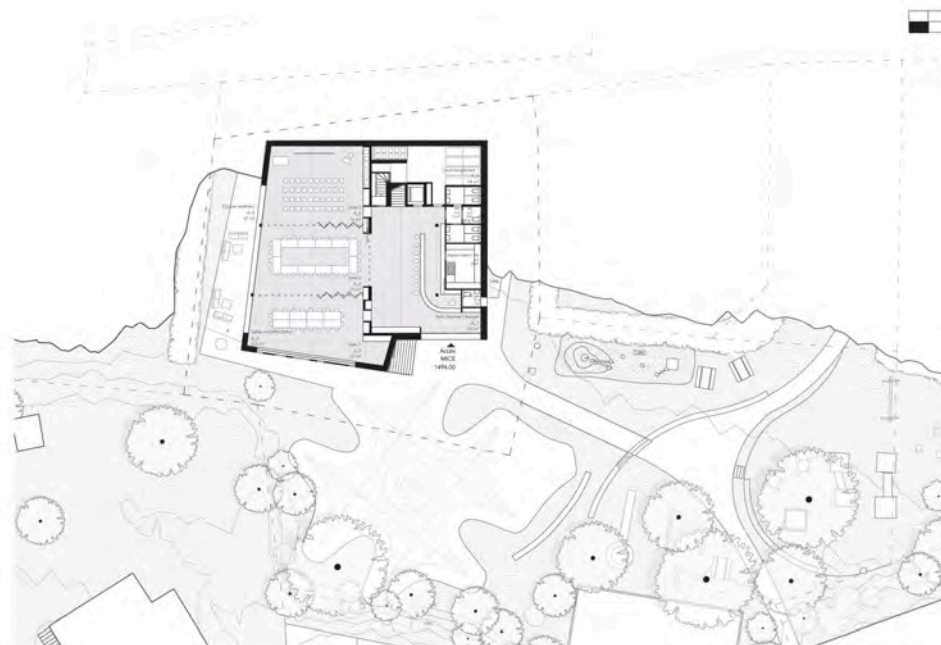
Située au rez supérieur, elle est accessible via la terrasse depuis la place de jeu au sud ainsi que le chemin des Marais Verts au nord. La disposition du programme permet de facilement isoler un sas accessible en tout temps. La grande salle de la bibliothèque ainsi que la salle de lecture s'affichent sur la place de jeu tandis que les espaces d'accueil et de détente bénéficient d'une terrasse généreuse à l'ouest. Une liaison intérieure comprise dans un sas séparable permet de moduler selon les besoins la perméabilité avec le MICE.

Espace administratif

Situé à l'étage, le programme administratif rayonne autour d'un espace de réception central. Les espaces de travail majeurs se concentrent le long des pignons bénéficiant de la vue et de lumière naturelle directe. Les services et les boxes de réception se situent sur les côtés et bénéficient de lumière zénithale ou indirecte.



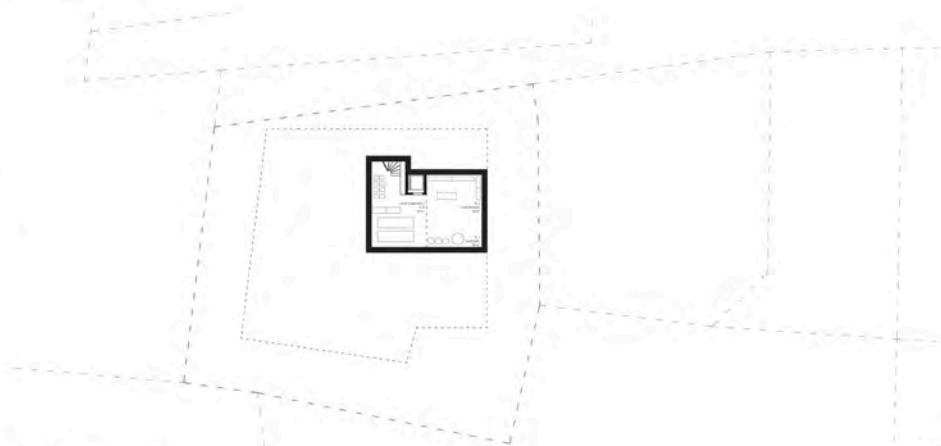
MICETIGRI
Concours de projets GREY Verrier



REZ INFÉRIEUR 1:200



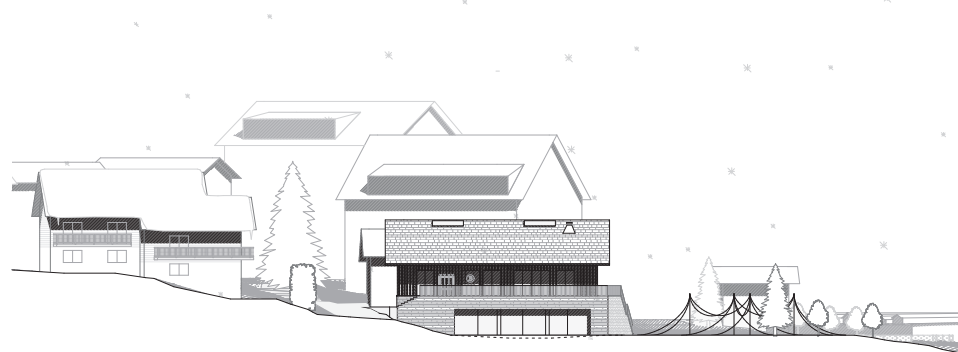
COUPE CC



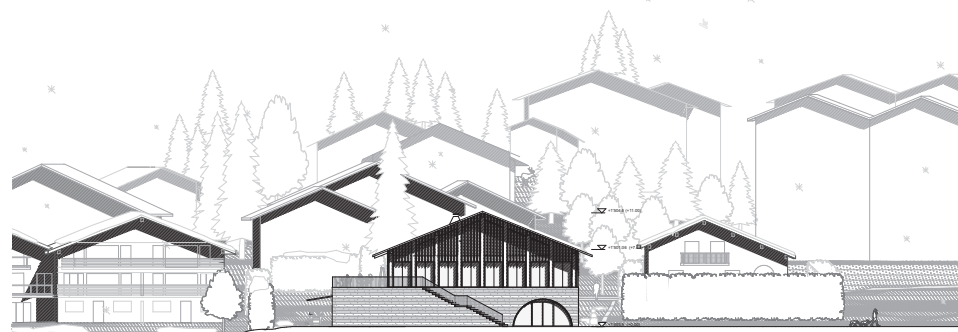
SOUS-SOL 1:200

MICETIGRI
 Concours de projets OENT Verrier


ELEVATION N-E



ELEVATION N-O 1:200



ELEVATION S-O 1:200

STRUCTURE & MATERIALE

Les structures porteuses sont composées d'un socle en béton armé au niveau du sous-sol et du rez inférieur (radiers, murs, piliers, sommiers et dalles).

La dalle sur rez inférieur, renforcée par un système de sommiers, permet de reprendre les charges décalées provenant des étages du dessus.

Les deux niveaux sur socle sont réalisés en construction bois, à l'exception de la cage d'ascenseur, en béton armé sur tous les niveaux, qui sert également de contreventement pour l'ensemble. Les parois porteuses sont composées d'ossatures bois contreventées par des panneaux de particules OSB fixés à la dalle en béton armé par des ancrages métalliques.

La dalle de l'étage est composée de 3 poutres appuyées sur 6 poteaux pour le primaire et de dalles en bois massif entre poutres pour le secondaire.

La toiture est composée de 3 pannes (une faîtière et deux intermédiaires) appuyées sur 6 poteaux alignées à ceux du rez supérieur, formant avec les sablières le système primaire, surmonté de chevrons apparents en bois massif pour le secondaire.

DURABILITE

Le principe de durabilité est pensé de manière holistique et appliqué de manière pragmatique et concrète :

Impact sur le terrain

Un bâtiment compact qui préserve un maximum de pleine terre et présente un facteur de forme très favorable. Les travaux spéciaux sont limités au seul niveau du rez inférieur côté chemin des Marais Verts (le sous-sol est suffisamment décalé vers le sud pour permettre des parafouilles classiques, la quantité de terre évacuée reste très raisonnable grâce à un sous-sol minimal).

Economie circulaire et matériaux décarbonés

Le projet ambitionne d'utiliser majoritairement des ressources régionales et renouvelables, de la pierre de carrière locale ou régionale, du bois de forêt si possible de la commune. La contribution d'entreprises majoritairement locale pour la transformation, l'assemblage et la mise en œuvre des éléments sera également privilégiée. Pour les parties d'ouvrage en béton, il s'agira d'arbitrer entre la proximité et le béton recyclé dans la mesure où la centrale du Châblé n'en produit pas pour l'instant et qu'il faudrait donc l'acheminer depuis Martigny.

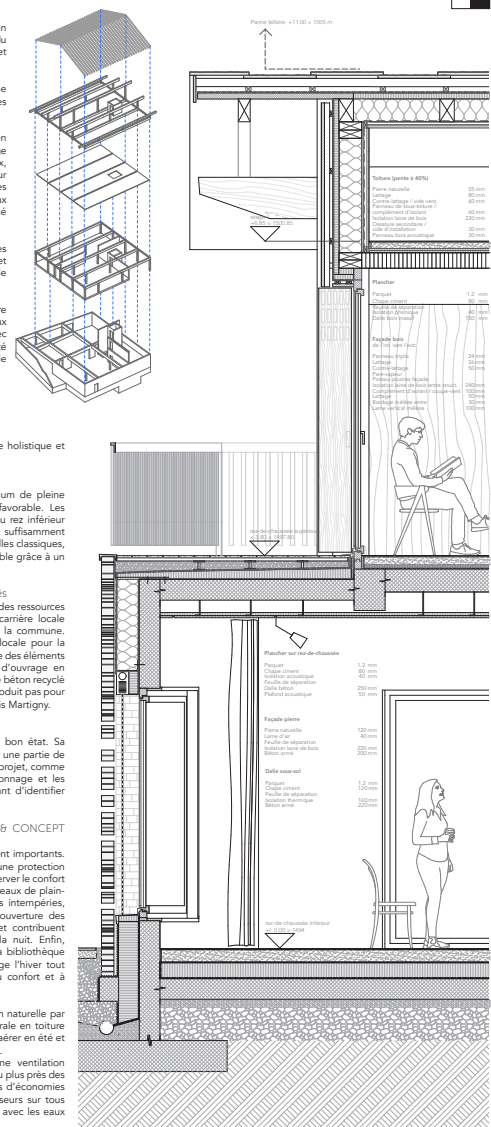
Réemploi

Le chalet Orny est relativement récent et en bon état. Sa déconstruction offre l'opportunité de récupérer une partie de sa substance pour la réutiliser pour le nouveau projet, comme par exemple les pannes de toiture, le chevonnage et les lambris. Un inventaire permettra le cas échéant d'identifier précisément les éléments à récupérer.

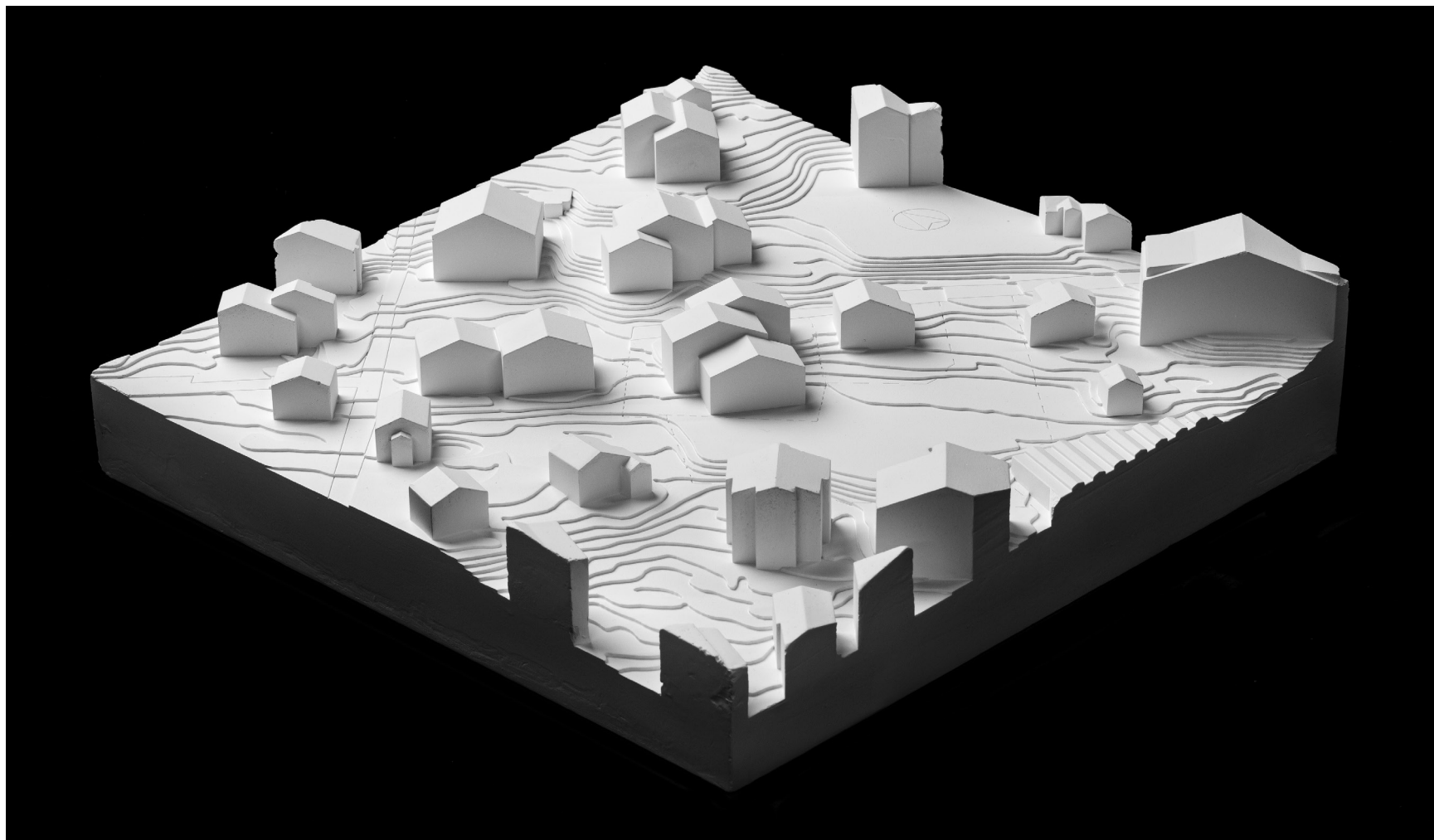
ENVELOPPE THERMIQUE PERFORMANTE & CONCEPT ENERGETIQUE LOW-TECH

En montagne, les gradients de température sont importants. Une isolation performante de l'enveloppe et une protection solaire efficace des vitrages permettent de préserver le confort intérieur l'été comme l'hiver. Des volets aux niveaux de plain-pied permettent de protéger les fenêtres des intempéries, sécurisent le bâtiment (notamment en cas d'ouverture des fenêtres pour du rafraîchissement nocturne) et contribuent à limiter les déperditions par rayonnement la nuit. Enfin, une cheminée à l'étage MICE et l'étage de la bibliothèque contribue, même si modestement, au chauffage l'hiver tout en contribuant au niveau visuel et sonore au confort et à l'ambiance alpine.

Le projet privilégie au maximum une ventilation naturelle par des ouvrants en façade, et une ouverture centrale en toiture (mouvement convectif). Ce dispositif permet d'aérer en été et assure un rafraîchissement nocturne généralisé. Seuls les locaux humides sont équipés d'une ventilation mécanique. Elle sera assurée mécaniquement au plus près des besoins. Une stratégie généralisée de mesures d'économies d'énergie est mise en place tel que économiseurs sur tous les terminaux, alimentation éventuelle des WC avec les eaux grises, etc...



DETAIL 1:20



NOM DU PROJET

«TRIPTYQUE»

ARCHITECTES

Suter Sauthier Architecte, Sion

INGÉNIEURS

Alpatec, Martigny

COLLABORATEURS

Suter Christian, Sauthier Raphaël, Zenelaj Kreshnik

COLLABORATEURS

Hugo Alain, Fort André-Michel, Saraiva Vitor

CRITIQUE

De façon générale, les variations volumétriques proposées sont intéressantes, notamment pour l'intégration dans la pente et fonctionnent très bien à l'échelle du quartier.

Le volume du bâtiment implanté dans l'alignement de la route d'accès au Nord, permet l'accès à l'administration, la bibliothèque et le MICE par un espace de distribution au Nord de la parcelle.

Cet espace de distribution et de technique au Nord relativement cloisonné semble petit et étroit. Les diverses circulations donnent l'impression de ne pas être à l'échelle d'un bâtiment public.

Concernant le MICE, son plan carré bloque les possibilités de modularité et de cloisonnement demandées dans le cahier des charges. En effet le système constructif démontre plutôt une division par deux dans l'autre sens que les espaces longilignes proposés. La position de l'accueil pose un problème de flux et de visibilité. La liaison bibliothèque et MICE aurait pu être améliorée au niveau -1 par un lobby plus spacieux

et généreux au vu du nombre d'utilisateurs simultanés à gérer.

Comme la majorité des visiteurs arrivent principalement par l'Est du bâtiment, il n'est pas très heureux que l'accueil soit positionné de manière peu visible côté Ouest.

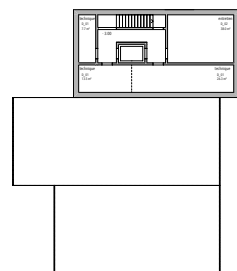
Les locaux techniques ont été rajoutés en sous-sol ce qui peut générer des coûts additionnels évitables.

Le plan de la bibliothèque confère des espaces de qualité avec une double hauteur sur la partie lecture et organisée sur un seul niveau. La terrasse privatisée à l'Ouest est une bonne proposition afin d'éviter les nuisances de la place de jeux.

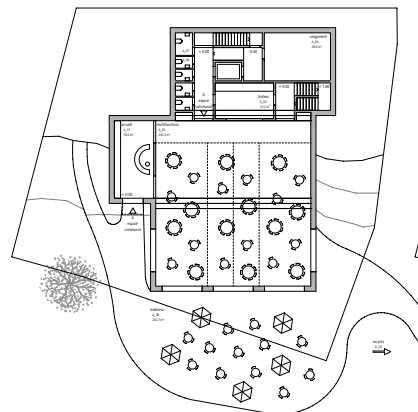
Concernant l'étage de l'administration communale, le plan fonctionne très bien avec une grande diversité spatiale. Cette distribution permet de gérer avec une grande efficacité le programme demandé.

L'expression architecturale choisie convainc le jury.

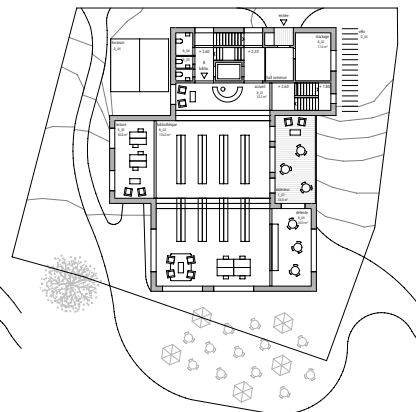
concours de projet orny verbiere

TRIP  TYQUE

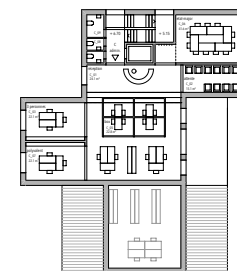
sous-sol 1_200



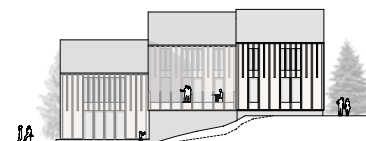
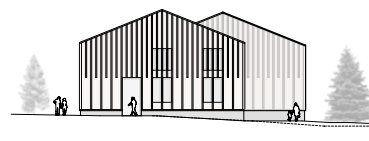
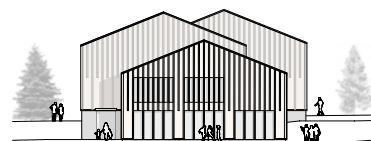
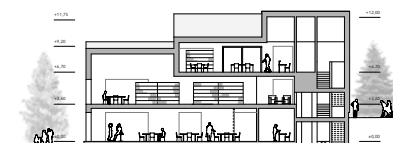
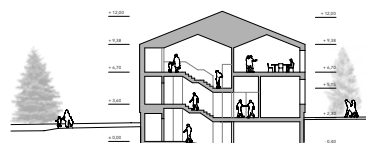
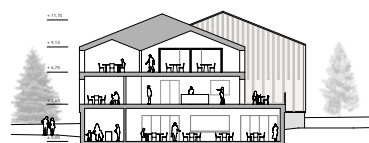
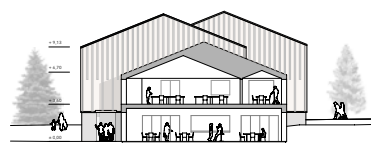
rez-de-chaussée 1_200



étage 1_200

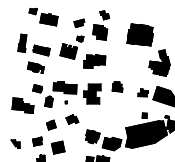


étage 2_1/200



concours de projet orny verbiere

IMPLANTATION



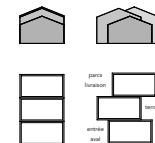
Le projet s'intègre avec délicatesse dans le cadre traditionnel d'un village de montagne, tout en adoptant une approche contemporaine dans son concept architectural et son intégration dans le paysage. Il se fonde subtilement dans la topographie et respecte les contraintes de construction de la parcelle, créant ainsi une symbiose parfaite avec son environnement sans en altérer l'harmonie.

L'implantation en coupe revêt une importance cruciale sur ce site. Notre projet s'intègre harmonieusement au niveau du parc public, établissant ainsi une connexion significative avec son environnement.

VOLUMETRIE

Le projet introduit des jeux de décalages entre les volumes, créant des tensions qui insufflent de la vitalité et de l'élégance aux masses construites.

Le bâtiment joue habilement avec les échelles pour maîtriser les relations de hauteur, que ce soit en amont, le long du sentier des marais vert, ou en aval, en bordure de l'espace public. Il exploite avec ingéniosité les contraintes imposées par la pente du terrain, la forme de la parcelle et les règles communales.



Ces glissements, orchestrés au moyen d'une structure en bois bien définie, créent des espaces et mettent en exergue la remarquable modularité du projet.

Les différents volumes interagissent harmonieusement pour former un ensemble à la fois cohérent et esthétiquement raffiné. L'utilisation judicieuse des décalages entre les éléments architecturaux rompt la monotonie et confère une impression de dynamisme et de diversité à notre édifice.



PROGRAMME

De nos jours, un espace communautaire destiné aux citoyens doit offrir la flexibilité nécessaire pour accueillir diverses utilisations. Dans cette optique, les trois programmes ont été regroupés au sein d'un même édifice. Les plateaux ont été agencés de la manière suivante : au rez-de-chaussée inférieur se trouvent les grandes salles polyvalentes, au rez-de-chaussée supérieur est aménagée la bibliothèque, tandis qu'au niveau supérieur, on retrouve les bureaux administratifs.

Le concept de variation volumétrique permet de créer trois espaces distincts : le premier est réservé aux véhicules effectuant des livraisons, tandis que le second est une terrasse abritée destinée à la bibliothèque.

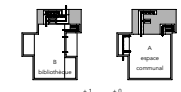
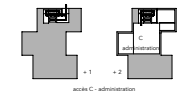
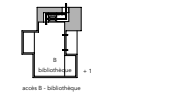
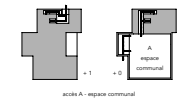


La terrasse offre un environnement paisible pour la lecture, elle est intentionnellement séparée du parc de jeux pour éviter les éventuelles nuisances. La troisième est l'entrée principale de l'espace communal.

TRIP TYQUE

ACCES

Deux accès sont prévus : le premier en amont dessert une cage d'escalier commune, tandis que le second en aval fonctionne comme l'entrée principale de l'espace communal.



accès A / B - espace communal / bibliothèque

En plus de réduire l'empreinte environnementale, cette construction légère allège la charge sur les fondations. Dans cette continuité, les façades sont également revêtues de bois. En résumé, la combinaison astucieuse du bois et du béton dans la structure, ainsi que l'utilisation du bois pour les façades, offrent une solution à la fois efficace et durable pour ce projet.

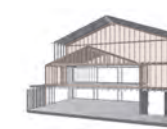
La toiture est pensée pour remplir le rôle de la cinquième façade tout en étant un élément essentiel dans la collecte d'énergie solaire, étant principalement constituée de panneaux photovoltaïques. Dans notre projet, une attention particulière est accordée à l'esthétique de la toiture, la traitant avec le même souci d'harmonie que les façades.

IMAGE

La façade en bois est conçue avec plus de liberté, ce qui lui permet de revendiquer son caractère public distinctif. En se démarquant des habitations environnantes, le bâtiment devient une représentation symbolique du rôle public et social qu'il remplit. Par conséquent, sa présence est renforcée pour affirmer l'identité qu'il doit véhiculer au sein de ce quartier. À l'intérieur, un travail parallèle indépendant de la toiture, visible de l'extérieur, est réalisé, permettant ainsi de maîtriser les volumes tant d'un point de vue esthétique que technique. Cette approche permet également de contrôler l'acoustique des salles et de créer les espaces techniques nécessaires pour un bâtiment de cette envergure.



situation 1_500



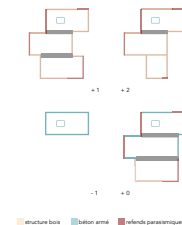
structure et voile en bois

DEVELOPPEMENT DURABLE

Le projet crée une nouvelle unité à la fois dense et compacte, s'inscrivant dans une vision d'optimisation de la consommation de ressources non renouvelables. Il exploite efficacement les caractéristiques du programme et du site, en prenant en compte simultanément des critères environnementaux, socioculturels et économiques.

Notre démarche repose sur des solutions favorisant une utilisation rationnelle des ressources, la réduction des impacts environnementaux, le bien-être des utilisateurs, une identité architecturale harmonieuse avec le contexte et une fonctionnalité adaptée aux besoins.

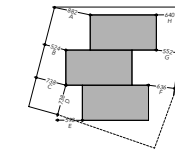
La compacité du projet, la clarté des principes architecturaux et la simplicité de l'approche constructive sont autant de choix reflétant une recherche d'efficacité optimale. Notre concept climatique vise à atteindre une autonomie énergétique du bâtiment sans recourir à une technologie complexe.



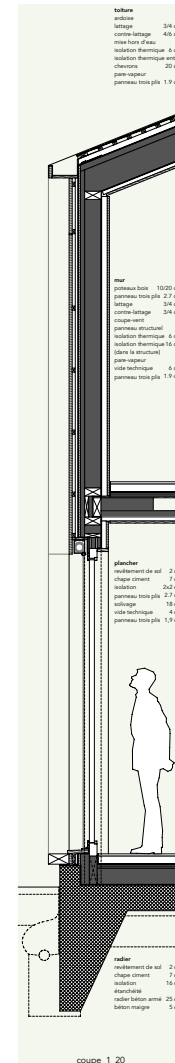
structure bois béton armé refends parois minérales

REGLEMENT

Selon le règlement communal, nous nous trouvons dans une zone touristique forte densité. La hauteur maximum depuis le terrain naturel non aménagé jusqu'à la panne faîtière est de 1200 cm, elle se mesure également à l'aval. Les distances aux limites sont minimum 500 cm, latéral/amont 2/3 h aval 3/4 h



A 882 cm $\leq 2/3 h = 758 \text{ cm} / 3/2 = 505 \text{ cm}$
B 524 cm $\leq 2/3 h = 783 \text{ cm} / 3/2 = 522 \text{ cm}$
C 738 cm $\leq 2/3 h = 938 \text{ cm} / 3/2 = 625 \text{ cm}$
D 738 cm $\leq 3/4 h = 938 \text{ cm} / 4/3 = 703 \text{ cm}$
E 598 cm $\leq 2/3 h = 680 \text{ cm} / 3/2 = 453 \text{ cm}$
F 636 cm $\leq 2/3 h = 708 \text{ cm} / 3/2 = 472 \text{ cm}$
G 552 cm $\leq 2/3 h = 828 \text{ cm} / 3/2 = 552 \text{ cm}$
H 640 cm $\leq 2/3 h = 682 \text{ cm} / 3/2 = 455 \text{ cm}$



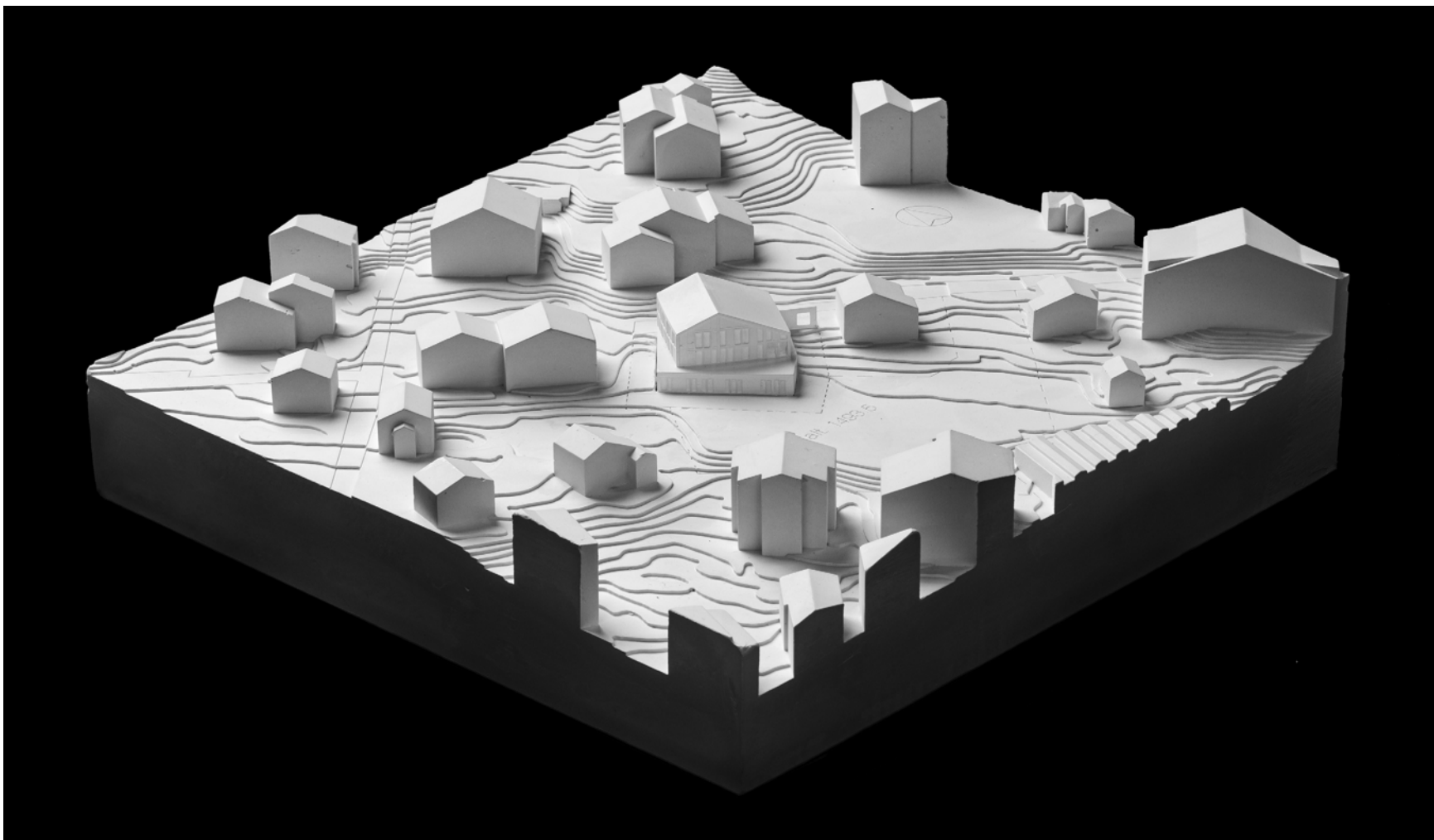
coupe 1_20



La cage d'escalier commune résout les variations de niveau entre le terrain et les plateaux de manière élégante. Conçue pour assurer un accès indépendant à chaque programme de manière simple et claire, elle intègre également un ascenseur facilitant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et aux livraisons dans l'ensemble du bâtiment. Conformément aux exigences du programme, une liaison interne est créée par un escalier indépendant entre la salle multiusage et la bibliothèque. Cet escalier peut être aisément ouvert ou fermé en fonction de l'utilisation, et il offre également un accès à l'espace traitant à la bibliothèque.

MATERIAUTE

La construction et le choix des matériaux ont été méticuleusement réfléchis pour refléter à la fois la personnalité et l'identité du projet, tout en mettant un fort accent sur la durabilité et les performances. Le socle du bâtiment est en béton tandis que le reste est en bois, offrant ainsi une solution à la fois légère, facile à mettre en œuvre et rapide à réaliser. Cette approche répond aux normes actuelles les plus strictes tout en capitalisant sur les propriétés distinctives de ces matériaux. Cette combinaison associe intelligemment les avantages du bois, comme sa provenance locale, sa légèreté, son attrait esthétique, son caractère écologique et ses propriétés d'isolation thermique, avec les qualités du béton, qui renforcent la stabilité structurelle, la résistance aux séismes, la protection anti-incendie, et qui offrent une isolation acoustique de haute qualité.



NOM DU PROJET

« ODA »

ARCHITECTES

So Mass, Meyrin

INGÉNIEURS

MF Ingénierie, Genève

COLLABORATEURS

Sokol Salihu

COLLABORATEURS

Marco Forte

CRITIQUE

Les auteurs du projet ODA proposent comme principe d'implantation un socle surmonté par un bâtiment très clair et cohérent avec la topographie, les constructions existantes et le magnifique paysage face au site du projet. L'insertion du socle en pierre dans la pente suit les limites parcellaires et l'inscrit naturellement dans le site, en produisant une géométrie intéressante. La terrasse qu'il crée s'ouvre sur le parc existant, proposant une vue spectaculaire sur les massifs alpins.

Un volume en bois de forme simple, surmonté d'une toiture à double pente, oriente les façades principales vers la vallée. Il est posé sur le socle, rappelant ainsi des solutions typiques de l'architecture de montagne. L'expression architecturale fondée sur un langage constructif est cohérente avec les principes de compositions formulées ci-dessus. Le jury estime ces propositions pertinentes et bien résolues avec le programme fonctionnel attendu, tout en inscrivant le projet de manière harmonieuse dans le site.

Le projet organise les fonctions requises correctement. Dans le socle, au niveau du parc, on trouve l'espace communal MICE. Au rez-de-chaussée supérieur, directement en relation avec le chemin des Marais Verts, la bibliothèque et à l'étage l'administration communale. L'accès unique à ces programmes est bien placé au nord-est de la parcelle et habilement défini par un portique. L'organisation spatiale des trois fonctions publiques du projet est, dans l'ensemble, agréable et variée.

Le point faible du projet est la taille des distributions internes verticales et horizontales. En effet, cet aspect de l'identité d'un bâtiment public, même de petite taille, ne peut se résoudre à un seul escalier et des couloirs de distribution dimensionnés au minimum. Si la bibliothèque, par sa position, permet un accès direct aisé, le couloir d'accès à l'administration communale est étroit, peu représentatif pour le caractère public des lieux. Pour ce qui concerne l'usage de MICE orienté sur des salles modulables, un foyer est indispensable pour gérer les différents utilisateurs des lieux. Le vestiaire d'entrée commun, la cage d'escalier et le couloir qui distribue les trois salles sont trop exigus pour absorber le potentiel d'utilisateurs attendus.

L'expression architecturale du projet, extérieure et intérieure, est de qualité. Les principes statiques et constructifs sont pertinents et bien résolus. Le jury estime le projet très intéressant du point de vue de l'insertion dans le site. Malheureusement, l'absence de réflexions concernant les espaces de distribution et de cohésion entre les programmes le préjuge fortement dans son jugement.

Concours de projets ORNY Verbier



Plan de situation 1:500 | Verbier présente un type spécifique d'architecture de montagne Suisse. La réglementation urbaine dicte l'implantation générale des nouvelles constructions et notre proposition respecte toutes ces règles en vigueur. Le bâtiment propose un socle qui suit la topographie du terrain et sur laquelle nous construisons un volume avec une toiture à double pente orientant les façades principales vers la pente. Le bâtiment s'harmonise avec le parc existant en créant un paysage commun ouvert sur la ville. Sur les deux côtés des bâtiments, des rampes se connectent directement au parc existant. L'espace commun au niveau du parc et la terrasse de la bibliothèque s'ouvrent sur le parc, créant un dialogue et faisant fonctionner ensemble le parc et le bâtiment.

ODA



Visualisation de la façade nord | La réglementation municipale exige une toiture à double pente de 40%, ce qui crée l'esthétique typique des chalets de Verbier. Nous avons renforcé l'expression des éléments structurels de la façade, dans une réinterprétation de l'architecture suisse traditionnelle. La façade en bois incorpore un aspect contemporain et naturel au bâtiment. Les ouvertures verticales suivent le rythme structuré sur les quatre façades, tandis que l'entrée est créée dans l'angle en laissant l'accès ouvert sur la rue avec un double espace couvert protégeant l'entrée des intempéries.

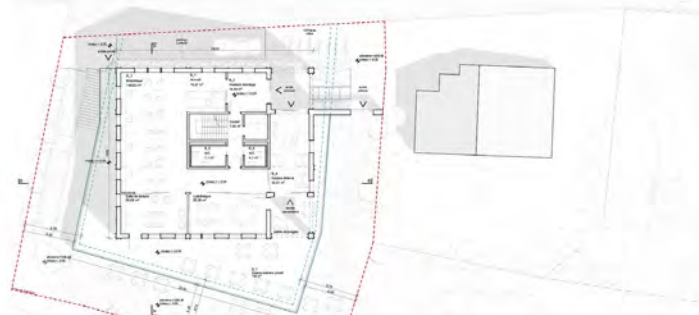


Visualisation de la façade sud | Le bâtiment crée une connexion entre le parc et la rue en ajoutant des accords des deux côtés avec un chemin en dur d'une part et un terrain naturel d'autre part. Nous créons un portail sculptural dans la partie supérieure de la rue, marquant l'entrée et reliant encore plus le bâtiment au contexte. Ce portail donne l'impression que le bâtiment et le parc font partie du même centre communautaire. En raison des hauteurs minimales intérieures, le bâtiment s'enfonce de 70 cm sous le terrain. Malgré cela, les salles polyvalentes sont au même niveau que le terrain et s'ouvrent directement sur le parc grâce à des rampes et des marches douces. La terrasse de la bibliothèque est également largement ouverte sur le parc.

Concours de projets ORNY Verbier

ODA

PLAN REZ-DE-CHAUSSEE 1:200



Étage 1 | Le premier étage se compose de la bibliothèque, de l'accès à l'espace commun et à l'espace administratif situé au-dessus. L'accès au bâtiment se fait par une double hauteur mais ouverte dans l'angle nord-est du bâtiment. De ce point, nous avons prévu un accès direct à l'espace détente, de sorte qu'il puisse également fonctionner indépendamment et ensemble avec la terrasse sud. L'ensemble mène aux trois programmes séparés, qui peuvent fonctionner indépendamment en fermant simplement les différentes portes.

PLAN SOUS-SOL 1:200



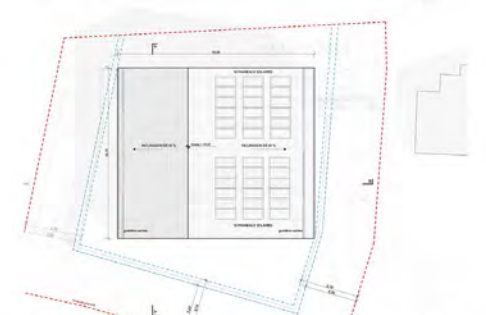
Rez de chaussée | Ce niveau contient de l'espace communal-MICE. On peut y accéder directement par le parc ou par le noyau vertical. Les salles multifonctions font face au parc et peuvent être divisées par des cloisons acoustiques modulaires et pliables. L'espace traiteur dispose d'un accès de service depuis l'extérieur et peut également desservir les salles multifonctions. Les autres espaces sont situés à l'intérieur du bâtiment et reliés les uns aux autres, offrant une accessibilité facile et propre. Bien que certains éléments du parc soient en inadéquation avec le terrain, nous avons conçu une intervention minimale dans le parc qui mélange les deux interventions et les fait fonctionner ensemble. Les chemins sinueux se poursuivent et s'intègrent dans les rampes latérales du bâtiment. Le terrain est contenu dans la terrasse MICE par les mêmes murs courbes en béton blanc qui existent. Afin de minimiser l'intervention et de conserver la topographie et les arbres existants, nous avons remplacé le grand jeu de toile d'araignée par une version plus petite, en ajoutant une zone d'ombre avec des bancs modulaires pour l'usage public. Nous avons également ajouté de nouveaux arbres.

PLAN 1ER ÉTAGE 1:200



Étage 2 | Le deuxième étage est l'espace administratif. On y accède par le noyau vertical. Sur la façade nord se trouve la Salle d'Est major, à laquelle on peut accéder indépendamment des bureaux. La réception-salle d'attente donne accès à tous les espaces de bureaux, qui sont divisés selon les besoins.

PLAN DU TOIT 1:200



Toiture | La toiture du bâtiment est une simple toiture à double pente. Il suit la réglementation municipale avec une pente de 40% avec des ardoises et recouvertes en ardoises naturelles noires. Comme il n'y a pas d'avant-toit d'un côté ou de l'autre du bâtiment, la gouttière est résiliée comme indiqué dans les détails. Le toit offre la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques pour répondre à la demande d'énergie avec des solutions durables.



Espace détente | L'espace détente est situé à l'est de la bibliothèque. Il est situé entre les deux poches d'angle des bâtiments, avec un accès direct depuis l'extérieur et un accès à l'espace extérieur privatif par une petite ombragée. Elle est reliée au reste de la bibliothèque par des portes qui peuvent être fermées, ce qui en fait un espace accessible en dehors des entraves d'utilisation, sans présence du personnel. Sur l'image, on peut voir une petite kitchenette. La conception finale sera décidée lors des étapes ultérieures du projet.

Concours de projets ORNY Verbier



ODA



FAÇADE NORD | 1/200



FAÇADE EST | 1/200

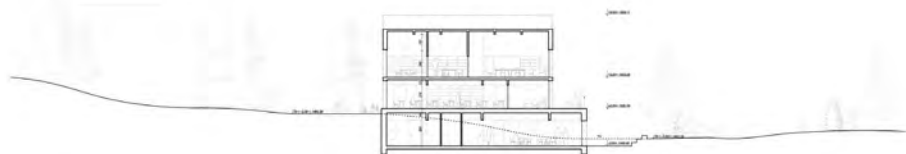


FAÇADE SUD | 1/200



FAÇADE OUEST | 1/200

Les façades | L'architecture du bâtiment de la bibliothèque de Verbier a été conçue dans la continuité des constructions traditionnelles locales. Elle fait référence à son environnement avec des éléments tels que le toit en pente et l'articulation prononcée de la façade. Le choix des matériaux n'est pas non plus aléatoire. Les murs du rez-de-chaussée, qui constituent le socle du bâtiment, ont été réalisés en pierre. L'usage de la bibliothèque et l'étage des bureaux ont été construits en bois léger. Malgré les références à l'esthétique traditionnelle de Verbier, des détails minimalistes et l'utilisation de matériaux de finition durables (façade en liège) ajoutent une touche de modernité au bâtiment.



CUPE AA | 1/200



CUPE BB | 1/200



Ludothèque | La visualisation montre l'intérieur de la partie sud de la bibliothèque. L'agencement modulaire de l'espace permet une utilisation libre du bâtiment. La variation des matériaux reflète la fonction des différents éléments architecturaux : les cloisons et la façade en bois contrastent avec le noyau de circulation et le sol en béton.

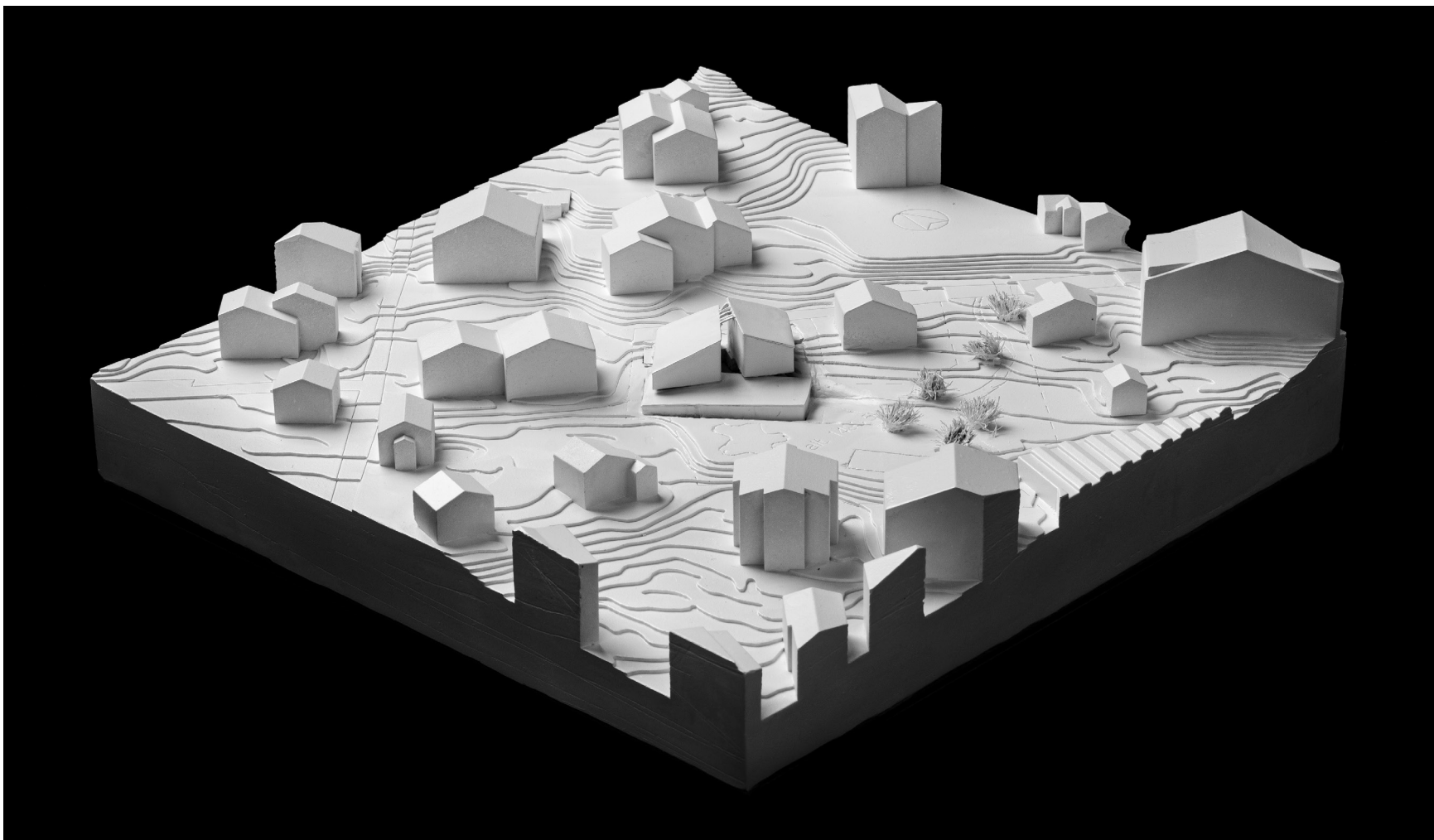


PROJETS NON-PRIMÉS

N° 01	« MILLE NEUF-CENT VINGT-SIX – 1926 »	64
N° 02	« LA CROISÉE DES CHEMINS »	66
N° 04	« LÀ...PIERRE À CUPULE »	68
N° 06	« RYNONNOYR »	70
N° 07	« ON THE ROCKS »	72
N° 08	« CIME »	74
N° 09	« PROXIMITÉ »	76
N° 10	« HOUSE V »	78
N° 11	« PHANTSCHAFTBOUM »	80
N° 13	« BACKSIDE »	82
N° 14	« ODERSMARTT »	84
N° 16	« DE PLACE EN PLACE »	86
N° 17	« LECTURIUM »	88
N° 18	« MARAIS NOIR »	90
N° 19	« SKYHUB »	92
N° 20	« TOURNESOL »	94
N° 21	« TOIT ET TOIT »	96
N° 22	« HAVE A MICE DAY »	98
N° 24	« AAA »	100

E.

PROJETS NON-PRIMÉS



NOM DU PROJET

« MILLE NEUF-CENT VINGT-SIX – 1926 »

ARCHITECTES

ARP Architectes, Verbier

INGÉNIEURS

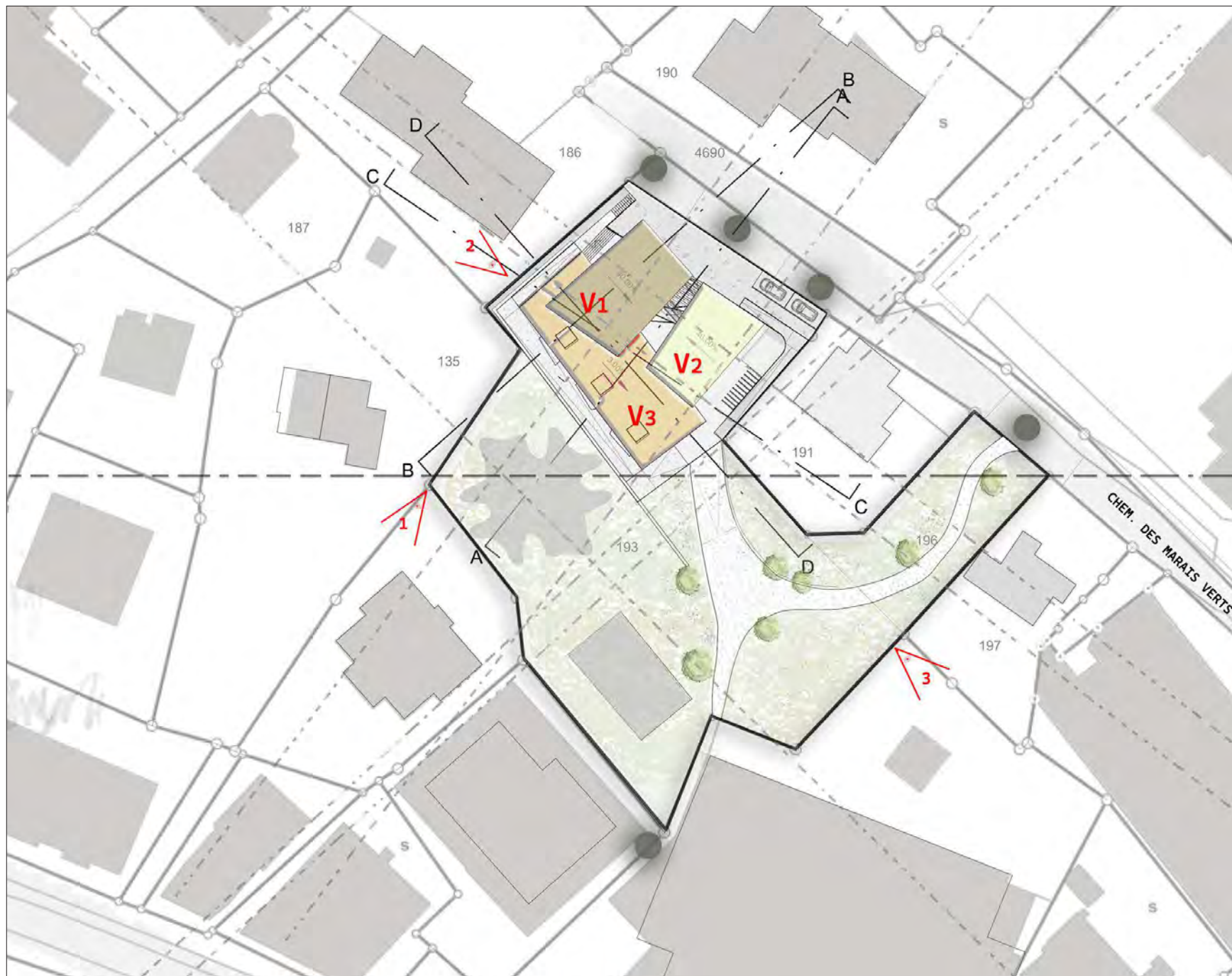
Terrettaz-Fellay, Le Châble

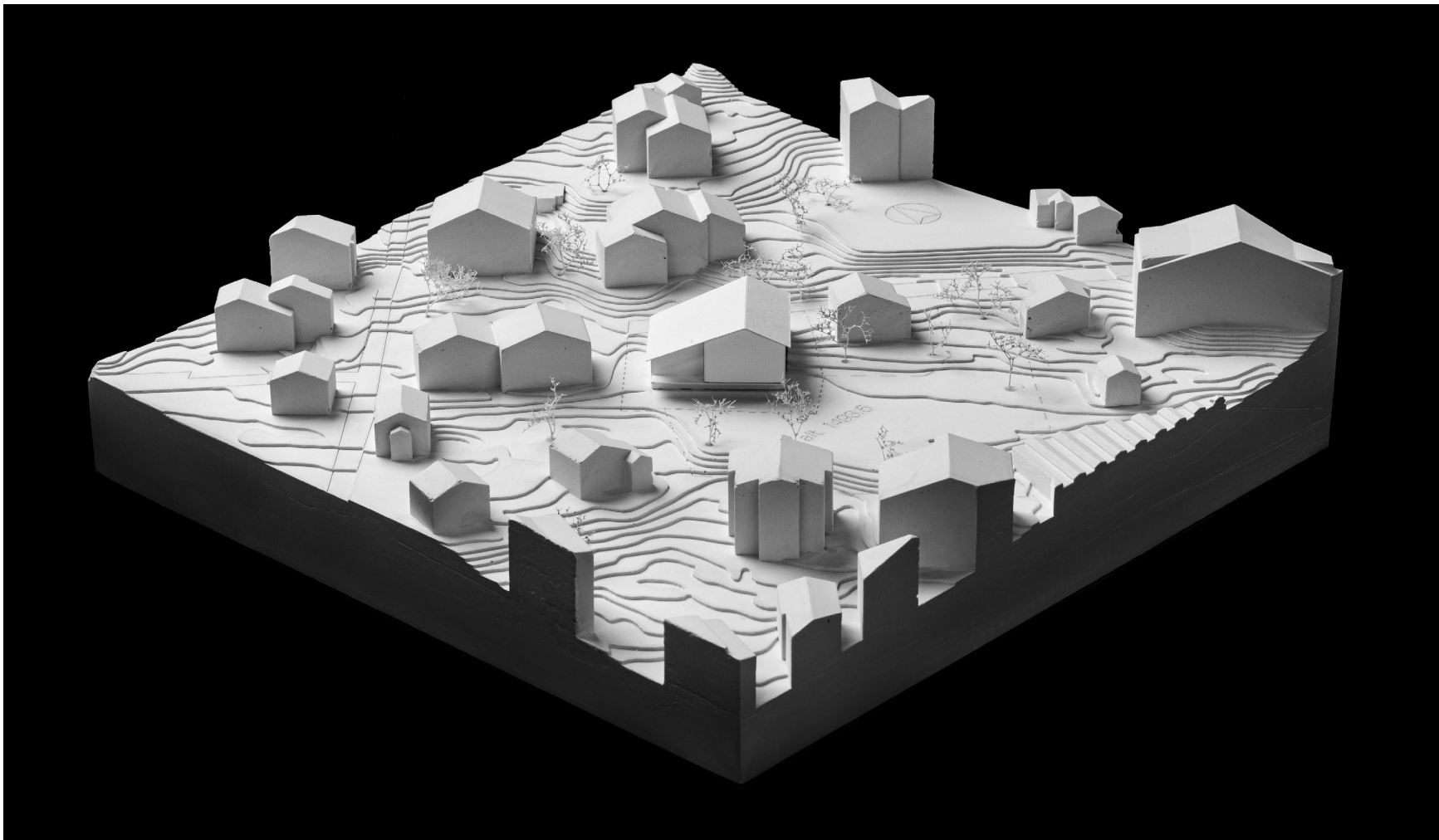
COLLABORATEURS

Riccardo Picchio, Rim Hliwi, Giancarlo Rinaldi

COLLABORATEURS

Thierry Terrettaz





NOM DU PROJET

« LA CROISÉE DES CHEMINS »

ARCHITECTES

Charles Jenny Architecte, Lausanne

INGÉNIEURS

Boss & Associés Ingénieurs Conseils, Écublens

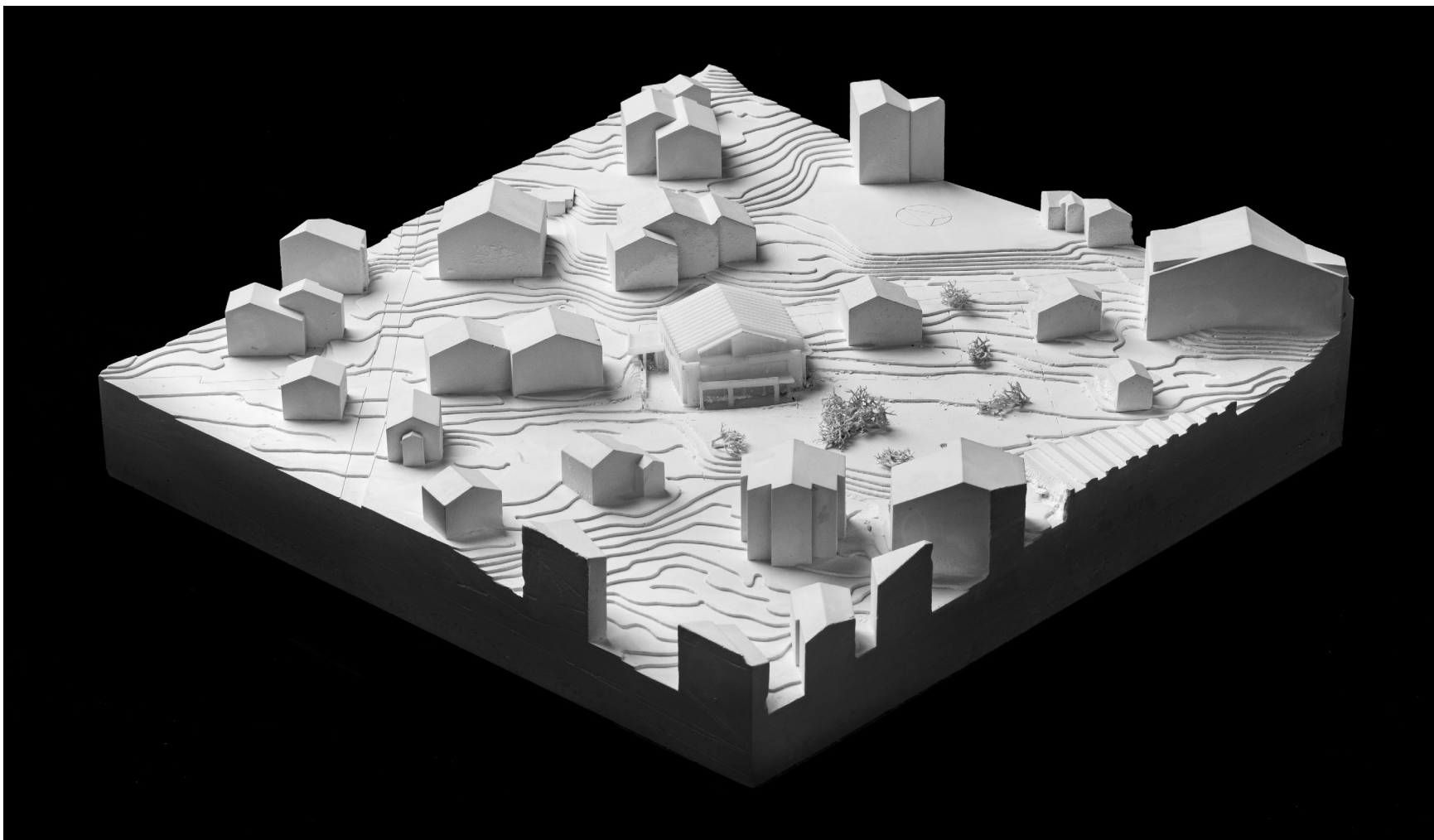
COLLABORATEURS

Charles Jenny, Philippe Jenny, Raphael Bonbon, Irini Peraki

COLLABORATEURS

Vincent Freimuller





NOM DU PROJET

«LÀ...PIERRE À CUPULE»

ARCHITECTES

Y Architecture, Yverdon-Les-Bains

INGÉNIEURS

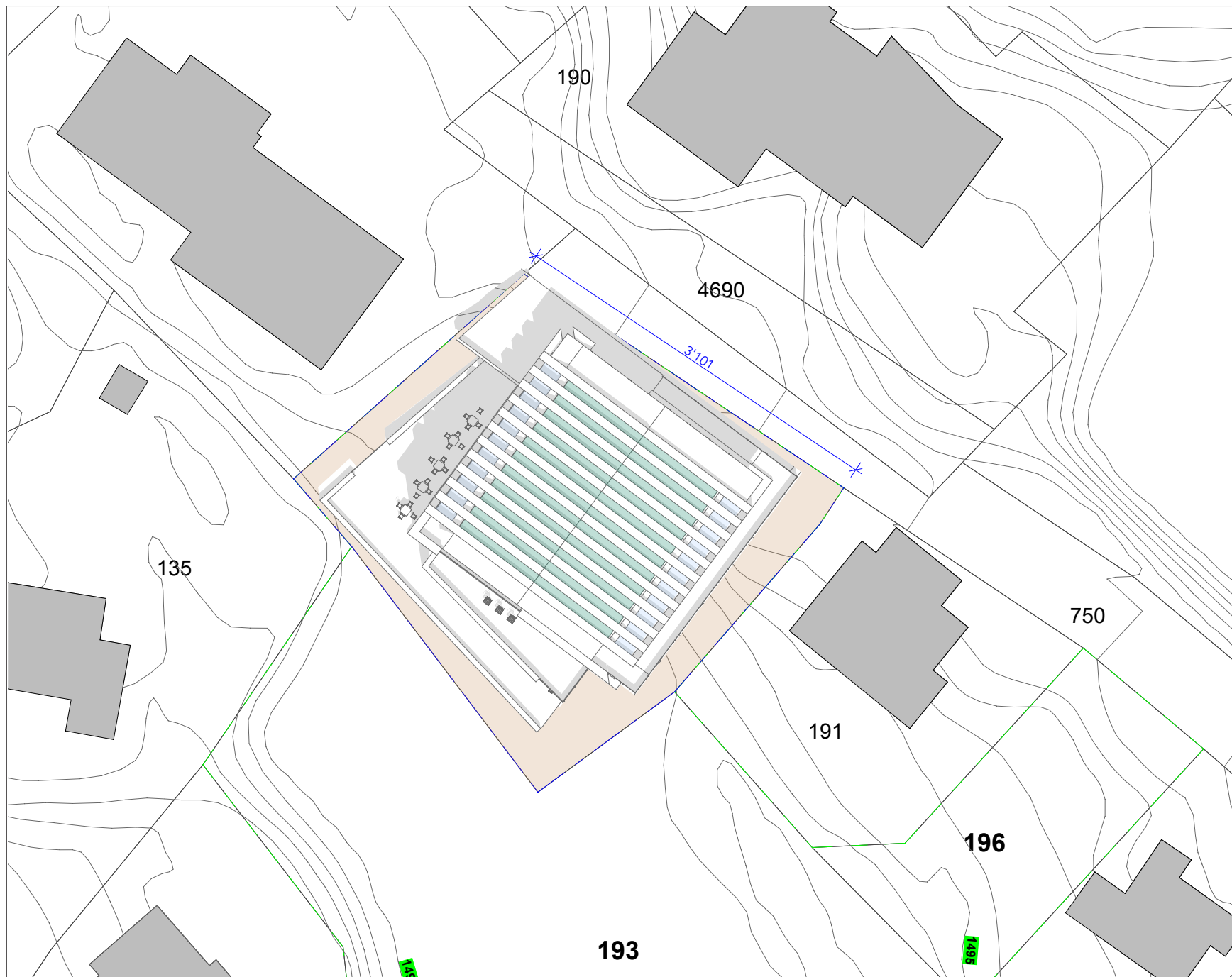
SB Ingenierie, Troistorrent

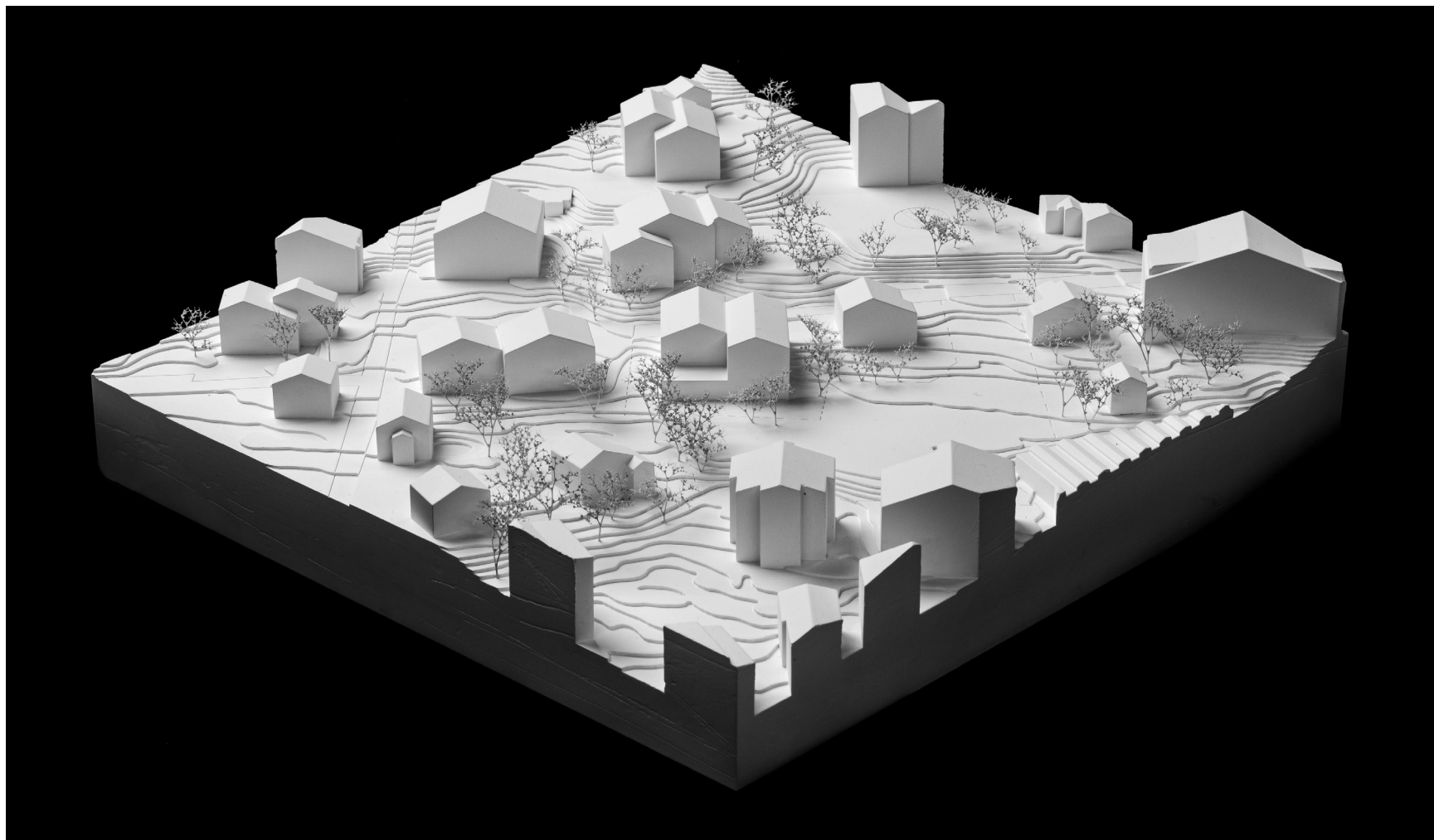
COLLABORATEURS

Boivin Pierre-Alain, P. Colombo, J. La commare

COLLABORATEURS

Berrut Serge





NOM DU PROJET

«RYNONOYR»

ARCHITECTES

Cheseauxrey Associés, Sion

INGÉNIEURS

Editech, Ayent

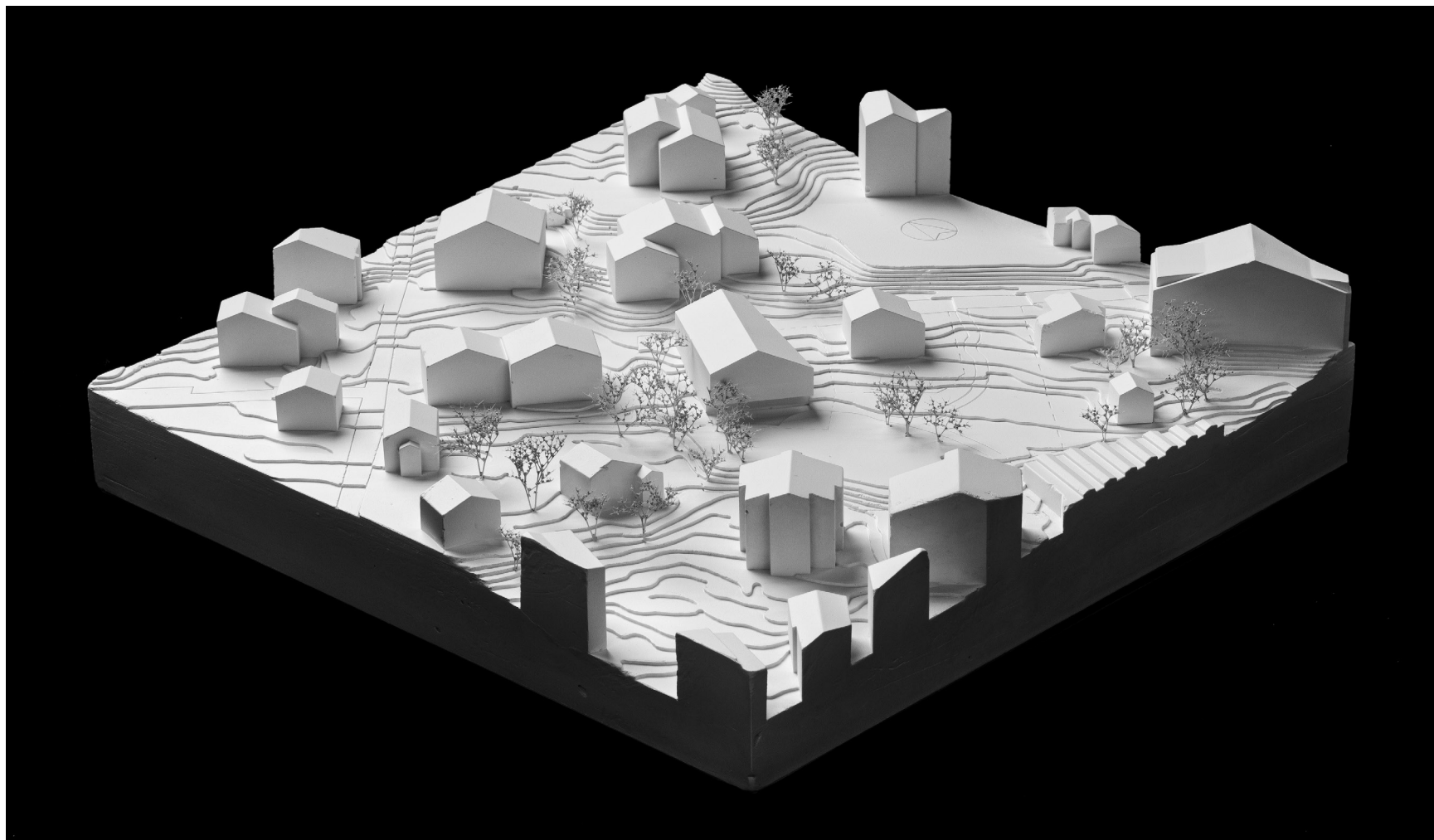
COLLABORATEURS

Emanuel Amaral, Olivier Cheseaux, Alexandre Rey Sébastien Vitre, Dario Zimmermann

COLLABORATEURS

Camillo Ravaioli, Lydia Chavaudra, Olivier Dessimoz, Hamza Sehaqui





NOM DU PROJET

«ON THE ROCKS»

ARCHITECTES

Bonnard + Woefray, Monthey

INGÉNIEURS

Nicolas Fehlmann Ingénieurs Conseils, Morges

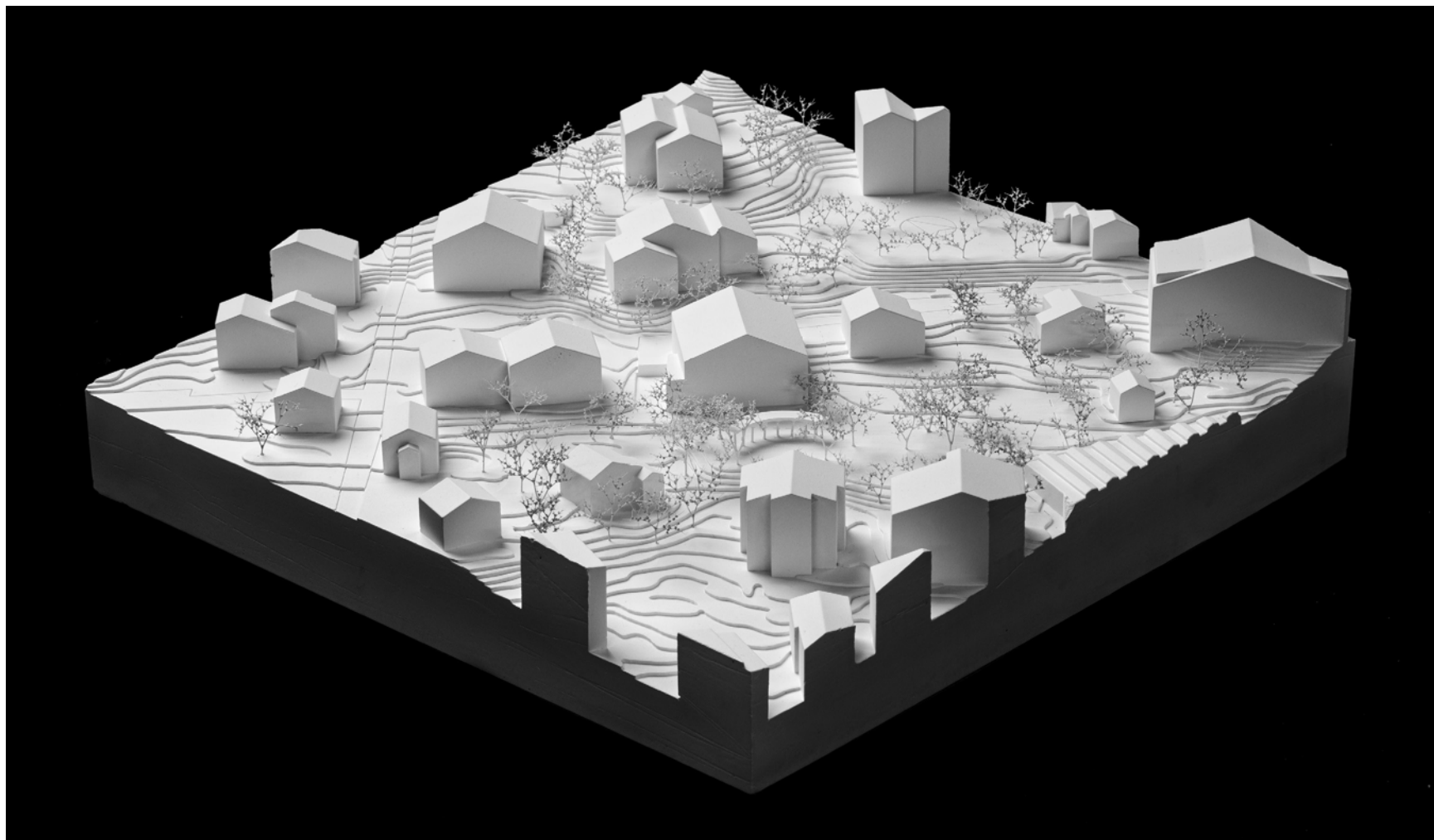
COLLABORATEURS

Vincent Barindelli, Arcangelo Barman Deborah Zanolo

COLLABORATEURS

Giuseppe Donia, Nicolas Fehlmann





NOM DU PROJET

« CIME »

ARCHITECTES

Jean Gérard Giorla et Mona Trautmann, Sierre

INGÉNIEURS

Cordonier & Rey, Sierre

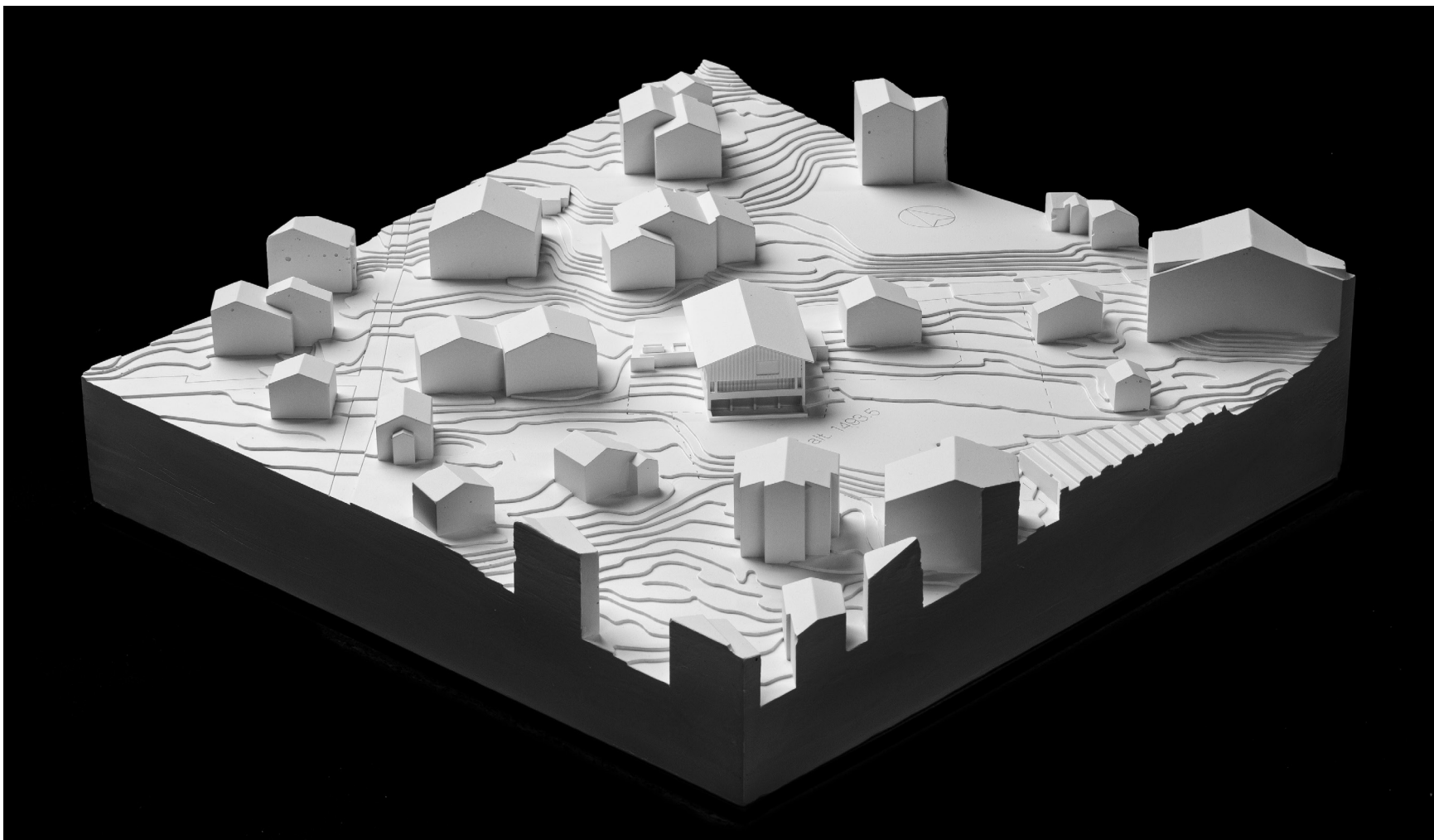
COLLABORATEURS

Jean Gérard Giorla, Lara Giorla, Manuel Rodriguez Monedero, Blandine Menoud

COLLABORATEURS

Yves Rey





NOM DU PROJET

«PROXIMITÉ»

ARCHITECTES

Atelier Rampazzi, Losone

INGÉNIEURS

Jelmoni Ingegneria, Losone

COLLABORATEURS

Luca Rampazzi, Alessandro Dolfini, Niccolò Cozzi, Francesco Visani Marco Migliori

COLLABORATEURS

Ivan Jelmoni





NOM DU PROJET

«HOUSE V»

ARCHITECTES

Dunant Architecte, Zurich

INGÉNIEURS

Weber + Brönnimann, Bern

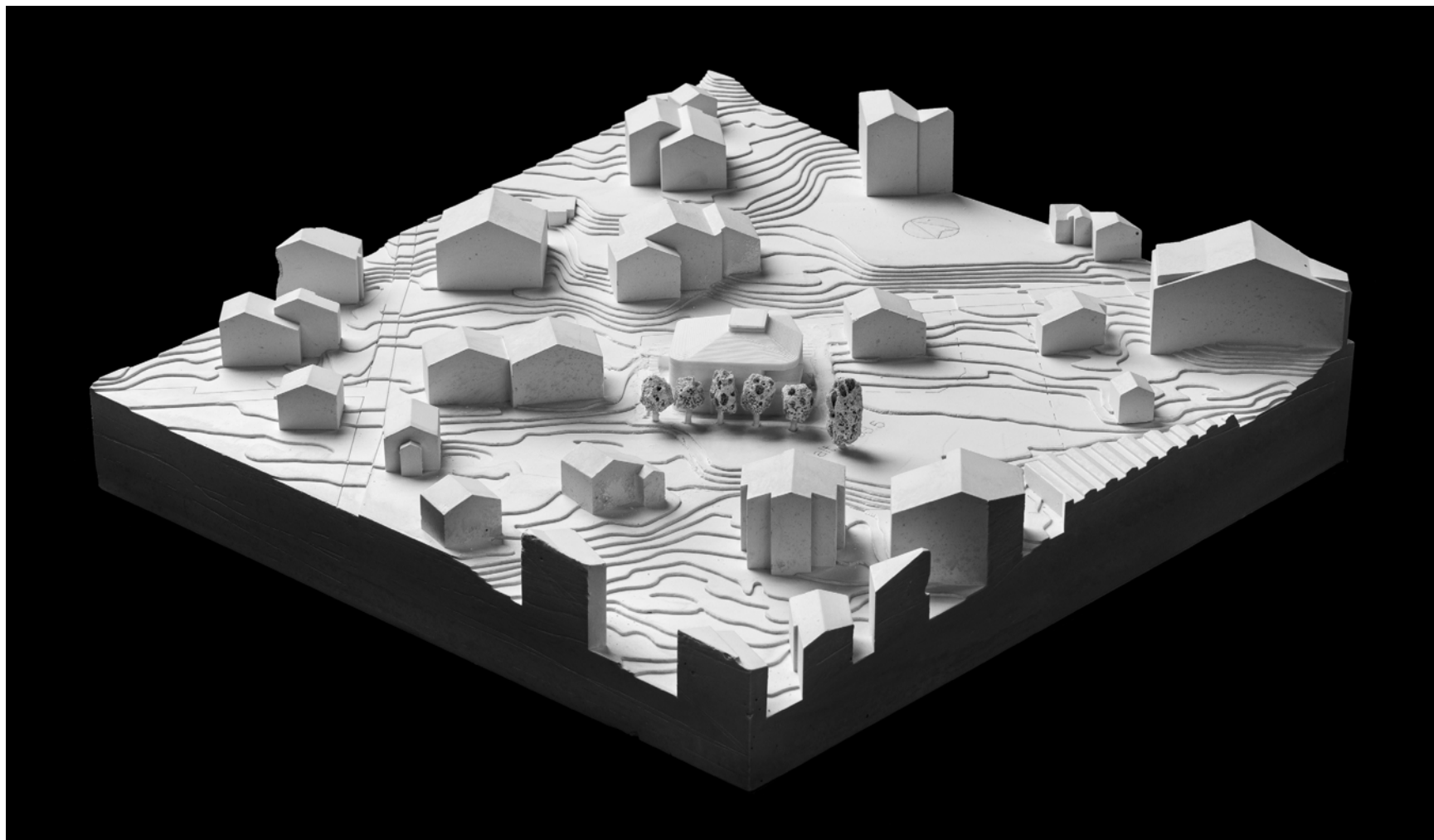
COLLABORATEURS

Raphaël Dunant

COLLABORATEURS

Dominique Weber





NOM DU PROJET

«PHANTSCHAFTBOUM»

ARCHITECTES

Arteco Associati, Massagno

INGÉNIEURS

Borlini & Zanini, Montagnola

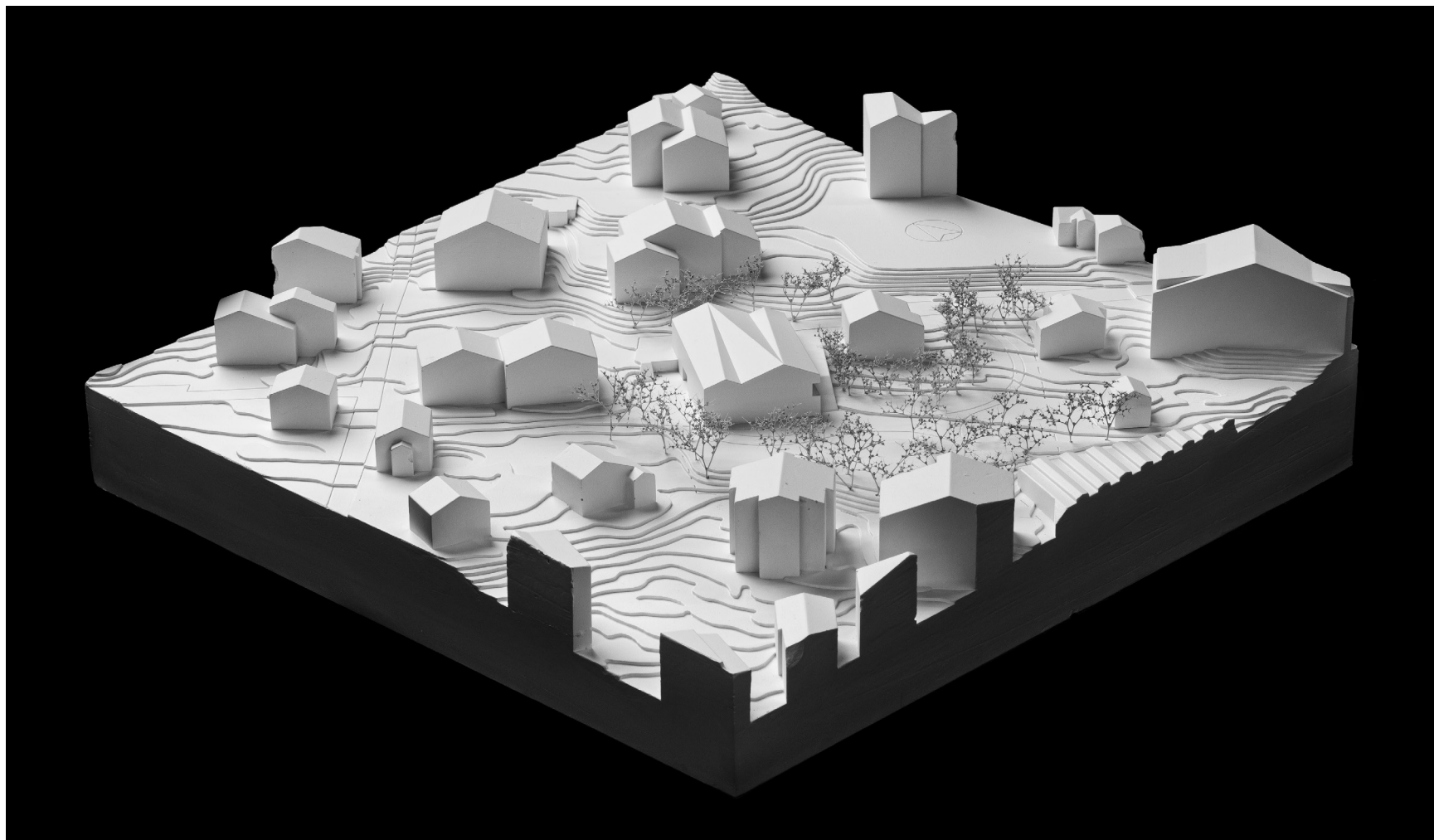
COLLABORATEURS

Loris Ghirlanda

COLLABORATEURS

Vittorio Borlini





NOM DU PROJET

« BACKSIDE »

ARCHITECTES

Bureau d'Architecture Bertola & Cie, Crissier

INGÉNIEURS

Krumann Cretton Ingénieurs, Monthey

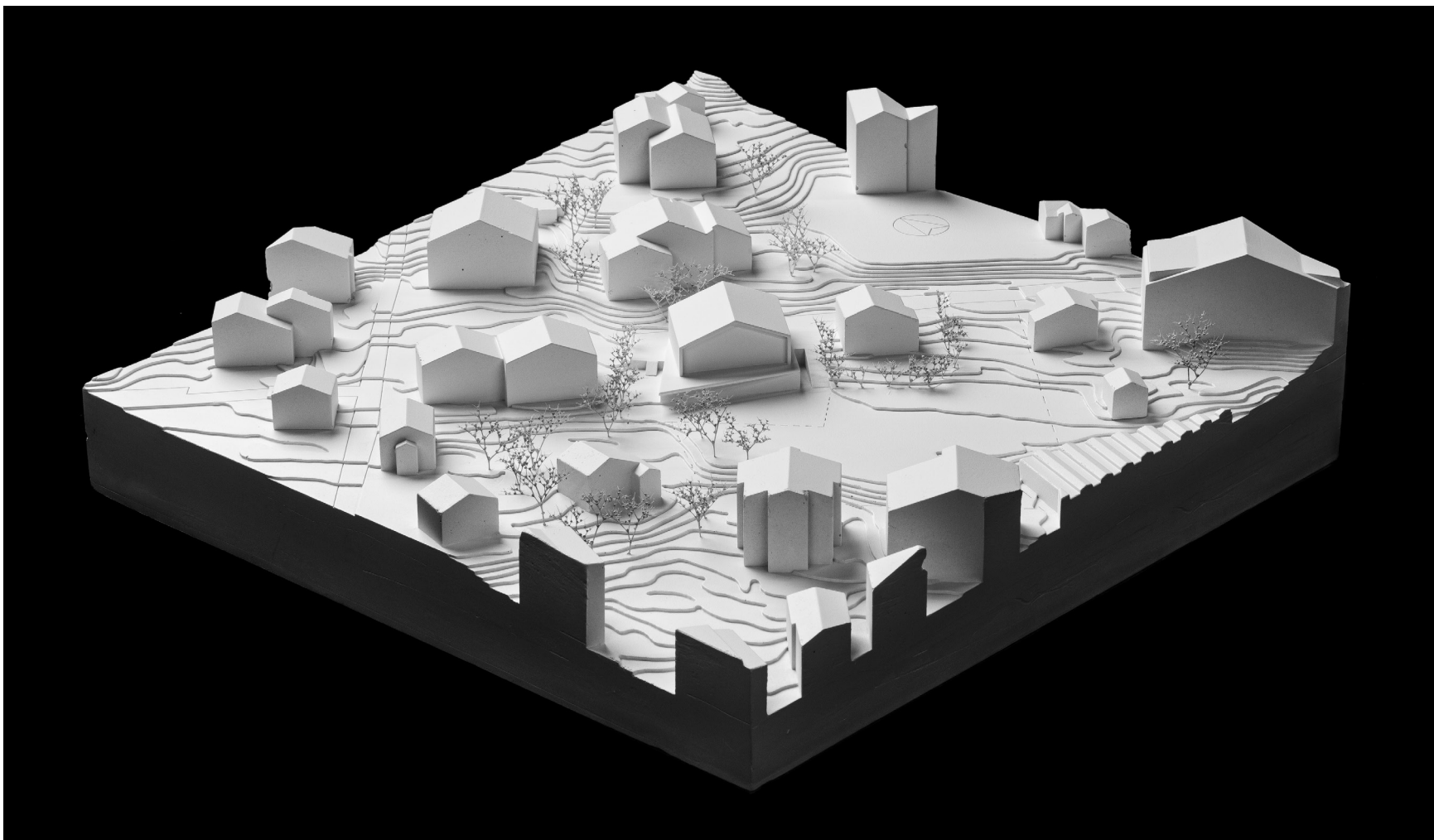
COLLABORATEURS

Davide Di Capua, Pier Ruggeri, Fereshteh Reyvandi, Morgane Houlmann, Fabien Buccino, Rita Pereira

COLLABORATEURS

Alexandre Schmid, Vick Hugo





NOM DU PROJET

«ODERSMARTT»

ARCHITECTES

A&C Architecture + Consultant, Vevey

INGÉNIEURS

Bureau 9.81 Ingénieurs Conseils, Cottens

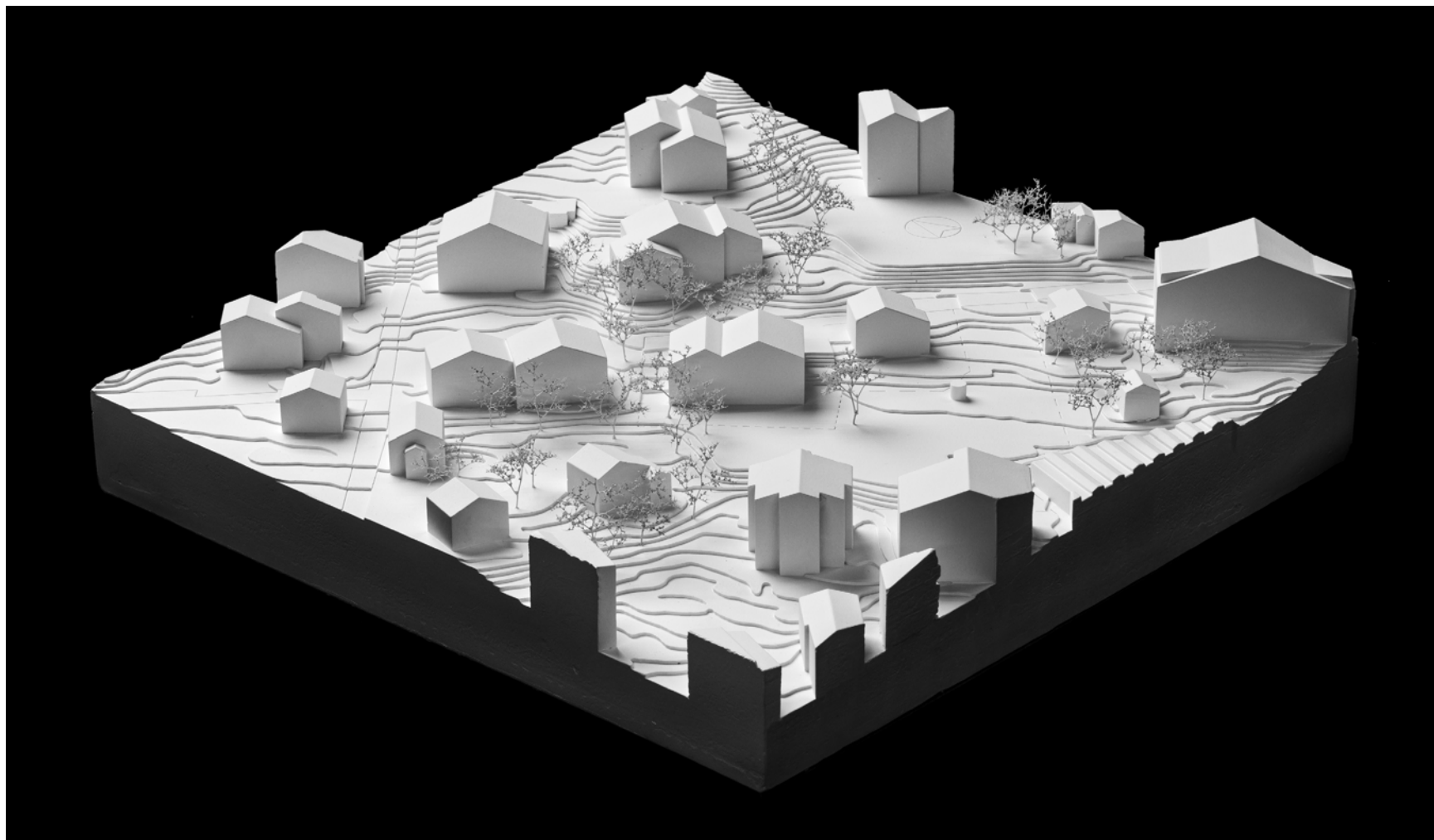
COLLABORATEURS

Anthony Goumaz, Benjamin Mareine, Ludovic Blanc Camille Nicolet

COLLABORATEURS

Arno Perez, Antoine Igoz





NOM DU PROJET

« DE PLACE EN PLACE »

ARCHITECTES

Dare Architectes, Saint-Pierre-De-Clages

INGÉNIEURS

AMV Masserey & Voide, Sion

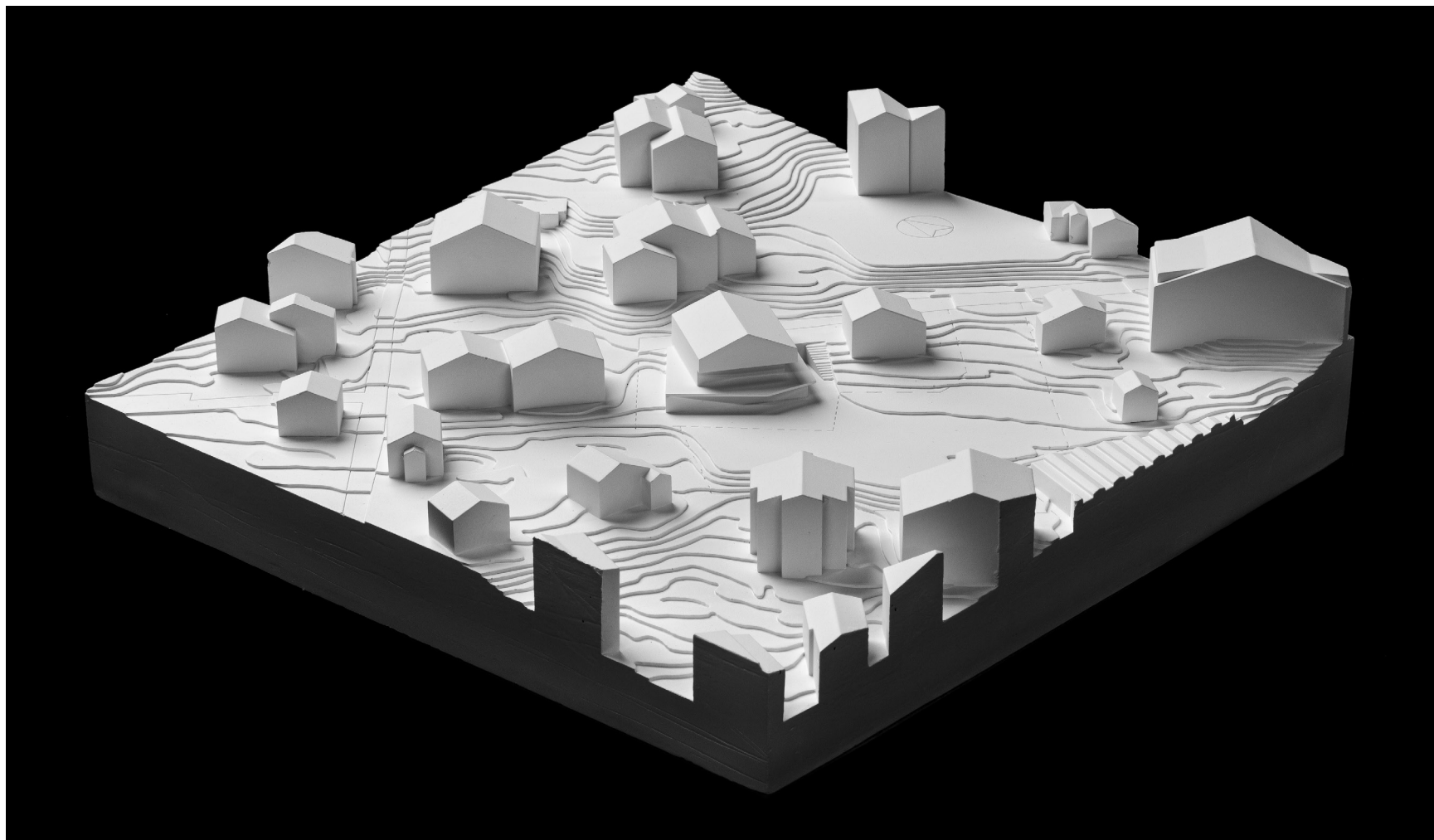
COLLABORATEURS

Gras Alice, Bugaud Delphine, Bergerre Milena, Maury Alexandra, Ravedoni Sonia, Cretton David, Michellod Baptiste

COLLABORATEURS

Voide Philippe, Moix Victorien





NOM DU PROJET

«LECTURIUM»

ARCHITECTES

Studio d'Architecture G Comina, Verbier

INGÉNIEURS

Lattion Bruchez Ingénieurs, Le Châble

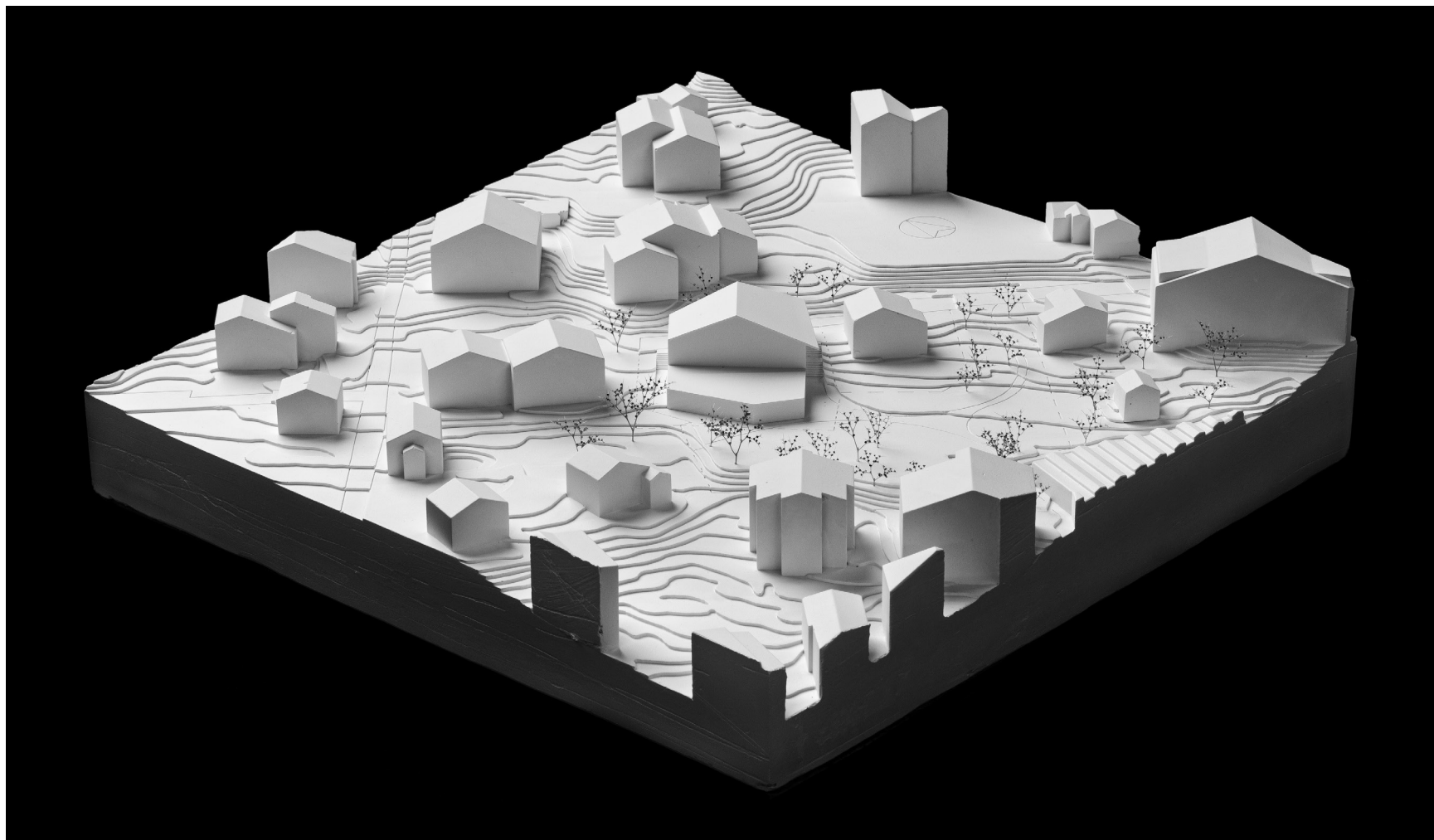
COLLABORATEURS

Sabrina Favre-Corthay, Lucie Michellod, Geoffroy Girard, Thoma Bruchez

COLLABORATEURS

Pierre Bruchez





NOM DU PROJET

« MARAIS NOIR »

ARCHITECTES

Atelier Pietrini, Neuchâtel

INGÉNIEURS

SD Ingénierie, Sion

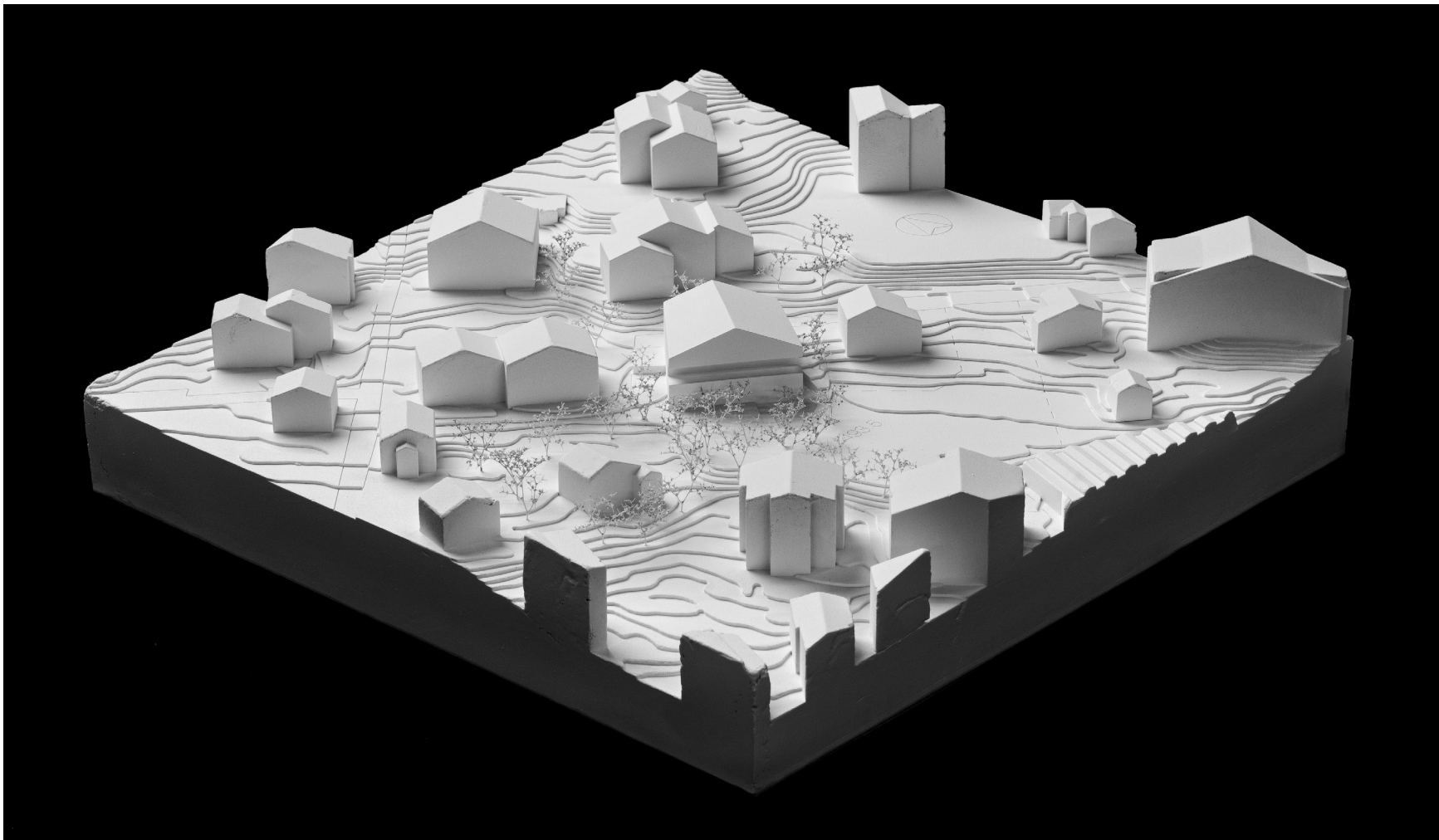
COLLABORATEURS

Guido Pietrini, Soufien Benmehdi, Davide Perottoni Ilona Kaeser

COLLABORATEURS

Xavier Mittaz, Morand Grégory





NOM DU PROJET

«SKYHUB»

ARCHITECTES

CP 3 Architecture, Martigny

INGÉNIEURS

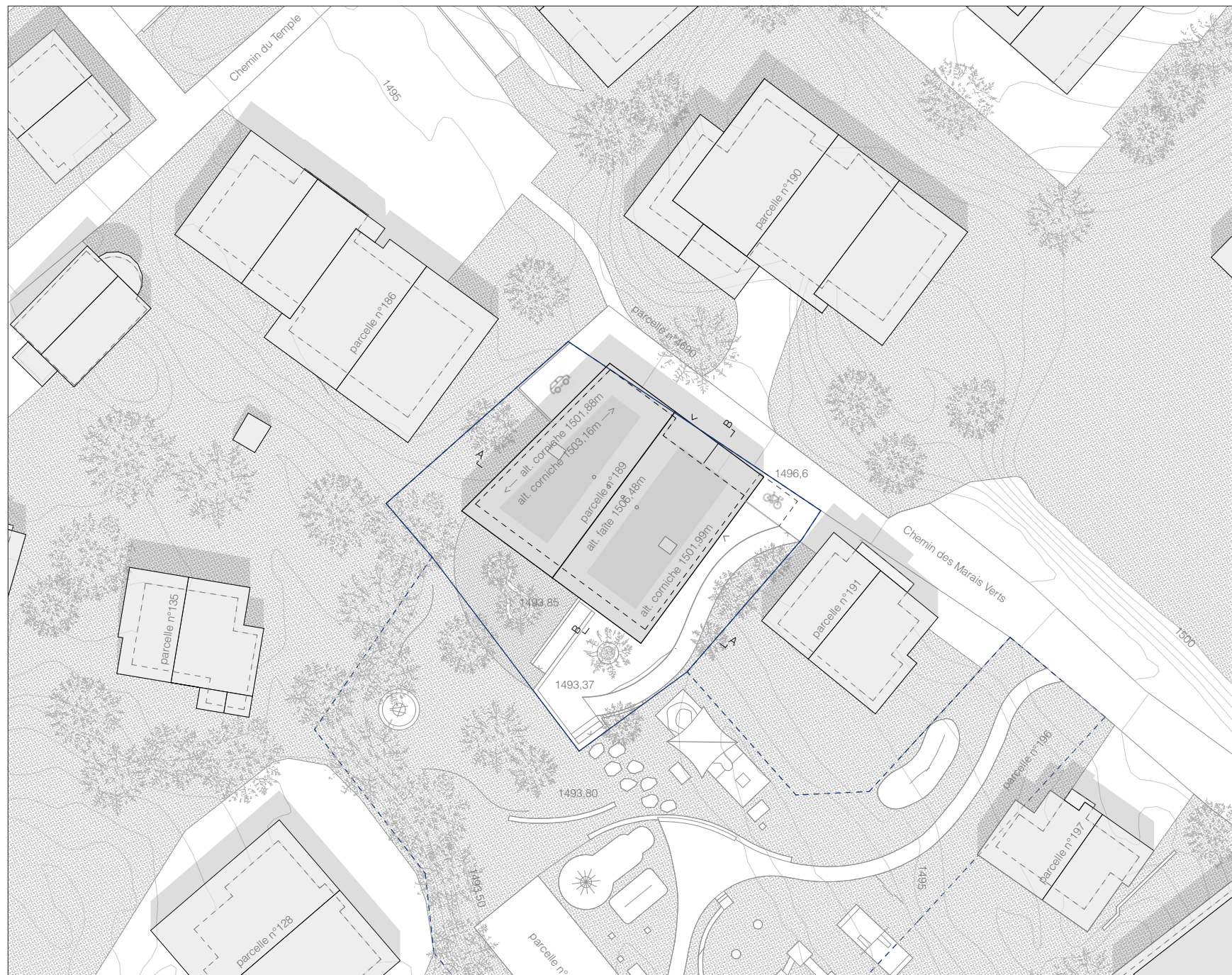
Willi Ingenieure, Montreux

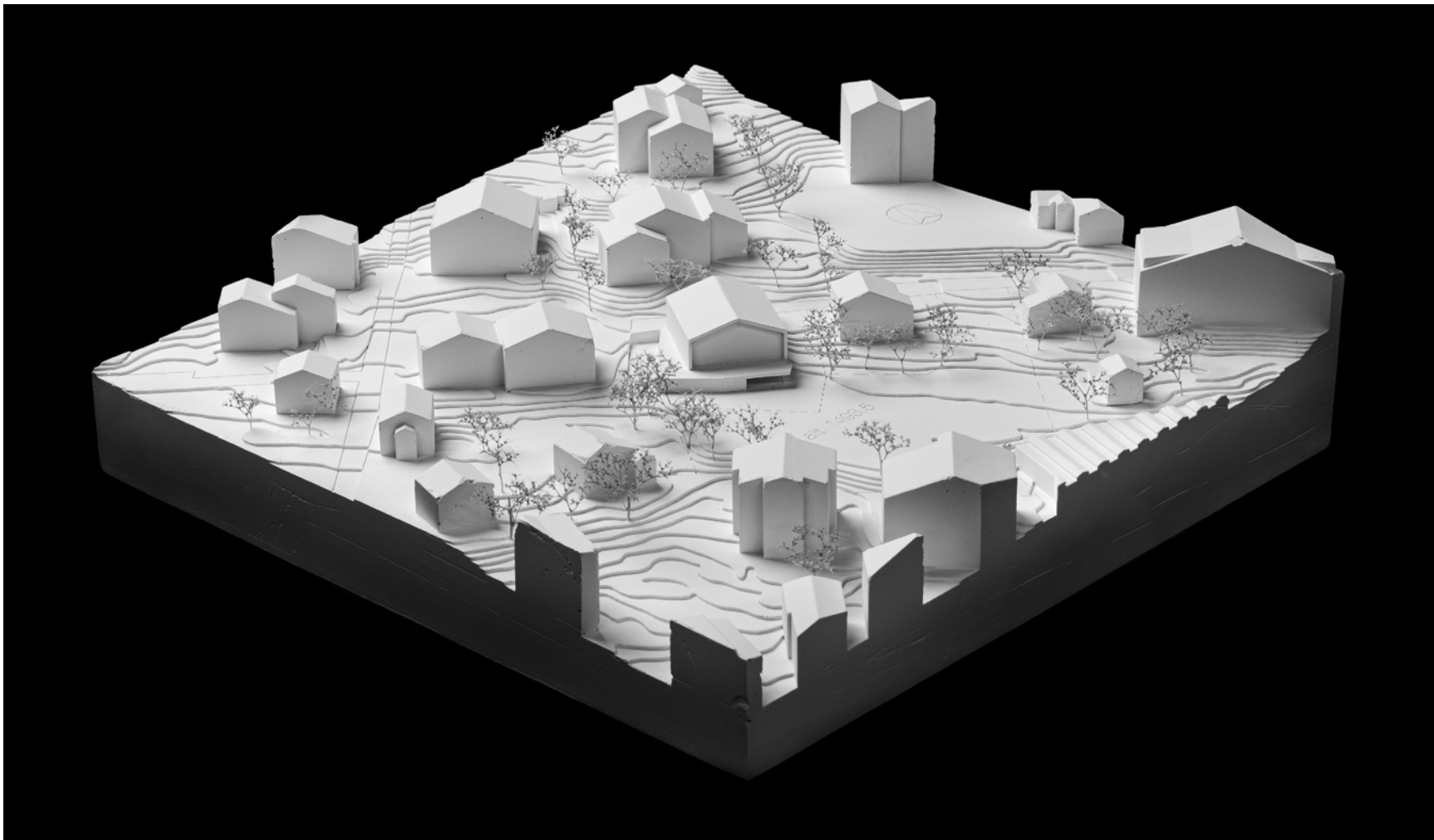
COLLABORATEURS

Cittolin Stefano, Decaillet Simon, Costa Francisco

COLLABORATEURS

Provenzano Fabio, Ethenoz Claude, Molteni Marco





NOM DU PROJET

« TOURNESOL »

ARCHITECTES

Matteo Ricchi, Sion

INGÉNIEURS

Guillaume Favre Ingénieurs et Architectes, Hérémence

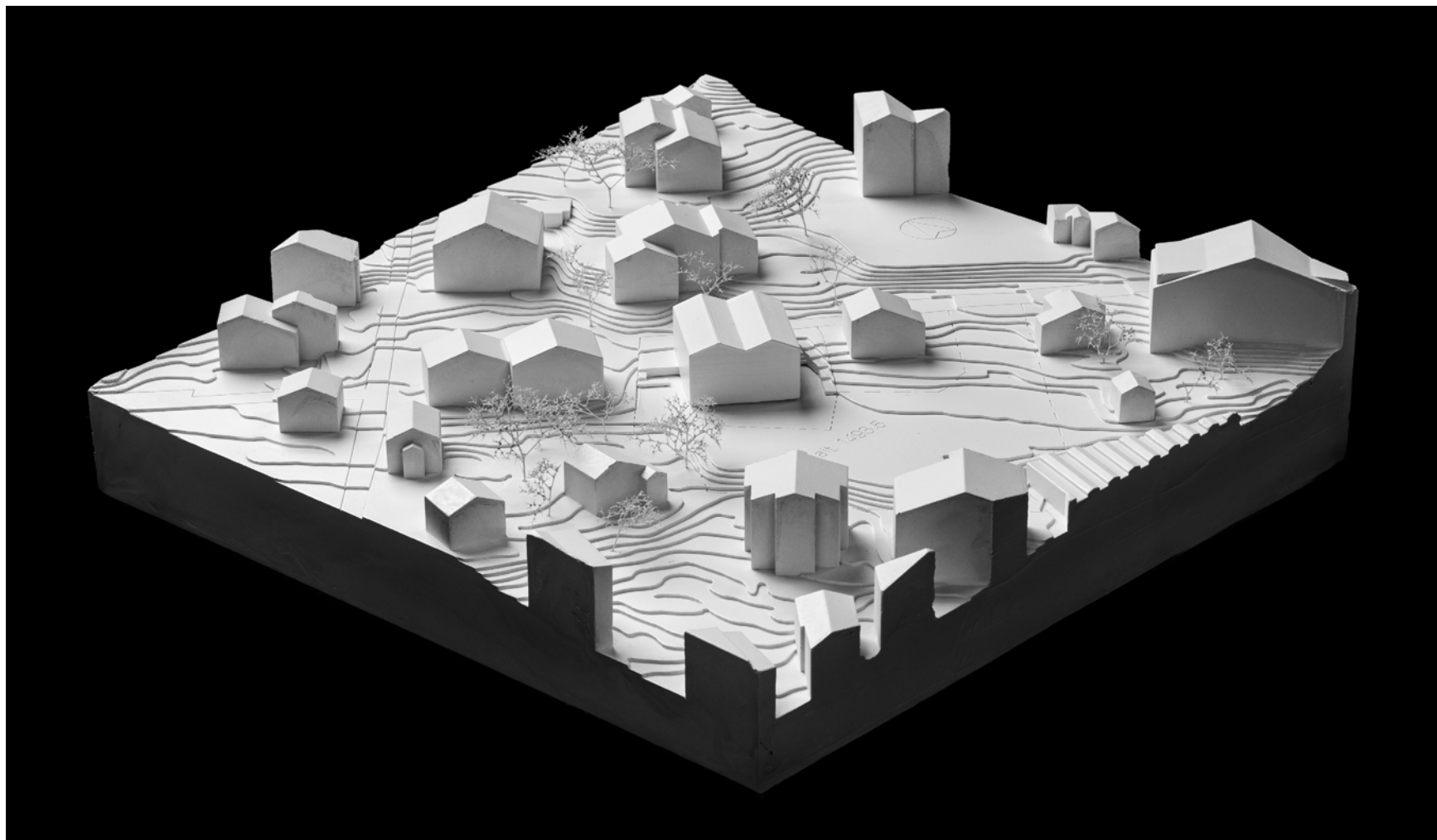
COLLABORATEURS

Matteo Ricchi

COLLABORATEURS

Jean-François Favre, Murat Demir, André Dayer, Zakaria Bouaicha, Dominique Burrin, Alexia Benz, Nicolas Puglisi, Diogo Amorim, Mohamed Alkharraz





NOM DU PROJET

« TOIT ET TOIT »

ARCHITECTES

Dal Molin Nabiollahi Architectes, Collombey

INGÉNIEURS

Ingewood, St-Maurice

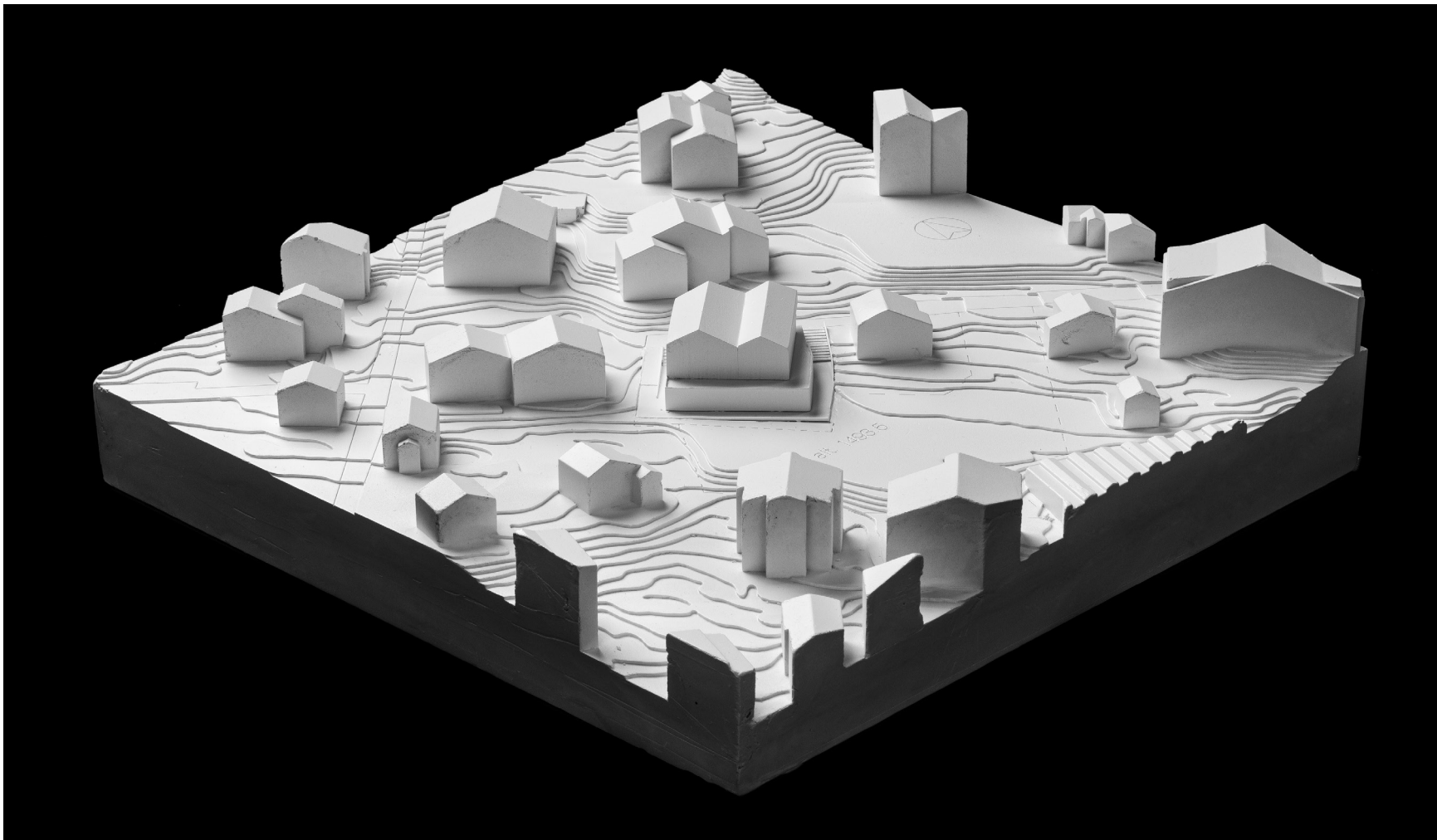
COLLABORATEURS

Sacha Nabiollahi, Kévin Dal Molin

COLLABORATEURS

Adrien Cahu





NOM DU PROJET

« HAVE A MICE DAY »

ARCHITECTES

Alp'Architecture, Le Châble

INGÉNIEURS

T Ingénierie, Lausanne

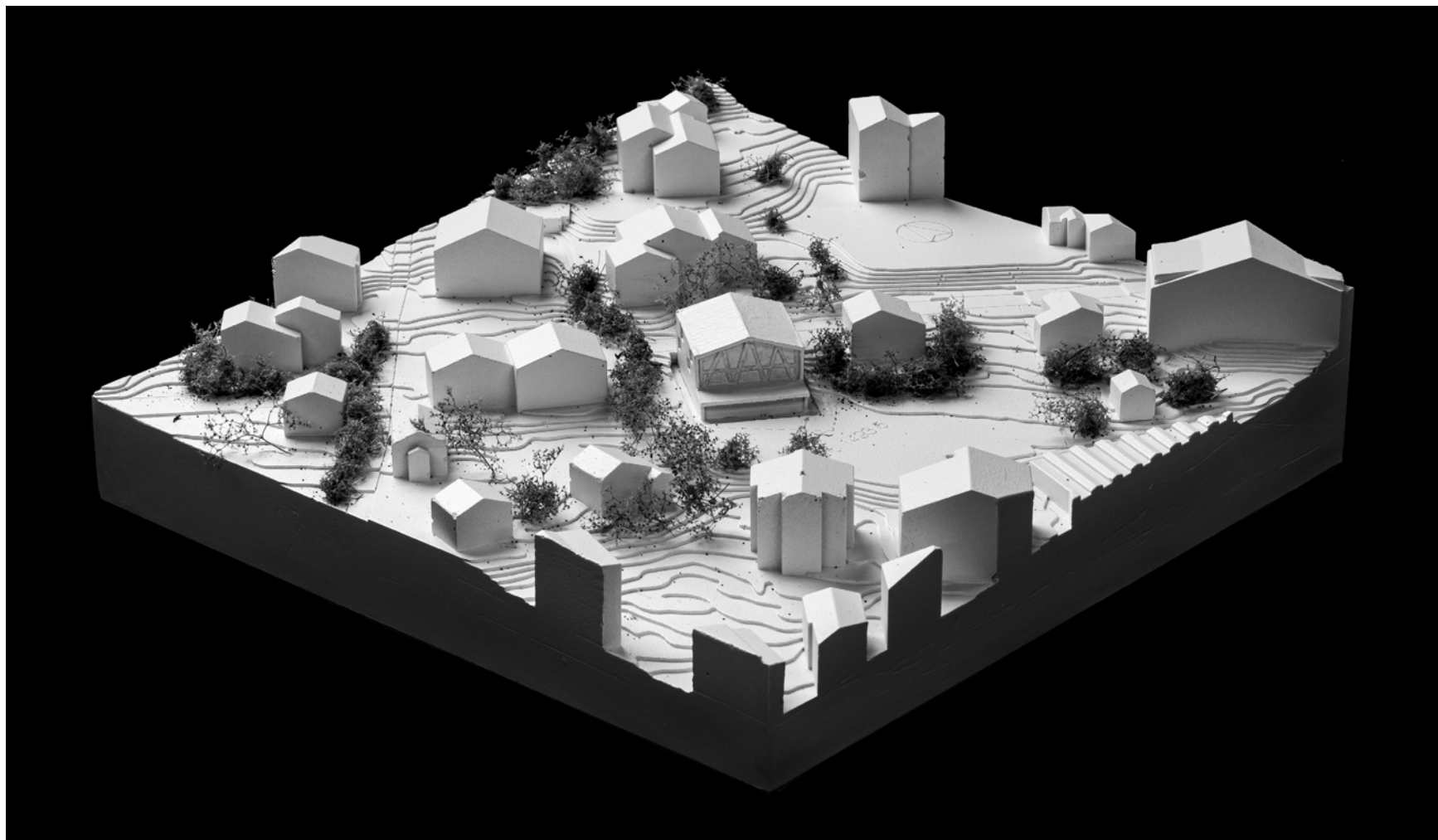
COLLABORATEURS

Laurent Berset, Serge Stettler, Séverine Routhier, Sacha Martin

COLLABORATEURS

Julien Thiriot, Romain Pasquier





NOM DU PROJET

« AAA »

ARCHITECTES

Sven Gonzalez, Saint-Livres

INGÉNIEURS

Co-Struct, Aubonne

COLLABORATEURS

Sven Gonzalez

COLLABORATEURS

Fabrice Meylan



IMPRESSUM

RESPONSABLE DE PUBLICATION

c b architectes, Thomas Croгнаletti

GRAPHISME

Forme.ch

IMPRESSION ET RELIURE

Gremper AG

Mars 2024

Tous les documents présentés dans cette brochure,
textes, plans, images, sont la propriété de leurs auteurs
et ne peuvent pas être reproduits sans autorisation.



